la Révolution prolétarienne

REVUE SYNDICALISTE RÉVOLUTIONNAIRE

Dans ce numéro :

LES THÉORIES DE LYSSENKO
ou la biologie au service
de l'Etat totalitaire
par J. D. MARTINET

REQUÊTE
au Rassemblement Démocratique Révolutionnaire
Organiser une pétition contre la guerre d'Indochine
par R. LOUZON

RENFORCEMENT DE L'ETAT
OU LIBERTÉ SYNDICALE ?
par R. HAGNAUER

AVEC LES MINEURS DE LA MURE
par P. PAILLARD

18e année. — N° 323. — Nouvelle série N° 22 JANVIER 1949. — PRIX : 40 FRANCS

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue syndicaliste révolutionnaire (mensuelle)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Six mois	230 fr.
Un an	400 fr.

EXTERIEUR

Six mois	300 fr.
Un an	500 fr.

ADRESSER LA CORRESPONDANCE concernant la Rédaction et l'Administration à la

Révolution prolétarienne,

14, rue de Tracy — PARIS (II°)

Téléphone : Central 17-08

PERMANENCE

Tous les soirs, de 17 à 19 heures

le samedi, de 16 à 19 heures

UTILISER POUR LES ENVOIS DE FONDS

notre compte chèques postaux :

Révolution prolétarienne 734-99 Paris

Sommaire du N° 22 - Janvire 1949

LA LIGUE SYNDICALISTE

La Ligue syndicaliste se propose :

1° De travailler à la renaissance du syndicalisme révolutionnaire, en faisant prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser le maximum d'action contre le patronat et contre l'Etat ;

2° De défendre l'indépendance du syndicalisme à l'égard du gouvernement comme à l'égard des partis. La charte d'Amiens vaut en 1948 comme en 1906. La théorie de la direction unique du parti et des syndicats, c'est-à-dire du rôle dirigeant du parti, conduit la C. G. T. à la division et à l'impuissance. La politique de la présence, sans mandat ni garanties, rend la C. G. T. dépendante du gouvernement ;

3° De rappeler que l'unité syndicale implique une maison confédérale habitable pour tous les syndiqués, la démocratie syndicale étant respectée du haut en bas de la C.G.T., les fonctionnaires syndicaux ne se considérant pas comme une bureaucratie omnipotente et ne regardant pas les syndiqués comme de simples contribuables ;

4° De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, en préconisant la formation de Cercles d'études syndicalistes ; en démontrant, dans la pratique journalière, qu'étudier et bien se battre ne s'excluent pas, au contraire ;

5° De lutter contre le chauvinisme qui déferle jusque dans la C.G.T. et la Fédération syndicale mondiale. La place des travailleurs n'est ni derrière l'impérialisme américain ni derrière l'impérialisme russe. Elle est derrière une Internationale syndicale ne confondant son rôle ni avec le Bureau international du Travail ni avec l'Organisation des Nations Unies. Une Internationale qui appelle avec plus de force qu'il y a cent ans les prolétaires de tous les pays à s'unir. Chaque effort donné à une institution gouvernementale est un effort volé à la C.G.T. et à l'Internationale ;

6° De rappeler sans relâche que le syndicalisme ne peut s'édifier avec puissance que sur les triples fondations de l'indépendance, de la lutte de classes et de l'internationalisme ;

7° De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale : l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

EN ISRAEL

partie à trois ou partie à deux ?

Il est un fait assez curieux : c'est la permanence du rôle joué par certains peuples, pour parler d'une manière générale, de certains groupes humains à travers l'histoire.

Dans la grande Croisade qui, au cours de près d'un millénaire, a porté ce qu'on est convenu d'appeler la civilisation chrétienne des bords du Rhin aux bords du Dnieper, dans cette formidable poussée vers l'Est des Occidentaux, les juifs, c'est-à-dire ceux d'entre les Occidentaux qui professaient la religion juive, et, de ce fait, vivaient en marge des cadres sociaux constitués, ont joué un rôle de premier plan. Ainsi que l'a remarqué, entre autres, l'historien anglais Toynbee, ils ont été les premiers à suivre les conquérants et les ont même précédés, n'hésitant pas à s'établir dans l'espèce de *no man's land* qui séparait les « civilisés » des « barbares », pour servir d'intermédiaires entre les uns et les autres, nouant les premières relations entre les conquérants et ceux qu'ils s'apprêtaient à conquérir (1). C'est pourquoi leur centre s'est graduellement déplacé vers l'Est. Sous les Mérovingiens, les communautés juives étaient principalement répandues en Gaule, puis elles s'installèrent en Alsace, plus tard en Allemagne et en Bohême ; finalement leur centre de gravité se trouva transporté en Pologne, la grande Pologne, celle qui comprenait l'Ukraine, et en Hongrie. Les juifs formèrent ainsi l'avant-garde de l'Occident, et plus particulièrement l'avant-garde des Germains, introduisant avec eux, en des régions de plus en plus orientales, en même temps que la langue allemande (yiddish), les produits et les mœurs commerciales de l'Europe.

Ce rôle d'avant-garde leur était même pour une large part imposé, du fait que lorsque l'ancien *no man's land* avait été conquis et complètement occidentalisé, les juifs (qui demeuraient des hors-cadres) n'y avaient plus que difficilement leur place, et étaient obligés par les nouveaux occupants de déguerpir, au moins en partie.

Or, tout récemment encore, ce rôle paraissait achevé. La poussée de l'Occident vers l'Est était depuis déjà longtemps terminée, elle était, au contraire, remplacée par une poussée de l'Est. D'autre part, les cadres sociaux du moyen âge et de l'ancien régime, desquels les juifs étaient exclus, ayant été détruits par les grands mouvements révolutionnaires du XVIII[e] et du XIX[e] siècle, rien n'empêchait plus ces irréguliers, ces « enfants perdus » de l'Occident, de revenir s'insérer dans la société occidentale, qui leur ouvrait désormais toutes grandes ses portes.

La fin de la question juive par la disparition du juif au moyen de son absorption par la société régulière occidentale apparaissait donc, il y a quarante ans, comme infiniment probable, et elle était, déjà, en bonne voie de réalisation.

Mais le sionisme a remis tout en question. Il a remis tout en question parce qu'il n'est rien d'autre que la reprise par les juifs de leur ancien rôle d'avant-garde de l'Occident ; ils redeviennent les pionniers chargés de pénétrer économiquement et culturellement le monde des « infidèles », c'est-à-dire de ceux qu'il s'agit de conquérir à la civilisation et à la culture occidentales. Ils forment de nouveau la pointe avancée de l'Occident vers l'Orient. La seule différence est que, cette fois, ce n'est plus l'Orient baltique qu'il s'agit de conquérir, mais l'Orient méditerranéen et que, de ce fait, ils ne se trouvent plus être l'avant-garde du germanisme, mais celle de l'américanisme.

Le sionisme est un produit américain ; il a été créé par l'Amérique (2), il a été financé par l'Amérique et ne triomphe aujourd'hui que par la volonté de l'Amérique.

Le sionisme est une création américaine car, lorsque Balfour fit sa fameuse déclaration — c'était peu avant l'entrée de l'Amérique dans la première guerre mondiale — il revenait des Etats-Unis et, que, d'après une récente révélation qui n'a point été démentie, les Américains lui avaient dit qu'ils n'entreraient en guerre que si, préalablement, l'Angleterre s'engageait solennellement à constituer en Palestine, après la victoire, un « home » pour les juifs.

Par la suite, entre les deux guerres, ce ne fut que par un torrent ininterrompu d'or et de dollars venus d'outre-Atlantique que les colons palestiniens parvinrent à établir ces magnifiques communautés qui font l'admiration du voyageur naïf, qui n'oublie que de s'enquérir de ce qu'elles ont coûté et de ce qu'elles continuent à coûter aux Américains.

Aujourd'hui, l'aide américaine revêt un caractère officiel : si l'Etat d'Israël s'est constitué ce n'est que parce que l'Amérique l'a imposé, obligeant d'abord l'Angleterre à partir, puis faisant prendre à ses clients des Nations Unies les décisions que l'on sait.

Pourquoi cette politique de l'Amérique ?

La raison en est claire.

L'Amérique est aujourd'hui en voie de construire un empire mondial. Mondial, cest-à-dire comprenant l'Europe et l'Asie. La Chine, on le sait, est pour les Etats-Unis un objectif aussi important, si ce n'est plus, que l'Europe occidentale. L'Amérique doit donc pousser à la fois vers l'Ouest et vers l'Est, et les deux parties de son empire, la partie Pacifique et la partie Atlantique, sont appelées à se rejoin-

(1) Ils firent notamment, pendant longtemps le commerce des esclaves. Le christianisme n'admettant plus l'esclavage pour les chrétiens, mais l'acceptant pour les idolatres, ils fournissaient les chrétiens de l'Ouest d'esclaves tirés des pays de l'Est.

(2) Créé sinon comme idée, au moins comme mouvement ; et une idée n'est rien si elle n'est pas suivie d'un mouvement.

dre un jour quelque part dans l'océan Indien.

Or, pour que cette jonction puisse se faire, il faut tenir le territoire qui a été de tout temps le grand point de passage entre l'Europe et l'Asie, entre la Méditerranée et les mers des Indes : l'Arabie. Posséder l'Arabie ce n'est pas seulement, comme un économisme un peu simpliste tend à le faire croire, pouvoir exploiter des champs de pétrole, qui sont peut-être les plus riches du monde, c'est aussi, et avant tout, tenir la clef des communications entre l'Europe et l'Asie.

La vieille méthode, celle de l'impérialisme grossier, celle du colonialisme, eût été d'envoyer là-bas quelques navires et quelques tanks, et de réduire à la sujétion les pays arabes. Mais les Américains ne sont point des impérialistes grossiers. Ils veulent faire un empire sérieux, un empire qui dure ; or, pour cela, une domination politique, ni même une emprise économique ne sauraient suffire, il faut réaliser une assimilation culturelle, la seule chose qui fonde des unités politiques solides. *Américaniser* le monde, telle est la grande tâche que, sans trop bien s'en rendre compte, les hommes d'Etat américains sont en train de poursuivre. Le plan Marshall est le début d'une américanisation de l'Europe, une Palestine sioniste sera le début d'une américanisation du Proche-Orient, porte de l'Asie.

L'Etat d'Israël est appelé à former en Arabie un îlot occidental où pourront être appliquées dans les meilleures conditions, grâce au flot d'or qui ne sera pas ménagé, les plus merveilleuses inventions du génie occidental, offrant aux Arabes émerveillés un tableau enchanteur de l'Occident et les gagnant ainsi, petit à petit, à la civilisation américaine ; c'est la réédition de ce que les juifs firent autrefois en Europe lorsqu'ils pénétrèrent de civilisation européenne les Slaves d'Allemagne, de Bohême et de Pologne. Ainsi, sous une nouvelle forme, et pour le compte d'une autre branche des peuples occidentaux, le rôle millénaire des juifs continue. Le juif reste le pionnier de l'Occident, l'avant-garde de la Chrétienté (3).

Cependant, dès le début, l'Amérique, doit faire face à une grande difficulté. Elle n'est pas seule à connaître l'importance du Proche-Orient comme pont entre l'Europe et l'Asie. Aussi retrouve-t-elle en Palestine, sa rivale, sa rivale pour l'empire : la Russie.

La lutte est engagée entre les deux « Gros », en Palestine comme ailleurs. Qui dominera le nouvel Etat ? Pour qui celui-ci travaillera-t-il ? Pour le Kremlin ou pour la Maison-Blanche ?

C'est l'Amérique qui a mis debout Israël, mais si, celui-ci à peine constitué, la Russie parvenait à y supplanter l'Amérique, quel beau coup ce serait ! C'est pourquoi on a vu Staline, avec son impudence habituelle, brûler du jour au lendemain ce qu'il avait adoré. Jusqu'à une date toute récente le parti « communiste » palestinien combattait à fond l'idée d'un Etat juif. Dès qu'il s'est avéré que la constitution de celui-ci ne pourrait être empêchée, les « communistes » palestiniens et le czar de Moscou s'en déclarèrent les plus chauds partisans. Ce fut une course entre le Kremlin et Washington à qui reconnaîtrait le premier le nouvel Etat, à qui enverrait le premier son ambassadeur à Tel Aviv, et, pendant que Washington rendait aux juifs le service de faire décréter une trêve et un embargo qui devaient paralyser les Arabes, la Russie s'empressait d'utiliser cette trêve en fournissant aux juifs, par l'intermédiaire de la Tchécoslovaquie, autant d'avions et d'armes qu'ils pouvaient désirer.

Ainsi, sur le front palestinien, tout comme sur le front de Berlin ou en Chine, la bataille est engagée entre les deux grandes puissances. En Israël, la Russie parviendra-t-elle à cocufier l'Amérique ?

L'Amérique est bien convaincue que non. Elle est trop pénétrée de sa force, trop sûre de la toute-puissance de ses dollars, pour éprouver des craintes à ce sujet.

Mais il n'en est pas de même de l'Angleterre.

L'Angleterre qui n'a point la vigueur de l'Amérique, qui a, au contraire le complexe d'infériorité qui caractérise les puissances déclinantes, et qui, en outre, connaît mieux que Washington la situation réelle des choses et des esprits dans cet Etat dont elle a guidé les premiers pas, ne partage manifestement point l'optimisme de Washington.

A Londres on se trouverait beaucoup plus tranquille si la porte du Proche-Orient était tenue solidement et uniquement par des Etats arabes, plutôt qu'en participation avec ces juifs effervescents qui fournirent à la Révolution russe et à l'actuel « communisme » européen un grand nombre de leurs cadres. Un Etat juif, c'est, pour le moins, l'inconnu ! Dans son désir d'expansion à tout prix, aux prises avec les difficultés presque insurmontables qui l'assailliront le jour où il lui faudra faire vivre une population pléthorique sur un territoire désertique, l'Etat d'Israël risque de se jeter dans le premier panneau démagogique venu, et Dieu sait si le Kremlin est habile à présenter de pareils panneaux ! C'est pour éliminer ce risque, que l'Angleterre n'a pas hésité depuis trois ans à courir le danger de heurter l'Amérique en se mettant ouvertement en travers de ses plans pour ce qui concerne la Palestine. Ce n'est qu'en Palestine que l'Angleterre ose faire une politique antiaméricaine, et si elle le fait... c'est pour sauver l'Amérique.

Car ce serait une grave erreur de croire que c'est par rivalité envers l'Amérique que l'Angleterre s'est faite le champion des Arabes contre les sionistes. L'Angleterre sait qu'elle n'est plus en mesure de disputer le Proche-Orient et ses pétroles à la puissance américaine ; elle est trop consciente de la pauvreté de ses moyens ; elle se rend pleinement compte qu'elle ne saurait plus tenir dans la politique internationale que le rôle d'un « second ». Mais ce rôle de second, elle estime qu'elle peut le remplir le plus efficacement et le plus fidèlement possible en s'opposant aux folies du « patron ».

En Proche-Orient, pas plus qu'ailleurs, la partie ne se joue à trois ; comme partout maintenant, elle ne se joue qu'à deux, mais, dans l'un des camps on n'est pas d'accord sur le meilleur moyen de faire face à l'autre camp.

Robert LOUZON.

---

3) A noter que ce rôle n'est échu qu'à une partie des juifs, aux juifs d'Europe, c'est-à-dire, en gros, les Ashkenazim ; les juifs d'Afrique, les Sephardin, n'ont point eu de rôle analogue. Et il est remarquable qu'aujourd'hui encore ce sont les premiers qui, à peu près seuls, participent au sionisme. Les Sephardin ont beau se plaindre de l'antisémitisme des musulmans de l'Afrique du Nord, ils ne vont point en Palestine. L'Etat d'Israël est presque uniquement peuplé de juifs de l'Europe orientale, de « Polacks ».

LES THÉORIES DE LYSSENKO

ou la biologie au service de l'Etat totalitaire

Depuis quelques mois, la *biologie*, science de la vie, paraît être en révolution. Et une fois de plus, cette révolution nous vient de l'Est.

Le grand public a appris depuis lors le nom de *Lyssenko*, botaniste soviétique, et de son maître *Mitchourine*.

Le point de départ du débat fut, en France, un article de Jean Champenois dans *les Lettres françaises*, résumé assez fidèle d'un rapport sur « l'état de la science biologique » paru dans la *Pravda* du 4 au 12 août 1948. Ce rapport inaugural, présenté par T.D. Lyssenko, fut discuté à *l'Académie Lénine des sciences agraires de Moscou*, et suivi d'un débat à *l'Académie des sciences de Moscou*. Ce dernier débat eut pour conséquence l'éviction de divers savants renommés, dont Orbéli, secrétaire de la *section de biologie de l'Académie des sciences.*

Les idées de Lyssenko et ses résultats dans le domaine botanique étaient connus des spécialistes d'Occident depuis la traduction, en anglais, d'un de ses opuscules par Th. Dobzhansky en 1946, mais on n'en parlait pas chez nous hors d'un cercle étroit de biologistes.

Le débat est maintenant public, et, comme il arrive toujours en matière de vulgarisation scientifique, chacun en discute à tort et à travers, sans connaître les bases fondamentales de la *génétique*, science de l'hérédité, et selon telle ou telle préférence idéologique.

Il n'est pas dénué d'intérêt sans doute de réveiller, de temps à autre, la torpeur des « purs savants » et de les plonger dans un bain de réalité et d'applications pratiques ; c'est le mérite de Lyssenko et des autres disciples de Mitchourine d'avoir fait sursauter les généticiens de l'école classique dans le monde entier.

Pour la clarté de l'exposé, je vais tenter de scinder le débat en abordant successivement :

— *la thèse scientifique et philosophique* (avec le plus d'objectivité possible) ;

— *les applications pratiques en agriculture* (qui ne sont pas négligeables) ;

— *l'aspect politique et polémique de la querelle* (avec le maximum de parti pris antitotalitaire, je ne m'en cache pas).

L'ASPECT SCIENTIFIQUE ET PHILOSOPHIQUE DU PROBLEME

Le débat scientifique n'est pas entre spiritualistes et matérialistes, entre « bourgeois » et « soviétistes », comme voudraient nous le faire croire le numéro spécial d'*Europe* d'octobre 1948 (1).

La véritable discussion oppose deux conceptions également scientifiques et défendables de l'hérédité, qu'il faut aborder en toute impartialité et sans idée préconçue.

L'hérédité assure la stabilité des espèces, animales ou végétales.

L'évolution (c'est-à-dire l'acquisition de caractères nouveaux transmissibles à la descendance) rétablit l'équilibre, *en contrebalançant la trop grande stabilité des espèces.*

En théorie du moins, *cette évolution peut se faire par deux processus* (qui, loin d'être exclusifs et contradictoires, se complètent l'un l'autre) :

— *par l'apparition de nouvelles espèces* (par hérédité de caractères nouvellement acquis ou par « mutations ») ;

— *par la disparition d'anciennes espèces*, due surtout à la « concurrence vitale ».

De toute façon, depuis *Darwin*, la génétique est liée étroitement aux doctrines évolutionnistes ; contrairement à une opinion courante (sciemment utilisée pour défendre la cause « soviétiste »), tous les généticiens actuels sont évolutionnistes.

A cette notion d'équilibre entre l'hérédité (facteur « conservateur ») et l'évolution (facteur « révolutionnaire », si l'on veut), Darwin ajoutait l'idée d'un *tri* dans les facteurs héréditaires, aboutissant à une « sélection naturelle » dans la lutte pour la vie et au triomphe du plus apte ; il insistait donc surtout sur la « concurrence vitale » dans l'évolution des espèces.

La thèse des généticiens classiques

Né des travaux successifs de *Mendel*, *Weissmann* et *Morgan* (pour ne citer que les trois plus grands noms), l'édifice de la génétique actuellement admise repose sur *la théorie des mutations chromosomiques.*

Selon cette conception, l'hérédité des organismes vivants (plantes ou animaux) serait sous la dépendance de substances chimiques plus ou moins complexes, et logée principalement dans les particules du noyau cellulaire appelés *chromosomes* (eux-mêmes divisés en sous-particules, les *gènes*). Ces composés chromosomiques seraient étonnamment stables, ce qui expliquerait la stabilité héréditaire des espèces.

Cependant, des changements de constitution de la substance chromosomique ou des gênes pourraient entraîner de véritables changements héréditaires, des *mutations* dans les espèces vivantes. Dans l'état actuel du monde animal ou végétal, ces mutations paraissent rares et imprévisibles ; leurs causes sont complexes et obscures ; elles surviennent « par hasard », ce qui ne veut pas dire sans cause. Le nombre et la fréquence de ces mutations désordonnées et encore non dirigées peut être accru en soumettant les chromosomes à divers agents, soit physiques (rayons X et corps radio-actifs), soit chimiques (ypérite, phénol, sulfamides, colchicine). Elles augmentent ainsi quantitativement, mais rien ne nous permet encore de les diriger qualitativement et de commander tel ou tel changement héréditaire de la plante ou de l'animal, en vue de satisfaire un besoin ou un désir de l'homme (disent les généticiens classiques).

Les mutations ne sont pas dues à des conceptions « ténébreuses », « fatalistes », « spiritualistes » ou « bourgeoises ». Quoi qu'en dise *la nouvelle école* soviétique, de telles accusations extra-scientifiques

---

(1) La préface est d'Aragon, qui a le culot d'intituler son article sur commande : « De la libre discussion des idées ».

Le numéro est consacré à « Une discussion scientifique en U.R.S.S. », ou du moins ce qu'on appelle là-bas une discussion. En fait il est consacré au rapport de Lyssenko, publié par la Pravda et entériné par le Comité central du parti bolchévik. Quant à la discussion, elle est tronquée, incomplète, résumée, et l'on sent que les adversaires du « mitchourinisme » avaient la bouche cousue, sur ordre du parti.

sont sans fondement théorique, car les généticiens classiques ne nient pas le principe des mutations dirigées ; ils constatent simplement que, jusqu'à plus ample informé, les mutations sont imprévisibles et fortuites : tous les cas contraires publiés jusqu'à ce jour étaient dus à une erreur expérimentale ou à une fausse interprétation des résultats obtenus.

Dans un seul domaine, la bactériologie, les mutations ont pu être dirigées de façon concluante. Ces mutations dirigées chez les microbes prouvent donc que, par les méthodes de la génétique classique (qui a, contrairement à l'opinion de Lyssenko, la volonté de diriger l'hérédité), les biologistes « réactionnaires » sont parvenus, aux Etats-Unis et en France, à diriger les mutations déjà dans un domaine (la bactériologie) où l'apparition de nouvelles espèces peut avoir des conséquences pratiques incalculables, en bien ou en mal pour le genre humain.

Notons, à propos des mutations, que Darwin n'admettait pas ces sauts brusques d'une espèce à une autre et croyait à une évolution plus continue, plus « réformiste », dirions-nous. Hier encore, c'étaient les « révolutionnaires » qui partaient du principe des mutations dans la nature pour justifier ce saut dans l'inconnu qu'est la prise du pouvoir par une révolution violente et *Marcel Prenant*, biologiste marxiste et qui plus est stalinien, reprochait encore en 1938 à Darwin de n'avoir pu dans « son cerveau de savant bourgeois » concevoir l'idée de mutation !

Ainsi varient les conceptions du monde et les ukases de Moscou, et il faut être bon équilibriste pour se cramponner à la barre renversée de la « dialectique matérialiste ».

Prenant, qui est un savant sérieux, a refusé de trancher la « querelle Lyssenko » et a laissé un incompétent habile, Aragon, préfacer le numéro spécial d'*Europe*. Pourra-t-il se maintenir longtemps dans cette position « antisoviétiste » et « antimatérialiste » ?

Rappelons enfin qu'il a écrit dans *Biologie et Marxisme* l' « hérésie » suivante : « *L'hérédité des caractères acquis n'a jamais été prouvée expérimentalement de façon incontestable*... Le seul mode de variation héréditaire dont la réalité soit prouvée est donc la mutation. »

L'intransmissibilité des caractères acquis, hypothèse de travail provisoire des biologistes les plus matérialistes, comme Jean Rostand et Marcel Prenant, n'a rien de « réactionnaire » : si le « fils à papa » n'hérite rien des qualités acquises par son père, n'est-ce pas plutôt un principe démocratique ? (Petite remarque accessoire, pour envenimer le débat, à la mode soviétique.)

Jusqu'à plus ample informé donc, seules les modifications des cellules sexuelles ou germinatives (*germen*) sont héréditaires. Quant aux variations du reste des cellules du corps (*soma*) sous l'influence du « milieu », c'est-à-dire des conditions extérieures, elles restent strictement individuelles et non transmissibles ; *elles ne s'inscrivent pas dans le germe et, par suite, ne sont pas transmissibles à la lignée :* les variations des chromosomes et des gènes de la cellule sexuelle commanderaient donc seules l'hérédité.

La doctrine « mitchourinienne » présentée par Lyssenko

A l'inverse des généticiens classiques, T.-D. Lyssenko pense que *la théorie des mutations chromosomiques n'explique pas toute l'évolution des végétaux et des animaux ;*

Il affirme l'hérédité des particularités et des qualités acquises par les êtres vivants au cours de leur existence : de ce fait, il considère que l'évolution peut être dirigée par la main de l'homme ;

Il nie les théories « malthusiennes » de concurrence à l'intérieur d'une même espèce, qui sont à la base des conceptions évolutionnistes des successeurs de Darwin.

Voilà les trois points essentiels qui divisent la génétique classique et « la nouvelle école soviétiste matérialiste ».

La critique de l'hérédité par mutation chromosomique.

Elle repose avant tout sur des expériences sur les plantes (n'oublions pas que Lyssenko est un botaniste). Par des modifications de milieu, par des tours de main appropriés, le maître de Lyssenko (Mitchourine) a pu créer, comme beaucoup de jardiniers (ce qui n'a rien de péjoratif à mes yeux) une foule d'espèces nouvelles. En « ébranlant » ainsi l'hérédité des végétaux et des animaux, il obtint, après une ou plusieurs générations, des *hybrides végétatifs*. Cette hybridation végétative, asexuelle, est très différente de l'hybridation sexuelle, seule admise par la génétique chromosomique ; si l'hybridation végétative était démontrée, ce serait un fort argument en faveur de la nouvelle thèse soviétique.

Après Mitchourine, Lyssenko prétend avoir réussi, *par la méthode des greffes*, à transmettre de façon durable des particularités de couleur et de forme du greffon à la plante greffée. Tout en admettant les chromosomes (dont l'existence n'est pas niable), il critique donc la théorie chromosomique de l'hérédité : dans les cas d'hybridation par greffe, la transformation héréditaire ne peut s'expliquer (si l'expérimentation a été correcte) que par influence des cellules corporéales ou *somatiques* du greffon ; le *germen* et ses particules chromosomiques n'interviennent pas : « Les hybrides végétatifs sont une preuve convaincante de la conception mitchourinienne de l'hérédité... Il est évident qu'un organisme support et un organisme greffé ne peuvent échanger les chromosomes des noyaux cellulaires, et pourtant les qualités héréditaires sont passées du support à l'organisme greffé et inversement. »

D'une façon plus générale, pour Lyssenko, l'influence du milieu et des conditions ambiantes sur l'individu explique des variations héréditaires souvent définitives : le *soma*, c'est-à-dire l'ensemble du système cellulaire d'un corps vivant agit conjointement à ses cellules sexuelles (*germen*) ; les *chromosomes* et les *gènes* (particules chromosomiques) peuvent subir l'influence modificatrice du milieu.

Cette critique de l'hérédité par pure mutation chromosomique est sans doute le point le plus intéressant du rapport de Lyssenko ; encore faudrait-il qu'il l'ait étayé sur des preuves plus péremptoires.

En second lieu, et corrélativement, Lyssenko *affirme l'hérédité des particularités et des qualités acquises par les êtres vivants au cours de leur existence.*

C'est le point essentiel, le plus controversé du débat : *Si les caractères acquis peuvent être fixés héréditairement, la volonté de l'homme peut, dès maintenant, commander l'hérédité.* La fixation héréditaire sous l'influence du milieu est connue d'avance, contrôlable et dirigée. De ce fait, dit-il, *les mutations peuvent être dirigées et ne sont plus imprévisibles*, ce qui est du plus haut intérêt pour les agronomes, en particulier en botanique par la méthode de *l'hybridation par greffes.*

Lyssenko greffe un pied de tomate, à fruit blanc jaunâtre et à feuilles ordinaires (c'est-à-dire composées) sur un pied de tomate, à fruit rouge et à feuilles simples (c'est-à-dire comme celles de la pomme de terre) ; il sème ensuite les graines produites par le porte-greffe et constate que, si la plupart des plantes ainsi obtenues restent conformes au type parental (c'est-à-dire à feuilles simples et à fruit rouge), quelques-unes d'entre elles sont modifiées et ressemblent au greffon, soit par la couleur blanche de leur fruit, soit par l'aspect composé de leur feuillage.

Ainsi, conclut Lyssenko, l'homme peut commander la nature : « La devise de Mitchourine est : nous ne pouvons attendre les bonnes grâces de la nature ; les lui arracher, voici notre tâche... »

En réalité, c'est un très vieux débat qui renaît.

Il y a plus d'un siècle, Lamarck croyait déjà avoir démontré cette « hérédité des caractères acquis », par des faits dont l'interprétation nous paraît aujourd'hui fantaisiste.

Les néo-lamarckiens français reprirent les arguments de leur maître, en s'inspirant des progrès de la génétique au cours du dix-neuvième siècle et avec des faits plus pertinents mais non décisifs.

Le « sens commun » (cher aux « soviétistes ») adopte en général volontiers la thèse néo-lamarckienne, ce qui ne simplifie pas un débat ainsi transporté sur la place publique.

Mais c'est peu à peu que la génétique mendélo-morganienne « *n'a pas été imposée mais s'est imposée*, et non sans combat, à des hommes de bonne foi, qui eussent certainement dans le fond préféré pourvoir rester fidèles au lamarckisme traditionnel » (Jean Rostand).

La nouvelle école soviétiste, tout en s'en défendant par chauvinisme russe et par peur des critiques qui ont accablé le lamarckisme, est à tendance néo-lamarckienne.

Les expériences d'hybridation par greffe ne sont pas nouvelles en France et Jean Rostand rappelle qu'un botaniste, Daniel, crut déjà découvrir des hybrides authentiques par greffe en 1895, au laboratoire de Fontainebleau : « A l'heure présente on conteste la possibilité d'une véritable hybridation par greffe, car tous les faits de cet ordre ont pu être expliqués, sans faire appel à aucune influence du *soma* sur le *germen*. Les causes en sont diverses : hybridation sexuelle méconnue, impureté des souches utilisées, réapparition de caractères ancestraux, passage d'un virus transmissible (comme dans le cas des *mosaïques* ou panachures), ou enfin, formation de « bourgeons chimères », c'est-à-dire de bourgeons mixtes constitués par une intrication des tissus du porte-greffe et des tissus du greffon. Le problème de l'hybridation par greffe s'est aussi posé pour les animaux ; et là, également, la science, après quelques hésitations, s'est vue obligée de conclure par la négative. »

En résumé, on peut dire que Lyssenko s'est probablement trompé dans l'interprétation de ses greffes (il existe une foule de causes d'erreur et d'illusions dans de vieux domaines renouvelés), mais qu'il a pressenti la question clef de biologie générale : certes, l'hérédité des caractères acquis n'a pas encore fait ses preuves, mais la théorie néo-lamarckienne est encore « dans l'air » ; elle n'a pas dit son dernier mot.

En troisième lieu, *les mitchouriniens nient les théories « réactionnaires malthusiennes » de concurrence à l'intérieur d'une même espèce*. Ils disent : « La concurrence à l'intérieur des espèces n'existe pas dans la nature ; il existe une concurrence entre les espèces ».

Malthus affirmait, étudiant l'espèce humaine, que l'accroissement de la population engendre inéluctablement la famine et la mort, car le nombre des bouches à nourrir augmente beaucoup plus vite que la quantité de nourriture disponible. C'est en appliquant les affirmations de Malthus à l'évolution des espèces que Darwin, et surtout ses successeurs, fondèrent leur théorie de l'hérédité sur un principe de concurrence, de « lutte pour la vie ».

Lyssenko prétend nier cette concurrence à l'intérieur de chaque espèce, conception qui, selon lui, est « raciste » en politique et conduit en génétique à ne vouloir produire que des « races pures » et à négliger l'intérêt des hybridations en agronomie.

Il est difficile de trancher un tel débat, mais je vous rappelle qu'il existe à ce sujet une tradition doctrinale russe très particulière, bien antérieure au bolchévisme. Lisez là-dessus *l'Entr'aide* de Kropotkine, document autrement émouvant et humain que les pédantes divagations des généticiens soviétiques. (En ce temps-là, l' « intelligentsia » russe était profondément occidentalisée, au meilleur sens du mot ; aujourd'hui, lorsqu'on lit les écrits, même scientifiques, des pays totalitaires, on croit vivre dans un monde de maniaques.)

Vous verrez, en lisant Kropotkine, que dès 1880 un zoologiste russe, Kessler, insistait sur l'aide réciproque, sur la « coopération » chez les animaux, comme facteur dominant de l'évolution, plus important que le facteur compétition et lutte pour la vie. *L'Entr'aide* reprend et développe de façon judicieuse les arguments de ce biologiste, démontrant « qu'aucune évolution progressive de l'espèce ne saurait être fondée sur ces périodes d'âpre compétition... contrairement à l'étroite conception malthusienne, la sociabilité est aussi bien une loi de nature que la lutte entre semblables ...les mieux adaptés sont incontestablement les animaux qui ont acquis des habitudes d'entr'aide. »

La question de l'entraide n'est au fond qu'une des modalités de la lutte pour la vie, la plus sympathique et peut-être la plus efficace. Ce n'est qu'un aspect limité de la « querelle Lyssenko », mais il est curieux de voir dans la bouche d'un jeune soviétiste des arguments antimalthusiens qu'approuverait le vieil anarchiste russe ...dans le fond, sinon dans la forme.

Le défaut général de la thèse de Lyssenko (mis à part le ton odieux, fait à la fois de suffisance, d'injures et d'affirmations gratuites presque naïves), c'est de vouloir trop embrasser.

Après avoir dit, avec raison, qu'une science qui n'ouvre pas de perspectives pratiques usurpe le nom de science, il va jusqu'à prétendre « expulser le hasard » du domaine de l'hérédité, alors que les lois du hasard (c'est-à-dire des phénomènes encore trop complexes pour être contrôlés, et non des phénomènes sans cause comme Lyssenko le laisse entendre) sont, à l'heure actuelle, utilisées dans les sciences les plus exactes.

Après avoir contesté, d'accord sans le savoir avec la plupart des généticiens d'Occident, le caractère trop schématique de la thèse de Weissmann : à savoir, l'indépendance absolue de la « matière héréditaire », par rapport aux conditions extérieures, au milieu ambiant, Lyssenko veut nous imposer une vérité partielle comme la seule vérité scientifique, au nom du principe d'autorité... et du matérialisme dialectique, ce qui est tout un en U.R.S.S.

LES APPLICATIONS PRATIQUES DE LA THEORIE DE MITCHOURINE A L'AGRICULTURE

Autant l'on peut faire de réserves sur le fond scientifique du débat de l'Académie des sciences agronomiques de Moscou, autant, semble-t-il, les applications pratiques dues à Lyssenko devraient être facilement contrôlables. Ce serait vrai en Occident, même en tenant compte des déformations systématiques de notre grande presse dite d'information ; c'est beaucoup plus difficile lorsque la raison d'Etat domine toute l'activité d'un peuple.

Comment expliquer le succès soudain de la théorie mitchourinienne auprès des autorités soviétiques ? A la fois sans doute par l'habileté politique de la « clique Lyssenko », mais aussi grâce à l'ampleur de ses réalisations dans le domaine de l'agriculture.

Plus savants qu'agronomes, les généticiens russes de l'école classique ont déçu les maîtres de l'économie soviétique. Leurs manipulations des espèces végétales et animales, conformes au mendélo-morganisme, semblent avoir conduit à des déboires. Et c'est cette carence vraisemblable des grands noms de la

génétique dans le domaine de l'application pratique qui expliquerait la sévérité des épurations récentes.

A l'opposé de cette science livresque, naguère officielle en U.R.S.S., un arboriculteur, ancien cheminot, Mitchourine, avait réalisé depuis longtemps déjà des merveilles pratiques, en particulier en croisant et en greffant des arbres fruitiers.

Son successeur et disciple, Lyssenko, d'origine paysanne, reçut une éducation scientifique plus poussée, mais orientée vers l'agriculture et l'étude des céréales. Plus que d'un homme de serre et de laboratoire, il s'agit donc d'un agronome. Il a travaillé à la mode soviétique, qui de ce point de vue n'est pas blâmable, les yeux fixés sur un résultat pratique pour les sovkhoz et les kolkhoz. Avec l'appui du Comité central et à la manière bolchévique (en « noyautant » les sociétés savantes et en évinçant ses adversaires), il a commencé à batailler et à s'imposer après la mort de Mitchourine : ce sympathique autodidacte servira d'étendard à la nouvelle école, et on ne peut plus prononcer, en U.R.S.S., un discours sur la biologie sans brandir ce nom symbolique.

L'école « mitchourinienne », réduite d'abord à une poignée de praticiens habiles, a vite su s'imposer par ses réalisations. Elle prétend avoir obtenu par des « tours de main» convenables (tels que des changements brusques de température) la fixation héréditaire de certains caractères nouveaux, acquis sous l'influence du milieu et connus d'avance.

Voici quels seraient ses résultats dans la pratique agricole :

Dans le domaine des plantes, matériel le mieux étudié et le plus maniable, Lyssenko a obtenu des récoltes de blé plus abondantes et plus hâtives ; en soumettant les graines à des modifications subites de température, il transforma des blés durs (à 28 chromosomes) en variétés de blés tendres (et à 42 chromosomes), sans passer par des formes intermédiaires, ce qui a permis d'acclimater le froment dans le climat rude de la Sibérie du Nord.

La création d'une espèce de blé résistant à la « rouille » a permis d'améliorer les cultures du Kouban.

La création de multiples types nouveaux de fruits et de légumes ; l'adaptation climatique de la pomme de terre et du coton ; l'acclimatation de cultures subtropicales dans le Kouban (variété de thé résistant au froid, en particulier) ; la sélection de plantes oléagineuses : telles paraissent les principales conquêtes de l'agriculture soviétique.

Dans le domaine animal, les résultats semblent moins extraordinaires : développement des qualités laitières des vaches de certains sovkhoz ; accroissement pondéral de la laine des moutons ; augmentation du cheptel et de la qualité des pourceaux.

Tous ces résultats pratiques sont admirables et tout agronome pourrait s'en féliciter.

Reste à savoir s'ils sont vraiment dus à la « science mitchourinienne ». (Mais comment le contrôler dans un Etat totalitaire ?)

Reste à savoir enfin si les modifications observées sont liées à une sélection ignorée de l'expérimentateur (à partir d'un mélange d'espèces) ou à une modification héréditaire véritable, s'effectuant soit par mutation chromosomique (selon la génétique classique), soit par « ébranlement de l'hérédité » (selon Mitchourine).

C'est le fond scientifique du débat, qui n'est pas seulement une « querelle de jardiniers », mais touche aux problèmes de la génétique. Nous avons vu qu'il est difficile de répondre de façon décisive et absolue. Vraisemblablement, l'utilisation de souches impures explique une partie des succès de Lyssenko. D'autre part, il n'est pas prouvé que le « forçage », qui donne ces organismes plastiques, ces « natures ébranlées » pendant deux ou trois générations, conduise à de nouvelles espèces stables.

Le fait pratique à retenir a été dit par le vice-président des sovkhoz de l'U.R.S.S. :

« La méthode d'amélioration des races sur la base de la génétique formaliste s'est révélée stérile. » Alors que les mitchouriniens, pliés à l'expérience de la pratique agraire, semblent avoir amélioré les cultures des entreprises planifiées.

Si telle est la vérité (mais comment l'affirmer, puisque la science soviétique se développe « en circuit fermé » et que les adversaires sont bâillonnés ou réticents !), il est évident que l'Etat soviétique a parfaitement le droit de préférer des méthodes efficaces dans la pratique agronomique à des recherches « stériles et scholastiques ».

Ceci explique le succès politique de Lyssenko.

L'ASPECT POLITIQUE ET POLEMIQUE DU DEBAT

Plus encore que le débat « agronomique » (car on peut améliorer le cheptel et les cultures soviétiques, selon les règles de la génétique la plus traditionnelle, à condition d'utiliser des gens compétents en agriculture), ce qui a dû séduire Staline et son entourage, c'est *la thèse politique de Lyssenko :*

« Grâce à l'intervention humaine, il apparaît comme possible *d'obliger* chaque variété d'animaux et de végétaux à se développer et à se modifier plus rapidement dans un sens désirable à l'homme ». Tout comme les mitchouriniens s'attaquent à la nature pour la violenter, les bolchéviks prétendent régenter d'en haut l'évolution des sociétés humaines. Quelle belle justification, par analogie, de la morale du Chef, sauveur des masses !

Comme l'a dit cyniquement un contradicteur de Lyssenko, mais « mitchourinien », bien entendu (qui ne l'est devenu en U.R.S.S., bon gré, mal gré ?) : « Il est nécessaire d'approfondir l'étude de chaque animal, individuellement. Nous avons pu en apprécier l'importance, en voyant se développer le mouvement stakhanoviste. »

A part un homme courageux, I.-A. Rapoport, qui nie l'hérédité des caractères acquis et l'impossibilité de transformations dirigées des végétaux et des animaux, tous les contradicteurs de Lyssenko s'efforcent de défendre leur thèse en se mettant sous la protection du « grand Mitchourine » et, qui pis est, en accablant d'autres savants plus compromis qu'eux, en multipliant leurs marques de soumission au régime soviétique. C'est le « sauve-qui-peut » de la biologie soviétique devant l'ordre du parti ; cela s'explique grâce à une phrase révélatrice des conclusions de Lyssenko : « Dans un des papiers que l'on m'a passés, on me demande qu'elle est l'appréciation du Comité central du parti sur mon rapport. Je réponds : le Comité central a examiné mon rapport et l'a approuvé. »

Aragon n'écrit-il pas, sans rire : « Lyssenko se trouve approuvé par Staline, qui est un philosophe matérialiste, comme on peut s'en rendre compte par la lecture de ses œuvres... »

Le plus lâche reniement (peut-être fourré d'ironie, mais comment savoir ?) est fourni par Youri Jdanov, biologiste et fils de l'homme politique : il confesse ses erreurs scientifiques dans une *Adresse au Comité central et à Staline*, publiée par la *Pravda* du 7 août 1948, sur un ton de platitude inouïe. *Europe* reproduit cette adresse (dont je vous conseille la lecture), en s'excusant de ne pas avoir la place de donner « les lettres analogues écrites par les professeurs et académiciens de la tendance mendéliste, antimitchourinienne ». D'autres lettres aussi viles que celle de Youri Jdanov (et, comme elle, critiquant en douce Lyssenko) doivent en effet exister : un savant n'en est pas moins un homme, avec une famille, des amis, des soucis, des ambitions, des vanités, de la fatigue aussi.

Il est tout à fait normal de la part du gouvernement soviétique d'encourager une école de généticiens qui lui paraît plus réaliste dans le domaine de l'agronomie planifiée. Ce qui l'est moins, c'est le sort réservé aux vaincus dans cette lutte ; si de tels procédés existaient en Occident, que deviendraient tous les savants stalinisants, ennemis du régime bourgeois et de ses conceptions philosophiques ?

La condamnation d'Orbéli parce qu'il avait « considéré comme parfaitement admissible la coexistence de deux tendances contradictoires dans la science biologique, la vérité devant naître de la controverse entre elles », c'est la preuve que les chefs soviétiques ont peur de la discussion, en science comme en politique.

L'argument d'autorité de Lyssenko, contre ses adversaires scientifiques, c'est le même que celui des chefs bolchéviks contre leurs ennemis politiques. Ses références à Marx, Engels, Darwin, Timiriazeff, Lénine et Staline imposent évidemment silence à l'adversaire.

Mieux encore, la *Pravda* écrit : « Le rapport de l'académicien Lyssenko montre que la science biologique soviétique est la plus avancée du monde. La tendance matérialiste mitchourinienne en biologie est *la seule* (je souligne) scientifique, car elle est basée sur les principes du matérialisme dialectique : la transformation révolutionnaire du monde dans l'intérêt du peuple. »

On voit que tous les artifices polémiques sont bons et le plus populaire est certainement *l'appel au chauvinisme russe :* Le mitchourinisme est « notre science », c'est un « darwinisme russe ».

La science biologique russe est la première du monde.

Les Etats-Unis d'Amérique sont un des peuples les plus « barbares » en ce qui concerne leurs méthodes de culture et de labourage.

Le professeur Jébrak est flétri pour son attitude « antipatriotique » : il a osé attaquer Lyssenko dans des périodiques américains ! Bien entendu, il a dû aussitôt interrompre ses travaux scientifiques.

Les pires procédés polémiques sont employés par Lyssenko. Il ridiculise le généticien N. Doubinine, qui travaille depuis des années à expliquer les différences entre les noyaux cellulaires de *la mouche à vinaigre* dans les villes et les campagnes, pendant et après la guerre (*rires dans l'assistance*, note le compte rendu analytique). Et chacun sait pourtant parmi les debaters l'importance des chomosomes de la mouche à vinaigre (qui sont gros, peu nombreux et faciles à colorer) pour élucider au moins un des mécanismes de l'hérédité.

La *Pravda* oppose à la carence pratique des mendélistes-morganiens les réalisations « mitchouriniennes » sur un ton dont vous aurez un aperçu par l'article de G. Fisch sur les champs expérimentaux de Gorki-Leninski, intitulé *Le rêve réalisé :*

« Non, ce n'est pas un rêve ! C'est *du blé en branches* que le peuple appelle déjà *stalinien...* » (ce n'est pas moi qui souligne).

Et pour faire comprendre à l'adversaire que *l'heure n'est plus à la discussion*, I. Prézent (adulateur de Lyssenko) conclut :

« Nous n'allons pas poursuivre la discussion avec les morganistes, nous allons les démasquer en tant que représentants d'une tendance idéologique fausse importée de l'étranger. »

Comme le rappelle Lyssenko, rien n'est laissé au hasard, tout est prévisible en U.R.S.S., pas seulement l'évolution des êtres vivants, mais même les élections d'académiciens : après épuration et adjonction d'une fournée de mitchouriniens « grâce aux soins du parti et du gouvernement, et personnellement du camarade Staline, la situation à l'académie a radicalement changé. Notre académie s'est complétée, et, bientôt, après les élections prochaines, se complétera encore d'une certaine quantité de nouveaux académiciens mitchouriniens. » Ce n'est pas là un vœu platonique, mais une dernière mise en demeure, que ce rappel à l'ordre de « nos grands maîtres Lénine et Staline », qui soulève dans l'assistance une *tempête d'applaudissements*.

Après ces quelques citations, on conçoit que Lyssenko ait rencontré un succès complet et « irrévocable », et ait pu s'offrir la place encore chaude de N. Vavilov, comme directeur de l'Institut de Génétique de l'Académie des Sciences (le régime russe aime les majuscules et les académies). N. Vavilov, le plus représentatif des généticiens classiques, serait mort en exil dans l'Extrême-Nord (il serait décédé de « mort naturelle », selon le professeur Prenant).

On conçoit aussi que de telles méthodes scientifiques nous rappellent les interrogatoires nocturnes du N.K.V.D. longuement décrits par Kravtchenko, et que les Russes, comme les légumes de Mitchourine, aient leur « nature ébranlée » pour plusieurs générations. Ce n'est pas moi qui déplace le débat de la science pure et de l'agronomie vers la politique : je ne fais qu'appliquer fidèlement la méthode lissenkiste de discussion.

Je citerai encore l'académicien Prezent :

« Personne n'interdit et ne peut interdire les discussions dans la science » ; principe digne d'approbation, mais hélas suivi de cette phrase hautement révélatrice : « *...discutons donc à l'intérieur même de la tendance mitchourinienne* » : c'est le fin mot de l'autocritique bolchévique.

L'important dans l'affaire Lyssenko, pour nous profanes en génétique, ce n'est point de juger quelle est la thèse la plus juste, c'est de clamer une fois de plus notre indignation face aux méthodes *tsaristes* perfectionnées qui musellent la pensée humaine.

Quel est l'avenir d'une science ainsi avilie, sacrifiant l'esprit de découverte (toujours imprévisible) aux besoins immédiats de l'Etat ?

Finalement, et même en tenant compte des réalisations pratiques de l'agronomie soviétique (qui sont, je le répète, importantes), la publication du rapport Lyssenko est une belle gaffe : la science soviétique (pas plus que les camps de travail d'au delà l'Oural) n'est un bon article d'exportation, au moins avant que l'armée rouge campe en Occident.

Ce qui est grave, c'est que dans ces pays de « démocratie populaire », il n'est même pas possible de savoir si *oui ou non* tel ou tel savant a été déporté, chassé de sa chaire ou de son laboratoire, pour des divergences de conception scientifique.

De là à douter de la réalité des résultats obtenus par les agronomes soviétiques ; de là à douter de tout ce qui se fait en U.R.S.S., même le meilleur ; de là à douter de tout, dans le monde entier, à ne plus savoir distinguer les faits vrais des mensonges, il n'y a qu'un pas.

Et cette perversion des valeurs socialistes est, peut-être, le plus abominable des crimes staliniens.

Espérons que l'affaire Lyssenko aura au moins le mérite de réveiller les savants occidentaux de la douce torpeur de leurs laboratoires, et de leur faire comprendre qu'à côté de la science pure ils doivent avoir à cœur de démontrer que par des méthodes plus démocratiques et plus humaines on peut obtenir un aussi bon « rendement » et améliorer le sort de tous les hommes.

N'hésitons pas non plus à flétrir avec autant d'éloquence que les staliniens certains Etats d'Amérique du Nord qui proscrivent le darwinisme au nom de l'argument religieux d'autorité, et, bien entendu, tous les pays du monde qui préconisent des discriminations raciales, tous les préjugés bien connus du monde bourgeois, qui risquent, eux aussi, de stériliser par contre-coup la progression scientifique.

La vraie science sait ne pas choisir et rendre à chacun son dû.

J.-D. MARTINET.

Dans l'Internationale

Lettre d'Allemagne

Nous venons d'avoir une grève générale, début novembre, dans toute l'Allemagne de l'Ouest, sauf en zone française. Cette grève avait pour but de protester contre les hausses de prix, formidables ces dernières semaines. Les paysans n'ont livré aux moulins que le dixième de leur récolte de cet automne. Ils attendent que les prix montent. Les Américains ont apporté du blé mais ne permettent pas de l'utiliser avant que la récolte du pays soit consommée. Je n'excuse pas les paysans. Mais les industriels, les commerçants sont les premiers coupables. Ils avaient, avant la dévaluation, des stocks importants. Socialistes et syndicats ont demandé la liquidation de ces stocks et la vente des marchandises stockées aux expulsés de l'Est, de Pologne, de Tchécoslovaquie qui n'avaient pu venir ici qu'avec 30 kilos de bagages et souvent moins. Ceux-là manquaient de tout : vêtements, souliers, argent, ustensiles de ménage, meubles, etc...

Des lois furent proposées au parlement pour distribuer les marchandises stockées également à ceux dont les maisons avaient été rasées par les bombes. Rien ! Les partis de droite, dits « chrétiens », refusaient chaque fois. Le professeur Erhard, représentant les « chrétiens-sociaux », directeur du ministère de l'Economie politique de Francfort, a dit qu'il était nécessaire de faire ces stocks pour « sauver la nouvelle monnaie allemande ». Résultat : chacun, à la dévaluation, a perdu son argent, sauf les propriétaires des stocks, donc les commerçants et les industriels. A l'aide de ces stocks, commerce et industrie récupèrent de la nouvelle monnaie. Mais peu cependant. Les Américains en dévaluant et sans exception avaient réduit les capitaux à 7 % de leur montant. Mais pas les stocks ! Ils pensaient que les Allemands devaient eux-mêmes, par des lois, égaliser les pertes subies à cause de la dévaluation. C'est en prévision de ces lois et des échanges de monnaie que les propriétaires de stocks n'en ont échangé qu'une faible partie en nouvelle monnaie. Ils espèrent refaire le coup de cet été. Les chrétiens-sociaux semblent soutenir cette politique.

***

Tu as vu les dernières nouvelles ? La Ruhr au lieu d'être remise au peuple retourne aux mains du capital (hommes de paille allemands et capital américain).

On se propose de former une « milice », c'est-à-dire une armée qui possédera tout sauf les chars lourds, l'artillerie lourde et l'aviation, ces armes restant aux mains des Américains. La cause ?... En zone russe se forme une milice semblable de 300.000 hommes, armée et équipée par l'armée rouge, encadrée par des officiers prussiens et solidement imprégnée de communisme. Les Russes veulent avant un an demander le retrait des troupes d'occupation de toute l'Allemagne. Grâce à cette police, ils espèrent soumettre au joug communiste toute l'Allemagne qui, nouveau Reich, deviendrait un Etat satellite soviétique. Pour éviter cela les Anglo-saxons constituent une milice de 400.000 hommes. Projets ?... Qu'en dis-tu ? N'est-ce pas de la folie ?

***

Voici quelques remarques sur la question juive. En 1946, nous avions encore 1.600 juifs en Bavière, qui en 1939 avaient leur domicile ici. D'avril à octobre 1946, en Bavière seulement, il y a un afflux de 96.000 juifs. Ils venaient de Pologne, de Tchécoslovaquie, de Lituanie, de Roumanie, de Hongrie. Ils venaient à la suite de pogromes ayant eu lieu en Pologne et en Russie, où de nombreux juifs avaient été tués. Puisque dans ces pays de l'Est, il n'y a plus, du moins officiellement, de nazis au pouvoir, les auteurs des pogromes étaient donc ceux qui avaient lutté contre nous parce que nous étions antisémites !...

Tous ces juifs désirent partir en Palestine. Certains sont partis. Il en part chaque semaine. Mais c'est lent. C'est la guerre là-bas, surtout la guerre clandestine, la pire de toutes les guerres.

En attendant, ces juifs veulent vivre. Le travail manuel ne leur plaît guère. Ils font du marché noir. Ils sont dans des camps entourés de fils de fer, dans des maisons réquisitionnées. Ils peuvent sortir. Les fils de fer ne sont pas pour eux mais pour que les Allemands n'entrent pas. La police allemande n'ose pas entrer dans ces camps. Seule y pénètre la police américaine. Ces camps de D.Ps. (displaced persons : personnes déplacées) sont gérés par la I.R.O. (international refuge organisation). Il y a en Bavière 300.000 D.Ps. dont 120.000 juifs. Les autres sont russes, tchèques, polonais, ukrainiens, etc... L'Etat dépense « obligatoirement » pour eux 250 millions de deutsch marks par an. Mais pour les Allemands expulsés des Sudètes, Silésie, Prusse orientale (soit plus de un million de personnes), l'Etat ne dépense que 80 millions de D.M. par année. En zone française il n'y a pas de D.P.s.

Je trouve injuste de faire des droits différents pour les habitants d'un même pays. Si un D.P. commet un vol, il est jugé par un tribunal « américain » et n'est pas puni sévèrement, tandis qu'un Allemand, pour un acte semblable, écope plusieurs années de prison. Il n'est pas juste que ceux qui vivent des impôts de tous puissent commercer sans payer d'impôts, se livrer au trafic par-dessus les frontières.

Il est incroyable qu'il n'y ait pas un seul Etat au monde qui permette l'immigration des juifs. On a discrédité tout le peuple allemand, parce que des fanatiques ont assassiné des juifs, sous le prétexte d'une idéologie folle, mais ceux qui nous critiquaient ne font rien pour les juifs si ce n'est les consoler avec de belles paroles d'humanité.

***

Je viens de lire ici que les Russes ont massé en Saxe 150.000 travailleurs forcés allemands pour les usines d'uranium. A Berlin on vient de fonder une « cartothèque » pour la recherche des personnes ayant disparu sans laisser de traces. Leur nombre augmente de plus en plus. En zone russe, un homme sur dix est du N.K.W.D. Le maréchal Sokolowsky a ordonné la distribution de nouvelles cartes d'identité pour la population allemande de zone russe et des secteurs russes de Berlin. Les autos reçoivent de nouvelles plaques pour leur interdire le passage dans les secteurs Ouest. Une ville de 2 millions et demi d'habitants est réduite au ravitaillement aérien, n'a pas de combustible et seulement deux heures de lumière par jour. Pourquoi ? Parce que les vainqueurs daignent se battre sur nos têtes.

FRITZ.

Chronique ouvrière italienne

Dès que le « Duce » fut prisonnier de Badoglio et du roi, tout l'appareil fasciste — qui pendant vingt-cinq ans avait tenu le prolétariat courbé et esclave — s'écroula misérablement.

Le gouvernement de Badoglio, qui avait remplacé celui du Duce, dut prendre position face aux mouvements corporatifs, face aux travailleurs qui « défénestraient » les fonctionnaires des corporations, et occupaient les locaux syndicaux : il chercha à coordonner le mouvement ouvrier, désormais libéré, et nomma un « commissaire extraordinaire » pour les corporations fascistes dissoutes. Ce fut Bruno Buozzi, autrefois secrétaire de l'ancienne C.G.I.L., réfugié en France, où il avait bonne presse parmi les milieux révolutionnaires de Paris, et récemment sorti du confino.

Buozzi désigna Di Vittorio Giuseppe comme vice-secrétaire.

L'évasion du Duce et l'armistice coupèrent l'Italie en deux tronçons : Nord et Sud. Di Vittorio parvint à couper la corde à temps et à se réfugier dans le Sud. Buozzi n'eut pas cette chance : arrêté dans le Nord, il fut fusillé par représailles, en compagnie d'autres otages. Di Vittorio se trouva automatiquement désigné comme secrétaire général de la C.G.I.L. naissante.

La fonction ne fait pas le personnage : un âne, même si on le vêt d'habits de professeur, demeure toujours un âne.

C'était le moment où la Russie voyait crouler les Etats totalitaires avec lesquels elle avait toujours été en excellents termes : le premier ambassadeur envoyé par Moscou partit pour Rome, auprès de Mussolini ; alors que l'Italie se trouvait secouée par l'assassinat de Giacomo Matteoti, l'ambassadeur de l'Etat prolétarien, du pays du socialisme, banquetait avec le duce, à l'ambassade soviétique de Rome...

La politique russe n'avait pas changé, et le premier ambassadeur allié que le roi d'Italie, encore en chemise noire, va recevoir, est... l'ambassadeur russe.

Les comités de libération, formés par les partisans, ne voulurent pas participer au gouvernement de Badoglio, ministre du roi fasciste. Togliatti prendra l'avion pour rallier l'Italie et convaincra les comités de libération d'avoir à participer au gouvernement Badoglio. La politique communiste est pour « l'embrassons-nous ».

C'est alors qu'est créée la triarchie avec les partis communiste, socialiste et démo-chrétien, et elle va s'emparer du pouvoir.

Ce qui s'était fait dans le domaine politique va se faire également pour le mouvement ouvrier. Tous les organismes prolétariens eurent, jusqu'à la scission, trois secrétaires : un communiste, un socialiste et un démo-chrétien, désignés par les partis respectifs, comme sous le fascisme.

Au sommet, Di Vittorio pour les communistes, Lizzadri, aujourd'hui remplacé par Santi, pour les socialistes ; et Achille Grandi, remplacé par la suite par Pastore, pour les démo-chrétiens. C'est cette trilogie syndicale qui a gouverné la Confédération de la façon la plus plate, la plus vulgaire et la plus antiprolétarienne.

La structure corporatiste-fasciste est demeurée intacte : les entreprises continuèrent à retenir les cotisations syndicales, et à les verser aux Chambres du Travail et aux Fédérations, comme elles l'avaient fait pour les corporations fascistes !

Tout continua — et continue — à être concentré à Rome... comme au temps du fascisme. La soi-disant « relève de la garde » se poursuivit. La triachie syndicale déplaça le maire de Turin, Roveda, et en fit le secrétaire de la F.I.O.M. On changea et on remplaça les « fonctionnaires » syndicaux sans même en informer les ouvriers des Chambres du Travail.

Dans certaines unions locales, dans certaines usines, il ne fut même plus possible d'être candidat à une fonction syndicale si on n'appartenait pas à la sainte trinité : socialiste, communiste et démo-chrétienne.

Il existait des ouvriers organisés qui n'avaient pas la carte, parce que l'entreprise retenait la cotisation mais ne percevait pas le prix de la carte...

La triarchie syndicale a favorisé les démo-chrétiens, qui disposent et disposaient de bons organisateurs, parmi lesquels Achille Grandi.

Les démo-chrétiens, polémiquant avec les éléments de droite de leur parti, le dirent et le mirent en évidence. Citons leur hebdommadaire, « Politica sociale » du 5 avril 1945, organe de la tendance chrétienne de la Confédération, dans lequel Luigi Bellotti écrit : « L'unité syndicale, avec tous ses défauts, nous a permis de constituer des cadres complets de syndicalistes répartis dans toutes les provinces d'Italie, alors que l'ancienne Confédération blanche n'avait d'influence que dans quelques régions demeurées nôtres par bonheur ».

Toujours dans « Politica sociale », Nardello Lino, le 2 mai 1946, à l'occasion du deuxième anniversaire de la triarchie confédérale, écrivait : « A tous les syndicalistes — mais de façon plus particulière à A. Grandi — on doit l'écho retentissant des paroles et de la pensée chrétiennes, dans les salles pleines à craquer de Montecitorio et du Congrès mondial des syndicats à Paris... ».

Oreste Lizzadri, alors représentant de la tendance socialiste dans la triarchie, a confirmé ces jours derniers ce que nous disons : à savoir que la triarchie et l'unité ont favorisé les démo-chrétiens.

Il écrit dans « Via nuova », hebdomadaire communiste : « L'Eglise catholique avait recueilli la première d'énormes bénéfices de cette compréhension réciproque.

» Les Chambres du Travail n'étaient plus, comme autrefois, des écoles d'anticléricalisme ; et les prêtres non seulement n'étaient plus éloignés de la vie syndicale, mais au contraire appelés à inaugurer les nouveaux sièges des organisations et à bénir les drapeaux.

» A Côme, à l'occasion de la mort du député Grandi, les secrétaires communiste et socialiste de la C.G.I.L. signèrent avec le secrétaire chrétien la circulaire adressée aux Chambres du Travail, les invitant aux messes organisées pour l'âme du grand syndicaliste disparu. A Rome, au dépôt Prenestino, Bitossi et le signataire intervinrent avec le député Gronchi à une manifestation religieuse à la mémoire d'Achille Grandi, et la fanfare des traminots romains joua au moment de l'élévation l'hymne des travailleurs, événement largement souligné par la presse catholique.

» Quoi encore ? Le premier Mai, les travailleurs, avant de se rassembler avec leurs drapeaux sur les places d'Italie pour la fête du travail, allaient à l'Eglise pour entendre la messe. ».

Tout cela est pour le moins exagéré. Que Lizzadri et Di Vittorio soient allés remuer la queue à toutes les manifestations religieuses, c'est indiscutable ; mais il n'est pas vrai que les ouvriers se soient comportés comme le dit Lizzadri.

En compensation, qu'apportèrent les chrétiens à la C.G.I.L. ? Lizzadri, dans une interview accordée

au quotidien confédéral « Il Lavoro », disait : « A Grandi avait apporté à la C.G.I.L. le souffle et l'esprit évangélique du christianisme... »

Cela est confirmé par R. Pallanzona, ancien secrétaire de la Chambre du Travail de Gênes, démochrétien, qui dans sa brochure « Syndicalisme chrétien et unité syndicale à la lumière de l'expérience » écrit « que le député Di Vittorio reconnaît le grand apport, plus particulièrement spirituel, fourni par les travailleurs catholiques et par leurs organisateurs au sein des syndicats ».

Et cette introduction d'esprit évangélique et chrétien dans les syndicats de classe a été payée 23 millions, que Di Vittorio a versés à la « Libre Confédération générale du Travail », quote-part qui représente un cinquième du patrimoine commun des travailleurs, duquel il a été soustrait.

Si dans les statuts confédéraux, il n'y a rien qui rappelle le régime réprouvé du fascisme, il n'y a rien non plus pour rappeler les batailles du passé ni aucun mot dirigé contre les responsables et les profiteurs du fascisme, au-dessus desquels plane — comme un oiseau de proie — le Vatican qui, grâce au traité de Latran, voté avec les voix communistes, est considéré — de par la Constitution — comme le plus grand bénéficiaire et profiteur du fascisme.

Si les concurrents, fonctionnaires des corporations fascistes, sont éliminés (l'article 95 des statuts confédéraux déclare qu'aucune fonction dans la C.G.I.L. ne pourra être occupée par quiconque aura des fonctions dirigeantes rétribuées au sein des syndicats fascistes dissous), ceux d'entre eux qui ont adhéré à un parti de gauche sont admis et peuvent réoccuper leur poste. 80 % des journalistes communistes, à commencer par le directeur de l' « Unità », quotidien communiste, sont d'ex-fascistes.

L'article 95 avait été rendu nécessaire par le fait que le syndicaliste Furio Pace, passé par la suite au corporatisme fasciste, avait été, après la libération, élu par deux fois par la base, au poste de secrétaire du syndicat des Polygraphes de Rome. Ces élections furent naturellement annulées par la Confédération.

Cela est explicable. La chute du fascisme n'est pas due à une révolution, mais à une défaite militaire. Il n'y a pas eu examen de conscience. 25 ans de fascisme ont profondément marqué la mentalité du peuple italien et des travailleurs.

Le slogan : croire, obéir, se taire, est profondément imprégné dans l'esprit de beaucoup, et le communisme en profite, lui qui a donné naissance au fascisme.

Aujourd'hui, ce sont les communistes qui patronnent la C.G.I.L. Di Vittorio publie ses articles dans l' « Unità ». Bitossi jette feu et flammes contre les démo-chrétiens et contre les dissidents (Fédération des Travailleurs de la Mer). Mais ces événements vus à la lumière du bon sens et de la logique, expliquent la marche au désastre, à l'émiettement du mouvement ouvrier, et à l'affaiblissement du parti communiste lui-même.

Même les aveugles s'en aperçoivent... et pourtant, on continue. Quels peuvent en être les motifs ? Ce n'est ni l'endroit ni le moment d'examiner les causes profondes.

Le malaise, la scission se font plus profonds. La Fédération de l'Enseignement a proclamé son autonomie, en attendant que la situation soit clarifiée. Même chose pour la Fédération des Ouvriers agricoles.

D'autres Fédérations et syndicats nationaux, pour ne pas rompre l'unité à la base, se réfugieront probablement dans l'autonomie : ni à gauche ni à droite, mais pour l'unité ouvrière, pour l'indépendance théorique et de fait du mouvement prolétarien par rapport aux partis politiques.

Attendons le développement de cette dramatique situation, qui est une conséquence des élections du 18 avril, et du fait que le parti communiste se considère porteur d'un mandat — qu'il s'est lui-même conféré — de représentant de la classe ouvrière.

Un nouvel élément surgit, grave lui aussi, qui multiplie les « raisons » de rupture et de scission entre ceux qui sont demeurés à la C.G.I.L. de Di Vittorio ; les républicains et les socialistes saragatiens à propos de la politique de non-collaboration, considérée comme ayant une grande efficacité par les social-communistes, déclarent que cette tactique s'attaque à la production et n'est en fait qu'un sabotage camouflé. Comme ces militants sont demeurés à la C.G.I.L., ils sont passés à l'opposition et ont demandé la convocation d'une cession du Comité central.

Nous examinerons dans une prochaine « Chronique ouvrière » l'œuvre que le ver taraudeur de la scission a accomplie et qu'il poursuit dans le mouvement ouvrier italien.

Rome, 10-12-48. **L'HOMME DE LA RUE.**

C'est encore la faute aux Polacks...

Sous le n° 5784 et en date du 10 décembre 1948, MM. Deixonne, Maznez et les membres du groupe socialiste ont déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi « *relative aux consultations électorales de caractère professionnel.* »

En voici le texte :

ART. 1er. — *Dans toutes les consultations électorales de caractère professionnel, ne pourront voter que les titulaires de la carte d'électeur délivrée par le ministère de l'Intérieur.*

ART. 2. — *Ces consultations seront organisées avec les mêmes garanties démocratiques que les élections politiques.*

ART. 3. — *Toutes dispositions contraires sont abolies.*

ART. 4. — *Un décret, pris en forme des réglements d'administration publique, fixera les modalités d'application de la présente loi.*

L'exposé des motifs remarque que « ...*Trop souvent, c'est encore la loi de la jungle qui règne sur le lieu du travail,* » lors des consultations ou élections (referendum pour ou contre la grève, désignation d'un délégué mineur....). Il faut donc « *déterminer le collège électoral* », « *moraliser les scrutins* »... Ainsi propose-t-on d'exclure du vote tous les travailleurs étrangers (une atténuation de la loi serait seulement projetée au profit des frontaliers).

« *Serait-ce là tomber dans la xénophobie ? Qu'on fasse le tour du monde, et qu'on nous cite un seul pays où les étrangers pouvaient, comme en France jusqu'à ce jour, participer à la gestion des biens nationaux* »

Ce texte de loi et son préambule mériteront certainement une ample discussion. Tout de suite, on se demandera dans quelle mesure il *était* vrai que les étrangers en France participaient à la gestion des biens nationaux (et cela en tout cas ne pût être vrai que *jusqu'à ce jour*...). On se demandera si les violences inqualifiables dont furent victimes les mineurs qui résistaient aux méthodes de terreur des équipes cégétistes sont plutôt le fait *d'étrangers* que de *staliniens*. On se demandera si une telle mesure législative aidera, d'aussi peu que ce soit, à éclairer les travailleurs, — et les travailleurs étrangers en particulier, — sur les véritables buts du stalinisme et sur ses moyens. On se demandera... quelle sera l'attitude des responsables syndicaux en face d'une nouvelle réglementation limitative des droits des travailleurs.

« *Notre vœu le plus cher,* précise l'exposé des motifs, *est que la constitution des Etats-Unis d'Europe — préface des Etats-Unis du Monde — faire disparaître jusqu'à la notion même d'étranger.* »

Mais en attendant, voici cette notion introduite là où, par-dessus tous les obstacles nationaux, se retrouvaient, dans l'idéal socialiste tout au moins, égaux les hommes : le lieu du travail.

G. WALUSINSKI.

Autour de Garry Davis

PAS DE FORMULES VAGUES !

La lettre du Docteur Evatt à Garry Davis constitue une nouvelle preuve, s'il en était besoin, de l'incapacité des Etats et des gouvernements à assumer les responsabilités qu'ils revendiquent : le bonheur de leurs peuples respectifs et de ceux de leurs « empires ». Après cette réponse les intellectuels du Conseil de solidarité du premier citoyen du monde ont décidé de faire appel à l'opinion mondiale pour tenter de construire la paix.

Sans doute parce qu'ils ont eu trop souvent l'occasion d'expérimenter les dangers que présente le vague des formules, même et surtout lorsqu'elles gravitent autour d'idées les plus généreuses (et là, Breton doit en savoir quelque chose), des camarades ont demandé à ces intellectuels comment ils concevaient les modifications dans la structure économique et politique, déclarées par eux indispensables pour préserver la liberté et supprimer les causes de conflit.

De l'invitation amicale à préciser les formes d'action qu'ils envisagent, Sarrazac se dégage ainsi :

« Entre l'inefficacité dangereuse des objecteurs de conscience et le bureaucratiste totalitaire qui guette les passifs assoiffés de mots d'ordre la porte est étroite pour les constructeurs attentifs ». Et rien d'autre.

On conviendra d'une part que cette facile réponse n'en est pas une et d'autre part qu'il est permis de ne pas la trouver du meilleur goût.

Par exemple — et pour ne commenter que cela — on peut au moins considérer que s'il réside un danger dans l'objection de conscience, ce danger, sous tous les régimes qui sévissent dans le monde actuel, menace seulement l'objecteur. Quant à parler d'inefficacité, c'est restreindre étrangement la valeur de l'expression : l'objection de conscience est la résistance de l'individu qui veut rester libre aux forces grégaires qui tentent de l'asservir. Il en est encore pour qui un acte courageux vaudra toujours plus que le plus beau discours — ce qui ne signifie pas pour autant qu'il faille le conseiller. Ceci dit, il ne fait aucun doute que Garry Davis a réussi à éveiller la solidarité d'intellectuels courageux, là où des objecteurs, qui avaient peut-être visé aussi loin, ont récolté plus d'années de prison que d'échos. En tout cas, ce n'est pas à eux qu'il convient de le reprocher.

David Rousset semble à notre connaissance être le seul jusqu'ici qui prétende avoir une opinion sur les buts à poursuivre. Après avoir montré dans son discours de Pleyel que la liberté et la paix étaient inconciliables avec les régimes capitalistes, privés ou d'Etat, il déclare :

« Nous pensons qu'il est possible de transformer les rapports de production et cependant pratiquer la démocratie, c'est-à-dire pratiquer la liberté. Et en cela nous sommes aujourd'hui les représentants et les seuls représentants de tout ce qui dans le passé a écrit, a analysé, a publié dans l'axe du marxisme comme dans l'axe de la liberté. Cette lutte est une lutte difficile. Elle est d'autant plus difficile que personne que nous-mêmes n'est là pour la soutenir, mais il n'est pas d'autre voie pour sortir de la crise dans laquelle nous vivons. »

Dans l'axe du marxisme ? Pour nous, qui ne manquons pourtant pas, sur certains points, d'être intransigeants, nous avons appris à craindre que la rigidité des axes ne soit incompatible avec l'exercice de la liberté. Surtout lorsque pour la proclamer, on croit devoir user — ô paradoxe — de ce ton exclusif (qu'il est difficile de trouver dénué d'un peu du totalitarisme qu'on dénonce pourtant avec vigueur).

La suite du discours n'ayant apporté aucune précision sur cette panacée que beaucoup sont pressés de connaître, on pouvait toujours essayer de la découvrir, par exemple, dans l'entretien sur la politique « Rousset-Sartre » paru dans le numéro 36 de la revue « Les Temps Modernes ». Au long de ces 44 grandes pages mêmes condamnations du capitalisme dit libéral et du régime prétendu soviétique. Mais de propositions, point, en dehors de phrases comme celles-ci :

« C'est ce qui explique d'une part que nous ne soyons pas prêts à fonder un parti et d'autre part que nous fondions un rassemblement. Il ouvre la voie à la formation d'une nouvelle avant-garde politique. »

« Je suis persuadé que les adhérents du R.D.R., au contraire, croient à ce que j'appellerai l'Histoire — c'est-à-dire à un développement de la forme historique... »

« ...il faut que cette classe ouvrière soit propriétaire de l'Etat qui est le possesseur de l'économie. Elle doit contrôler cet Etat. La démocratie ouvrière peut prendre des formes très variées, mais son existence est nécessaire pour que l'Etat devienne la propriété prolétarienne. »

Le tout noyé dans une phraséologie marxiste que le lecteur moyen — non initié préalablement — n'assimile pas sans effort et à travers laquelle il n'aperçoit guère ce qu'il peut y avoir de neuf. Contrôler l'Etat ? De quelle manière ? On ne contrôle pas un monstre et lorsqu'on a prétendu modifier son visage, on n'a chaque fois réussi qu'à le rendre plus horrible. Ce qu'il faut, c'est tenter de le remplacer par la base, et non par le sommet, par une structure plus humaine créée par tous les hommes, et non par quelques-uns, en vue de leur propre bonheur. Loin d'apporter des conceptions originales d'organisation et d'action leurs auteurs ne réussissent même pas à rajeunir les vieilles formules, ressassées par les dialecticiens du centralisme de parti. Entre autres choses, l'expérience de la Russie nous a appris à nous méfier des avant-gardes qui déclarent vouloir d'abord conquérir l'Etat pour le mieux détruire ensuite. Et à ce propos, lorsque Rousset affirme que « toutes les prophéties de Marx sur la décomposition du système capitaliste se sont réalisées avec une précision étonnante », on peut dire que Marx n'avait pas prévu la décomposition du marxisme étatique en pourriture stalinienne.

Voici, à ce sujet, une déclaration de Bakounine, un peu longue sans doute mais qu'on ne saurait écourter, et qui en fait de prophétie, se passe de commentaires.

« Mais, dira-ton, tous les ouvriers, alors même qu'ils sont des membres de l'Internationale, ne peuvent pas devenir des savants ; et ne suffit-il pas qu'au sein de cette Association, il se trouve un groupe d'hommes qui possèdent, aussi complètement que cela se peut de nos jours, la science, la philosophie et la politique du socialisme, pour que la majorité ,le peuple de l'Internationale, en obéissant avec foi à leur direction et à leur commandement fraternel (style de M. Gambetta, le Jacobin-dictateur par excellence), ne puisse pas dévier de la voie qui doit le conduire à l'émancipation définitive du prolétariat ?

» Voilà un raisonnement que nous avons assez souvent entendu, non ouvertement émettre — on n'est ni assez sincère ni assez courageux pour cela — mais développer sous main, avec toutes sortes de réticences plus ou moins habiles et de compliments démagogiques adressés à la suprême sagesse et à l'omnipotence du peuple souverain par le parti autoritaire dans l'Internationale. Nous l'avons toujours passionnément combattu, parce que nous sommes convaincus que dû moment que l'Association internationale se partagerait en deux groupes : l'un comprenant l'immense majorité et composé de membres qui n'auraient pour toute science qu'une foi aveugle dans la sagesse théorique et pratique de leurs chefs ; et l'autre composé seulement de quelques dizaines d'individus-directeurs, — cette institution qui doit émanciper l'humanité se transformerait elle-même en une sorte d'Etat oligarchique, le pire de tous les Etats, et qui plus est, que cette minorité clairvoyante, savante et habile qui assumerait, avec toutes les responsabilités, tous les droits d'un gouvernement d'autant plus absolu, que son despotisme se cache soigneusement sous les apparences d'un respect obséquieux pour la volonté et pour les résolutions du peuple souverain, résolutions toujours inspirées par lui-même à cette soi-disant volonté populaire ; — que cette minorité disons-nous, obéissant aux nécessités et aux conditions de sa position privilégiée et subissant le sort de tous les gouvernements, deviendrait bientôt et de plus en plus despotique, malfaisante et réactionnaire. »

(L'Organisation de l'Internationale — 1872).

Certes, le grand mérite de Marx est d'avoir apporté à l'étude des faits sociaux une méthode nouvelle d'investigation et d'analyse, méthode qui n'existait pour ainsi dire pas jusque-là. Sans nier ce qu'ils lui doivent, les syndicalistes ne peuvent que regretter l'aspect traditionnaliste et dogmatique de son interprétation matérialiste de l'Histoire : ils prétendent que la sociologie, qui doit faire une large part à la psychologie, ne saurait s'en contenter. « A la fatalité historique » d'un socialisme qualifié de scientifique par les adeptes de son Eglise, ils ont toujours opposé la conscience individuelle, la volonté humaine, ou, si l'on préfère, l'énergie des êtres qui pensent et qui agissent.

Pelloutier estimant qu'il y avait déjà « trop de dogmes et de théoriciens » écrivait voici déjà près de cinquante ans : « Nous sommes les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même ». Et dans la préface à l'excellente « Histoire des Bourses du Travail » Georges Sorel précisait :

« Constituer un gouvernement, qui peu à peu, arrive à soumettre tous les groupes dissidents, voilà l'idéal auquel devrait conduire l'imitation de la routine bourgeoise. Il serait impossible de faire comprendre aux bourgeois lettrés devenus récemment socialistes que les choses puissent se passer autrement ; mais il y a dans le monde ouvrier beaucoup de personnes qui n'acceptent pas la théorie historique bourgeoise et qui pensent que la formation du prolétariat pourrait bien se développer suivant un plan tout opposé à celui que la formation de la bourgeoisie a suivi. Je crois que ces personnes sont les seules qui aient une intelligence exacte des conditions de l'avenir du socialisme. »

Les contradictions économiques et politiques du capitalisme devaient, paraît-il, le tuer et le prolétariat n'aurait eu qu'à recueillir sa succession. Là où le capitalisme a disparu, ce n'est guère le socialisme qui a pris sa place mais les formations oligarchiques qui, elles, avaient su faire les efforts d'organisation et de préparation à la gestion (à leur profit comme il se doit !) ; alors que les efforts faits dans ce sens par les syndicalistes ont été, non seulement négligés, mais combattus depuis toujours par les chefs des « Internationales ouvrières ».

Si les travailleurs ont été successivement vaincus dans tous les pays, si le syndicalisme a été dévoyé, il faut en chercher la cause dans l'ornière où les politiciens ont, depuis la fin du siècle dernier, conduit le socialisme et où ils l'ont laissé stagner. Ses mauvais bergers se sont partout prêtés à une collaboration avec le capital et avec l'Etat, ses deux ennemis qu'il avait pour but de détruire. Aujourd'hui c'est l'étatisme aux mille faces qui remplace partout le capitalisme privé et qui, s'acheminant vers ses buts totalitaires, écrase l'homme au passage et étouffe ce qui reste de liberté. Les contradictions économiques n'étant pas pour autant résolues, ce sont deux blocs qui s'affrontent. Leur choc sanglant risque de détruire demain des centaines de millions de vies humaines en précipitant la fin d'une civilisation.

Que faire ? demandent angoissés ceux qui réalisent toute l'horreur de la situation.

Au moment où certains « découvrent » des doctrines nouvelles qu'ils baptisent fédéralistes, il faudra bien rappeler le fédéralisme du vieux syndicalisme.

En attendant, souhaitons que se développe le mouvement de rassemblement pour la paix amorcé par les amis de G. Davis, et que la résistance aux fauteurs de guerre se précise dans toute son efficacité. Nous pensons que ceux qui se sont assigné ces buts n'auront de chances d'y parvenir qu'autant qu'ils sauront faire preuve de clarté et d'énergie. Comme du sectarisme, qu'ils se méfient des phrases lénifiantes qui ne signifient rien. Nous vivons dans l'ère de la bombe atomique ; la précision des mathématiques nucléaires ne saurait se contenter de formules vagues.

G. LANGE.

JE NE MARCHE PLUS

Notre camarade Yves Delaunay écrit :

« En tant que le geste de Davis Garry traduit la poignante protestation de l'immense piétaille des peuples contre la guerre, les syndicalistes révolutionnaires sont aux côtés de cet homme. »

Qu'il me permette de ne pas être de son avis.

Je n'ai pas assisté au meeting du Vel' d'Hiv'. Mais depuis plus d'un demi-siècle que j'assiste de temps en temps à des manifestations de ce genre, je reste sceptique et je crois que les syndicalistes de ma génération penseront comme moi et ne se laisseront point séduire.

Est-ce bien exact que l'immense piétaille est allée là-bas protester contre la guerre ? N'est-ce pas plutôt un uniforme, un masque et un casque, qu'inconsciemment — je veux bien le croire encore — elle allait réclamer à M. Davis. Quoi qu'il en soit, que demain éclate le grand choc entre l'Est et l'Ouest, vous verrez tout ce monde-là se rassembler, courir aux frontière où à la mer, s'y faire étriper, écrabouiller, volatiliser pour sauver d'un côté comme de l'autre la paix, la liberté, la démocratie !

Je parie que, parmi tous ces braves manifestants, si l'un d'eux s'était permis de monter à la tribune pour proposer de chanter ce couplet de l' « Internationale », hélas ! bien oublié :

Les rois nous soûlaient de fumée,
Paix entre nous, guerre aux tyrans.
Appliquons la grève aux armées,
Crosses en l'air et rompons les rangs !
S'ils s'obstinent ces cannibales,
A faire de nous des héros,
Ils sauront bientôt que nos balles
Sont pour nos propres généraux.

il serait sorti de la manifestation sinon avec une balle dans la nuque, du moins fort mal en point.

Je ne me classe pas dans « les gens distingués », mais cependant, n'était le tragique de la situation, après les expériences de 1914-18 et 1939-46, le mot « bouffonnerie » convient parfaitement pour qualifier cette manifestation.

J. FONTAINE.

A propos du Statut de la Fonction publique

RENFORCEMENT DE L'ÉTAT OU LIBERTÉ SYNDICALE ?

La faillite du syndicalisme des fonctionnaires, que nous avons tenté d'expliquer, ne s'est pas seulement manifestée par l'échec de la grande politique de la Fédération des Fonctionnaires et par la dissociation de celle-ci, elle se trouve confirmée par l'élaboration et le vote du statut de la fonction publique.

C'est sans doute aux communistes et particulièrement à Maurice Thorez, alors vice-président du Conseil, et à Jacques Pruja, responsable stalinien au bureau de la Fédération des Fonctionnaires, que nous devons le succès de cette opération. Déposé le 26 mars 1946, soit quinze jours après le congrès de la Fédération des Fonctionnaires, le projet n'a jamais été sérieusement examiné par les syndicats. On méprisa quelques objections et oppositions, assez timidement exprimées. Le groupe communiste en imposa le vote d'urgence, par l'Assemblée constituante, à la veille des élections, le 7 octobre 1946 — vote acquis à l'unanimité, après un débat rapide et terne.

Le statut a pour objet de codifier les lois et règlements relatifs au recrutement et au fonctionnement de toutes les administrations publiques, de fixer les droits et les devoirs des fonctionnaires, d'établir la base de leur rémunération. Dans l'esprit de ses promoteurs, il concluait définitivement toutes les discussions ouvertes sur le rôle des fonctionnaires dans l'Etat, l'exercice de leur droit syndical, la valeur relative de leurs traitements. Il suffit d'énoncer cette ambition pour en démontrer la vanité. Le vote unanime de l'Assemblée constituante n'a résolu aucune des questions posées. Les deux années qui l'ont suivi ont été marquées par de grandes grèves de fonctionnaires, par le passage des crédits et des personnels sur la planche de la guillotine, sans aucune intervention des organismes établis par le statut... Vous entendez bien que cet échec a une cause facile à déceler et à préciser. Ecoutez Jacques Pruja dans la **Tribune des Fonctionnaires** du 15 septembre 1947 : « En 1946, les organisations syndicales et les pouvoirs publics pouvaient confondre leurs énergies au service d'une cause noble. » Pompiérisme grandiloquent qui tourne à la lamentation du prophète biblique : « Les insectes rongeurs ont pénétré dans le statut. » ...C'est que Thorez n'est plus là pour servir « la cause noble », au sommet du gouvernement !

Les insectes rongeurs — curieuse espèce zoologique ! — ont détruit les parures. Mais l'essentiel demeure... c'est-à-dire le texte du statut. Et l'institution du statut — ce qui a plus d'importance que le texte même...

UNE VIEILLE CONTROVERSE

Le vote du statut de la fonction publique apparaît comme la conclusion du long débat sur le droit syndical des fonctionnaires. Nous ne reviendrons pas sur cette histoire. Nous avons tenté de l'exposer dans la « R. P » en 1934. A quoi bon insister aujourd'hui sur des controverses dépassées par les faits. Clemenceau affirmait en 1907 « que les agents des services publics ne pouvaient être assimilés aux ouvriers des industries privées — parce que ceux-là jouissent d'une sécurité dans leur emploi et échappent ainsi à la loi de l'offre et de la demande du travail ». Des écrivains syndicalistes authentiques — comme Charles Guieysse, Paul Delesalle, M. T. Laurin — exprimaient de sérieuses réserves sur l'assimilation entre le syndicalisme des fonctionnaires et celui des ouvriers... « les ouvriers exploités comme ouvriers et comme contribuables ont parfois des intérêts contraires à ceux des salariés de l'Etat » (1) — « les instituteurs ne sont pas des travailleurs au sens syndicaliste du mot parce qu'ils ne participent ni à la production ni à l'échange » (2) — au « contact des instituteurs, le mouvement ouvrier s'exposerait à se démocratiser, à perdre le sens très vif des réalités qui le caractérisent justement » (3). Ces réserves n'ont aujourd'hui qu'une valeur historique.

Quant aux objections de Clemenceau, elles étaient déjà désuètes en 1907 (4), car la Chambre des députés, en 1892, par un vote qui coûta la vie au gouvernement d'alors, avait admis l'octroi du droit syndical aux agents des services publics, comme les cheminots et les ouvriers des P.T.T. Elles n'appellent plus la controverse en notre régime actuel caractérisé par le dirigisme, les monopoles privés, les nationalisations, la Sécurité sociale, les conventions collectives... l'inflation monétaire et la déflation budgétaire. On pouvait difficilement admettre le terme « contrat de travail », au temps de Clemenceau, car tout contrat suppose l'égalité des contractants et la liberté de chacun — ce qui n'est pas le cas, lorsque l'ouvrier propose au patron sa « force travail ». En 1949, l'Etat imposant ses lois et règlements au patron et à l'ouvrier, il n'y a plus de liberté pour les contractants (la convention collective modifie évidemment les données du problème. Encore faut-il qu'elle dépende de la seule initiative des patrons et des ouvriers). Au reste la loi de 1920 ayant étendu aux professions libérales la capacité syndicale, les objections de Clemenceau n'ont plus aucune base légale et juridique.

L'Etat, qu'il soit personnifié par Clemenceau, Poincaré, Briand, Léon Blum ou Maurice Thorez, veut évidemment interdire l'interruption d'un service public, c'est-à-dire refuser aux fonctionnaires et agents des services publics l'exercice du droit de grève. Nous avons déjà souligné que celui-ci ne se confond nullement avec le droit syndical, que plus encore que ce dernier, il est déterminé exclusivement par un rapport de forces. Dans l'industrie privée, l'Etat peut considérer la grève comme un délit ou comme un crime (c'est le cas dans tous les pays totalitaires... démocraties popu-

(1) Paul Delesalle. « Les Temps Nouveaux » (11 novembre 1905).

(2) Charles Guieysse. « Pages Libres » (18 novembre 1905).

(3) M. T. Laurin : « Les Instituteurs et le Syndicalisme » (brochure publiée en 1908).

(4) Il ne serait pas sans intérêt d'ailleurs d'analyser la réponse de Clemenceau aux syndicalistes. En réalité il projetait d'accorder aux associations de fonctionnaires des droits du même ordre que ceux formulés dans le statut actuel. Ce qu'il n'admettait pas c'était l'adhésion **à une C.G.T. dont il soulignait éloquemment les tendances révolutionnaires.**

laires et soviétiques comprises) — la tolérer (c'est le cas dans la plupart des démocraties occidentales ; ce fut le cas en France de 1864 à 1939) — la réglementer (comme le prétendaient les gouvernements du Rassemblement populaire) ou même la proclamer officiellement légale (comme le formule la Constitution de 1946). Toutes ces distinctions — sauf l'interdiction totalitaire — n'ont guère eu d'effet pratique.

A l'égard des services publics, Léon Blum a émis, il y a vingt ans, une thèse appliquée avec plus ou moins de bonheur et d'habileté par tous les ministres socialistes : la grève n'est pas un délit, mais le gouvernement a le droit de prendre toutes mesures utiles pour assurer le fonctionnement d'un service public, malgré la grève, c'est-à-dire pour briser celle-ci.

La formule « interruption d'un service public » peut s'appliquer d'ailleurs à des opérations multiples. Empêcher la constitution de commissions d'examen, appliquer les règlements (comme dans la S.T.C.R.P. ou dans les Douanes), laisser passer la fraude (comme dans les Indirectes)... c'est exactement suspendre le fonctionnement normal d'un service public. On considère même comme juridiquement condamnables les démissions concertées de fonctionnaires (5).

On va loin avec ces deux formules : « interruption d'un service public » et « coalition de fonctionnaires et d'agents des services publics »... si loin que jamais l'Etat démocratique n'a pu légiférer en ce domaine... car même le statut de la fonction publique est muet sur ces questions controversées depuis plus d'un demi-siècle.

Que Maurice Thorez et Jacques Pruja nous pardonnent cette injurieuse évocation du passé ! Mais il est hors de doute que la filiation du statut remonte à Clemenceau et que c'est bien en opposition au droit syndical, et aux libertés civiques des fonctionnaires qu'il a été conçu. Le projet a été déposé en 1907 et s'il n'a jamais été ni voté ni discuté au Parlement, c'est que selon Victor Basch, qui fut président de la Ligue des Droits de l'Homme avant la guerre (discours du 11 octobre 1934 à la Mutualité) : « la définition de ce qu'est un fonctionnaire s'avéra difficile ». Et pour cause ! On avait le choix : appliquer le statut aux « représentants de l'autorité publique » — ce qui en aurait limité sérieusement la portée, ou l'appliquer à « tout agent d'un service public », ce qui aurait soumis à ses dispositions restrictives des salariés de l'Etat ou de collectivités publiques à qui le Parlement avait accordé le droit syndical quinze ans auparavant.

Victor Basch ajoutait : « La Ligue des Droits de l'Homme s'empara de la question. Le travail fourni par les conseils juridiques de la Ligue — et notamment par Maxime Leroy — permirent d'établir la discrimination absolue qui existe entre fonctionnaires d'autorité et fonctionnaires de gestion. Cette discrimination a toujours sa valeur. Et si les instituteurs, comme les autres fonctionnaires, sont les serviteurs de l'Etat, ils ne peuvent en aucun cas être ceux des gouvernements qui se succèdent au pouvoir. » Victor Basch — plus logique et plus ferme dans ses convictions démocratiques que ses actuels successeurs — confondait l'Etat et la collectivité nationale. Confusion que nous n'admettons pas. Mais sous cette réserve, la discrimination établie par la Ligue des Droits de l'Homme mérite d'être retenue.

Les syndicalistes allaient plus loin. Ils entendaient distinguer entre une administration d'Etat et un service public, et ils appliquaient ce dernier terme aux travaux et services « qui peuvent être pris en charge par une collectivité publique (Etat, département ou commune) ou par une administration privée ». C'est exactement le cas des chemins de fer, des P.T.T., de l'Enseignement, des Travaux publics... comme de la fabrication et de la vente du tabac.

Enfin les syndicalistes opposaient la notion de contrat à celle de statut. Nous ne suivrons pas les juristes dans leurs débats sur l'existence — affirmée par les uns, niée par les autres — d'un contrat entre l'Etat et le fonctionnaire. Pour les syndicalistes de 1907, l'idée de contrat était liée à une liberté concrète, précise — et non une entité métaphysique — une liberté résidant dans l'exercice du droit. « L'idée de contrat est exclusive de celle d'autorité et de gouvernement. Pour nous l'Etat est un patron comme les autres. Il doit y avoir entre nous et lui simple échange de services et rien de plus. » (6)

Le contrat implique en effet échanges de services, obligations réciproques, librement débattues et susceptibles d'être révisées dans des conditions acceptées par les deux parties. Le statut, qui prend par nature un caractère définitif, implique des obligations imposées par l'Etat, auxquelles on doit se soumettre, sans pouvoir les discuter.

Nous touchons au fond du problème, dont on simplifiera les données, en écartant cette terminologie démocratique qui illusionne sur le véritable caractère de la loi. Les conditions de sa préparation, de son élaboration, de la décision qui la détermine varient avec les régimes politiques. Et ce ne sont pas là, sans doute, des éléments négligeables. On ne nierait pas, sans absurdité, le rôle de l'opinion, l'influence des organisations politiques et syndicales dans un pays où les législateurs délibèrent publiquement. Tandis que Staline impose sa volonté aux savants et aux musiciens, comme aux fonctionnaires et aux militaires, il a suffi d'un bill antisyndical pour orienter dans un sens imprévu les dernières élections américaines. Nous apprécions à sa valeur cette différence de climat. Mais cela ne change pas le caractère propre de la loi qui, par définition, ne se discute plus lors de son application. Notre gouvernement démocratique exécute des lois signées par Napoléon. Un dictateur futur exécutera des lois votées par une assemblée démocratique. La loi s'impose aux citoyens comme aux sujets et aux générations successives.

Ce n'est pas par hasard que le statut de la fonction publique a été voté, en pleine politique dirigiste des salaires et des conditions de travail. Admettons — pour la clarté de notre raisonnement — que les syndicats de fonctionnaires soient intervenus consciemment et librement, dans l'élaboration du statut comme les syndicats ouvriers dans la rédaction des lois et décrets fixant les salaires. La décision du législateur a clos le débat. Du régime contractuel nous passons au régime statutaire. La première étape est franchie. Par le statut et la législation dirigiste, la volonté de l'Etat est souveraine. Qu'elle s'affermisse et nous aboutissons au régime totalitaire !

LA CONQUETE DU DROIT SYNDICAL

De 1905 à 1924, les syndicats de fonctionnaires ont vécu sous le régime de l'interdiction légale. Mais ils ont vécu et, malgré les poursuites, on n'a jamais réussi à les dissoudre. De 1924 à 1939, la tolérance a pris le caractère d'une véritable institution. Toujours « illégaux », les syndicats de fonctionnaires collaboraient avec le gouverne-

(5) Condamnation qui remonte à la Fronde, lorsque la démission des parlementaires en 1648 fut le premier acte de la révolte contre le gouvernement de Mazarin.

(6) Lettre ouverte à Clemenceau du Comité Central pour la défense du droit syndical.

ment et les administrations, sous une forme permanente et organique.

Cette non-reconnaissance du droit syndical les gênait non dans leur action mais dans leurs œuvres et constructions. Ne pouvant bénéficier des avantages de la loi de 1884 — que la loi de 1920 a étendu aux unions de syndicats — ils ne jouissaient pas de la personnalité civile, ne pouvaient « ester en justice » et user des droits de propriétaires ou « d'entrepreneurs ». C'est par l'artifice de la constitution de sociétés dont les militants étaient actionnaires que la Fédération des Fonctionnaires a acheté son magnifique hôtel de la rue de Solférino, que le syndicat des Instituteurs a fondé sa société d'éditions (c'est d'ailleurs dans des conditions analogues que l'on a acheté et géré la maison de l'Union des Syndicats parisiens, avec cette seule différence que les syndicats pouvaient être membres de la société constituée — sous le bénéfice de la loi de 1884, avant la promulgation de la loi de 1920).

Inconvénients largement compensés par une liberté d'autant plus grande qu'elle s'exerçait en marge de la légalité. Par la lutte et la négociation, les syndicats de fonctionnaires intervenaient dans la détermination des conditions de travail, des règles d'avancement, des normes appliquées dans les nominations et les mutations. Et c'étaient bien là de véritables contrats « implicites » dont les clauses étaient fréquemment révisées, en général dans l'intérêt des fonctionnaires. Double avantage car, en n'établissant pas de règles générales, statutaires, on introduisait beaucoup plus de souplesse et de variété dans les différents systèmes de notation, d'avancement, de nominations et de mutations. Il est normal, et heureux, qu'il en soit ainsi, car c'est l'expérience à la base — et non l'autorité au sommet — qui peut éclairer de telles discussions.

Mais cette méthode avait, à nos yeux, une vertu beaucoup plus profonde. Elle permettait d'apprécier la force d'un syndicat, sa capacité syndicale et son véritable esprit. Ainsi les syndicats des P.T.T. avaient obtenu l'avancement automatique, sans intervention du choix. Le syndicat des Indirectes, au contraire, avait introduit la formalité du concours pour l'accession de la grande majorité des commis de son administration à un emploi supérieur. En 1932, pour obtenir le vote sans débat d'une loi accélérant notablement l'avancement des enseignants, il fallut accepter une disposition voulue par le Sénat qui réservait au choix exclusif l'entrée en première classe — alors que pour toutes les autres classes, il y avait combinaison entre l'avancement au choix et l'avancement à l'ancienneté. Le syndicat des Instituteurs enregistra donc cette obligation légale, mais toutes les sections départementales réussirent à imposer, pour les nominations en première classe des règles telles qu'en fait tous les instituteurs sans exception pouvaient accéder au sommet de l'échelle, dans les mêmes conditions de choix et d'ancienneté que dans toutes les autres classes. Du réformisme sans doute... mais autrement efficace que les illusions révolutionnaires des « libérateurs » de 1944. Si légère qu'elle soit une conquête syndicale est toujours préférable à un cadeau du législateur !

Aussi les dirigeants des syndicats de fonctionnaires n'insistèrent-ils jamais — même auprès d'une majorité parlementaire amie — pour le vote du droit syndical, car ils craignaient que celui-ci fût inclus dans un statut dont ils redoutaient l'établissement.

Cette louable prudence les avait-elle abandonnés en 1946 ? Pas complètement, à en juger par la discrétion de leurs interventions à ce sujet. Mais ils ne pouvaient, ni ne voulaient s'opposer aux volontés des communistes.

GRANDE POLITIQUE STALINIENNE

Nous ne cédons pas en cet examen à un parti pris antistalinien. Il est bien évident que des militants communistes, qu'ils soient responsables syndicaux ou élus législatifs ou municipaux peuvent prendre des initiatives conformes aux intérêts de leurs corporants, de leurs mandants ou de leurs administrés, sans que l'on puisse y déceler d'esprit de parti. Mais ce qu'il n'est pas possible de nier, c'est d'abord que ces initiatives ne peuvent être contraires à la discipline et aux consignes du parti — c'est que, d'autre part, lorsque l'initiative est importante, qu'elle s'exerce sur le domaine national, qu'elle engage les gens chargés de tâches absolument distinctes, qu'elle est soutenue par les personnalités les plus représentatives du parti — c'est qu'il s'agit de l'application de la politique générale du parti. Et celle-ci n'est jamais décidée spontanément, par les voies démocratiques.

L'intervention de Maurice Thorez, l'insistance de Jacques Pruja, l'acharnement avec lequel le parti communiste a réclamé un vote urgent avant les élections prouvent que le statut de la fonction publique s'inscrit dans la liste des grandes opérations staliniennes.

Une affaire d'importance — car il s'agissait non pas de la conquête de l'Etat, mais de l'installation dans l'Etat. N'oublions pas que nous sommes en 1946, que le tournant, inspiré par Moscou, n'a pas été décidé, qu'il faut s'acheminer vers une « démocratie populaire française » par des voies légales. Nous touchons là à une des particularités de la politique française, à laquelle personne n'échappe chez nous et que l'on pourrait appeler le souci de la légitimité. Un juriste sommeille en tout Français. Les héros de Corneille (celui-ci était Normand, donc juriste renforcé) plaident aux moments les plus tragiques.

C'est en France qu'est né le système de la dictature « plébiscitaire »... donc légitimée. Pétain et de Gaulle ont voulu l'un et l'autre que leur pouvoir apparaisse comme légitime. Les communistes ne sont pas immunisés contre ce vice juridique. Le statut de la fonction publique se proposait un double but : assurer dans le présent l'installation du parti dans l'Etat ; assurer, dans l'avenir, la domination du parti sur l'Etat.

Les communistes ont profité des expériences passées. Ils savent que le problème des personnels de l'Etat a autant d'importance — sinon plus — que celui de la tendance du gouvernement. Des exemples historiques abondent. Constituer un corps de fonctionnaires dociles fut l'une des grandes préoccupations de Napoléon et une des causes de son succès. Toute l'histoire de la III[e] République, par delà les accidents de la politique, est dominée par cette lente évolution des administrations publiques. La République allemande de Weimar et l'Etat français du Maréchal furent sabotés par la résistance passive de leurs fonctionnaires.

A la dictature exercée par les inspecteurs des finances, formant un corps permanent, il fallait substituer une autorité centrale soumise directement au gouvernement, mais à laquelle les ministres et les administrations seraient subordonnés. Ce fut la « direction de la Fonction publique », créée par une ordonnance du 9 octobre 1945, établie définitivement par le statut du 7 octobre 1946 et dont Maurice Thorez assura la charge, en qualité de vice-président du Conseil.

Il fallait aussi briser l'autonomie des ministères en substituant aux directeurs, chefs de bureau, sous-chefs, rédacteurs et commis, un corps unique d'administrateurs civils et de secrétaires d'administration, dont la direction de la Fonction publique assurerait le recrutement. On créa une Ecole nationale d'administration où la pénétration com-

muniste semblait plus facile que dans les vieilles facultés encore influencées par des traditions solides. On a voulu remplacer ainsi l'Ecole des Sciences politiques — dont les tendances franchement réactionnaires étaient indiscutables. Et l'étudiant qui ne se consacre pas à une formation professionnelle spécialisée, qui ne veut pas ou ne peut pas devenir médecin, professeur, ingénieur ou avocat, qui cherche sa voie dans une administration, paraît plus perméable aux influences politiques — d'autant plus que l'obéissance à un parti puissant relève de ce désir de sécurité que nous avons déjà signalé.

On observera que le statut prévoit la représentation du personnel dans les organismes administratifs. Est-ce une nouveauté ou la consécration d'un fait ? Mais on n'ignore pas que le parti communiste joue toujours sur les deux tableaux : noyautage du gouvernement et des administrations, en haut — noyautage des syndicats, en bas. Le choix des « otages » indique la préméditation. Ce n'est pas par hasard que Le Léap est devenu secrétaire général de la Fédération des Fonctionnaires. Mais au sein de celle-ci le prestige des fondateurs — plus avertis et plus coriaces — risquait de gêner la manœuvre. Il fallait, en bonne stratégie, tourner la position. Les staliniens qui, en 1939, s'opposaient farouchement à toute transformation de la Fédération des Fonctionnaires résolument en 1946 d'en précipiter « l'assouplissement ». Ainsi on pouvait espérer gagner suffisamment de fédérations internes pour conquérir la majorité. Et l'on n'excluait pas l'idée de l'adhésion à l'organisme central des fonctionnaires, de la Fédération postale bolchevisée.

Grande opération urgente, lors d'un gouvernement triparti, où l'Etat est comme dissocié, où les partis occupent des ministères... sans aucun souci de solidarité ministérielle. Le parti communiste avait choisi son terrain de manœuvre. Les ministères ...de ses associés subissaient la double pression de la direction de la Fonction publique et d'organisations syndicales que les staliniens dominaient par leur dynamisme.

Opération prévoyante aussi, car le statut de la fonction publique, tel qu'il a été conçu et rédigé, engageait l'avenir à longue échéance en préparant l'encadrement de l'Etat par des fonctionnaires convenablement formés, orientés et dirigés.

Malheureusement — heureusement pour nous ! — les impératifs de la politique russe ont mis fin au tripartisme et compromis les espoirs de conquête de l'Etat par les voies légales. On méprise l'outil dont on ne tient plus le manche. Et personne n'est actuellement capable de s'en servir efficacement. Mais ce n'est peut-être là qu'une sécurité provisoire.

LE VERITABLE ESPRIT DU STATUT

On s'étonnera que nous ne nous livrions pas à une analyse minutieuse du statut. Une telle étude paraîtrait fastidieuse à ceux de nos lecteurs qui ne sont pas fonctionnaires. Ceux qui le sont s'apercevraient vite que le texte n'apporte pas grand-chose de nouveau et que là où il semble engager une réorganisation complète de l'administration, il prévoit des dérogations et des règlements particuliers — ce qui confirme notre opinion que tout dépendra, en fin de compte, du gouvernement qui appliquera la loi.

Ce qui est essentiel à nos yeux : c'est l'esprit du statut — c'est la négation qu'il implique de toutes les thèses syndicalistes que nous avons exposées.

Il supprime la distinction entre fonctionnaire d'autorité et fonctionnaire de gestion. Et ce n'est pas une interprétation. Ce mépris d'une idée à laquelle les pionniers du syndicalisme étaient fermement attachés a été précisé explicitement par les plus orthodoxes commentateurs du statut — les staliniens Pruja et Delanoue ...et aussi quelques camarades que l'on croyait plus fermes. Naturellement on a confondu deux notions singulièrement différentes : celle de responsabilité et celle d'autorité. Non d'autorité personnelle ou déterminée par une capacité technique... mais d'autorité de l'Etat. On peut tendre à l'exlusion des « chefs » des organisations syndicales. Nous avons déjà évoqué ce problème à propos des techniciens. Mais ici, il ne s'agit plus du chef chargé de diriger l'exécution d'une besogne technique. Il s'agit de celui qui représente l'autorité publique, qui dispose d'une parcelle — si limitée soit-elle — du pouvoir répressif de l'Etat, qui peut sous sa seule responsabilité sanctionner la désobéissance aux volontés du gouvernement, l'opposition à la politique du gouvernement. Le gendarme qui frappait successivement les gaullistes au nom de Pétain, puis les partisans de Pétain au nom de de Gaulle est un « fonctionnaire d'autorité » au même titre que le préfet, le directeur de ministère ou l'inspecteur d'académie. Qu'il soit féroce ou tolérant, servile ou respectacle, odieux ou sympathique, cela peut modifier les rapports humains que l'on entretient avec lui, cela ne change rien au caractère de sa mission.

Le statut reconnaît encore moins la distinction entre l'administration d'Etat et le service public. Il s'applique — dit son article premier — « aux personnes qui nommées dans un emploi permanent, ont été titularisées dans un grade de la hiérarchie des cadres d'une administration centrale de l'Etat, des services extérieurs en dépendant ou des établissements publics de l'Etat ». Ne sont exclus que les magistrats, les militaires, les personnels des services et établissements présentant un caractère industriel ou commercial. Et ceux-ci ne seront déterminés que par des règlements d'administration publique.

Enfin le statut prétend conclure la fameuse controverse autour de la réalité du contrat unissant l'Etat au fonctionnaire. « Celui-ci, dit-il en son article V, est vis-à-vis de l'administration dans une situation statutaire et réglementaire. » Les organisations syndicales ne peuvent intervenir que pour assurer le respect du statut, des lois et règlements. C'est seulement à l'intérieur de ce cadre rigide qu'elles peuvent négocier avec les représentants de l'Etat ou engager des procédures devant les juridictions administratives. Elles sont incapables de discuter ou de signer des conventions collectives. Clemenceau disait aux fonctionnaires en 1907 : « Un contrat public, débattu par le Parlement, vous lie à la nation elle-même ». C'est bien son idée fondamentale que l'on retrouve dans le statut.

LA RECONNAISSANCE LEGALE DES SYNDICATS

Le statut reconnaît le droit syndical des fonctionnaires. C'est son seul avantage réel. Mais en l'incluant dans le statut, on consacre la distinction entre le salarié de l'industrie privée et le salarié de l'Etat. Sinon, on pouvait tout simplement ajouter un membre de phrase à la loi de 1920, qui avait étendu la capacité syndicale à des catégories sociales ne figurant pas dans la loi de 1884. Les législateurs qui avaient proposé le vote d'un statut, pendant l'entre-deux-guerres, n'étaient pas tous hostiles à l'octroi du droit syndical aux fonctionnaires. Dans leur esprit, il s'agissait surtout d'interdire les grèves dans les services publics. Le statut se justifait logiquement par cette prétention. Or la loi de 1946 est muette sur le droit de grève. Les lois de 1884 et de 1920, également. Rien ne s'opposait donc à leur simple extension aux fonc-

tionnaires. Mais dans la pensée des rédacteurs du statut, la question se posait et fut en effet évoquée par Maurice Thorez, lui-même, à la première séance du Conseil de la fonction publique créé par le statut.

Ce nouvel organisme s'imposait-il ? Dans le même but que la direction de la Fonction publique — c'est-à-dire pour assurer la centralisation des administrations publiques, pour les soumettre toutes à des règles uniformes. Sa compétence est générale. Mais nous avons déjà vu que le gouvernement se garde bien de le consulter, lorsqu'il s'agit de prendre des décisions importantes et urgentes. Il semble évoquer surtout le problème du classement des fonctions publiques, et à ce titre il prend tout simplement la suite des commissions constituées depuis 1919. Notons d'ailleurs qu'il existe dans deux grandes administrations, les P.T.T. et l'Enseignement, des conseils supérieurs où siègent des délégués du personnel régulièrement élus. Au Conseil supérieur de la fonction publique, « tous les membres sont nommés par décret ministériel », la moitié sur proposition des organisations syndicales.

Dans chaque administration, on constitue des commissions administratives compétentes pour toute question intéressant le personnel, fonctionnant comme conseils de discipline — et des commissions techniques compétentes pour toute question intéressant l'organisation et le fonctionnement de l'administration. Dans un grand nombre de cas, ce n'est pas une véritable innovation. Il était difficile de ne pas maintenir des délégués élus du personnel dans les commissions administratives. Mais dans les commissions techniques, ces délégués sont désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

Formule que l'on retrouve également dans la loi relative à l'élection des délégués du personnel des entreprises privées (on ne peut être candidat que si l'on est présenté par l'organisation syndicale la plus représentative). Pour être conforme à de vieilles thèses de la C.G.T. et de la Fédération des fonctionnaires, cette formule nous apparait contraire à la véritable démocratie (7).

Pour juger du caractère syndicaliste de ces créations, il suffit de rappeler nos vieilles revendications, en matière disciplinaire. On voulait d'une part que les conseils de discipline soient constitués sur la base paritaire, d'autre part qu'ils soient investis du pouvoir d'un véritable tribunal dont les arrêts ne peuvent être révisés ou cassés que par une cour supérieure constituée sur la même base. Les instituteurs ont à plusieurs reprises manifesté publiquement lorsque le ministre passait outre à l'avis des conseils départementaux (les anciens n'ont pas oublié à ce propos, l'émotion soulevée par les révocations de Nègre en 1907, de Marthe Bigot en 1921, de Doron en 1930).

Dans le statut, les commissions administratives sont dites paritaires — mais c'est un artifice de vocabulaire, car « en cas de partage des voix, celle du président — le chef de l'administration —, est prépondérante ». Et les conseils de discipline — ou le Conseil supérieur saisi en cas d'appel — n'émettent que « des avis et des recommandations qui ne contraignent pas l'autorité chargée de prononcer une sanction ».

Nous pouvons passer rapidement sur toutes les autres dispositions du statut. Nous avons souvent retrouvé des textes anciens où la codification de règlements et d'usages depuis longtemps appliqués. On a voulu donner une grande importance — et pour cause — à l'intervention du « mérite », de la « note », du « choix » dans l'avancement. On a maintenu explicitement le droit pour le gouvernement de nommer, hors des règles statutaires, des « non-fonctionnaires » à des emplois supérieurs. Ce qui laisse une large part à l'arbitraire. N'oublions pas qu'à l'époque du vote du statut, des lieutenants de Maurice Thorez constituaient — à la Production industrielle, au ministère de l'Air, dans l'Enseignement technique — des phalanges d'agents dociles, en marge de l'administration régulière. Il ne fallait pas les désavouer.

Nous décelons mal, dans ce statut, des garanties accordées aux fonctionnaires qui soient supérieures à celles que les syndicats avaient conquises. Mais nous voyons bien ce que l'on perd, par la création de ce Conseil de la fonction publique — supérieur à tous les conseils administratifs — qui éloigne la délibération et la décision de l'organisation de base.

Et nous doutons de l'efficacité de cette introduction de la notion du minimum vital (le traitement le plus bas s'établirait à 120 % du minimum vital) par laquelle on prétendrait mettre fin à toute revendication corporative. Cet automatisme s'apparente à la grande idée de classification définitive des fonctions publiques. On n'arrête pas le mouvement par un texte légal, mais par l'exercice d'une autorité toute-puissante. Et nous savons ce que nous coûterait l'ordre imposé dans les administrations publiques, comme dans les entreprises privées.

Répétons-le. C'est dans cette voie que l'on a voulu s'orienter avec le statut de la fonction publique. Par une administration uniforme, par une centralisation poussée aux limites possibles, par l'autorité de la direction de la Fonction publique, on a voulu renforcer les pouvoirs de l'Etat et leur assurer le maximum d'efficacité. Un gouvernement fort n'aurait guère de modifications à apporter au texte. Peut-être une précision quant à l'interdiction de la grève dans les services publics. Il suffirait pour le reste de choisir les organisations syndicales les plus représentatives, si la colonisation par le parti gouvernemental n'avait pas déjà produit tout son effet. Il n'est pas exclu qu'un général signe d'un paraphe énergique les mesures prises en application de l'œuvre législative de Maurice Thorez.

L'AUTONOMIE DES SERVICES PUBLICS

On nous accuse à la fois de parti pris et d'esprit conservateur. On nous reproche également notre négligence des réalités. Si la constance est blâmable, nous plaidons coupables. Mais notre conviction de plus en plus ferme résulte d'observations et d'expériences, de constatations difficilement discutables. Ce n'est pas nous qui nous obstinons dans l'erreur : ce sont nos contradicteurs qui se refusent à tirer de l'échec de leur politique des conclusions logiques. Nous en avons un exemple saisissant avec le dirigisme des salaires. Il faudra bien y renoncer, mais on ne s'y résoudra que sur l'initiative du gouvernement — c'est-à-dire lorsque la grande bourgeoisie se sera installée dans des positions solides.

Nous retrouvons le même entêtement, dans cette affaire du statut des fonctionnaires. Le même entêtement dans un « étatisme » dont on mesure chaque jour la vanité et la malfaisance. On n'y peut rien, c'est une évolution fatale... Sans doute mais cette évolution semblait déjà fatale en 1906. Or, en face du centralisme jacobin et napoléonien de Clemenceau, la classe ouvrière réalisait une organisation basée sur le fédéralisme le plus souple.

(7) Pour en souligner les dangers, il suffit de constater les difficultés éprouvées par l'ami Delsol pour faire reconnaître ses syndicats. En période de scission cette formule de « l'organisation la plus représentative » permet la plus dangereuse intervention du gouvernement dans la compétition entre syndicats.

Et quarante ans après, ce qu'il y a de plus vivant et de plus efficace dans le mouvement syndical, c'est à ces traditions fédéralistes qu'on le doit. Et c'est ainsi également pour le syndicalisme des fonctionnaires. La lettre ouverte à Clemenceau de 1907 demeure aussi actuelle que la Charte d'Amiens.

Fédération des Fonctionnaires et statut de la fonction publique s'apparentent étroitement — représentent une tendance dont nous avons précisé le terme. C'est donc dans un sens diamétralement opposé que nous nous orienterons.

ADMINISTRATION D'ETAT ET SERVICE PUBLIC

Quels sont les attributs fondamentaux de l'Etat ? Lever une armée, battre monnaie, rendre la justice... disait-on autrefois. A cela s'ajoutent aujourd'hui des attributions « économiques », et nous établissons ici une distinction entre ce qui relève du contrôle et ce qui tient de la production et des échanges. Nous ne confondons pas les services du ravitaillement et les entreprises nationalisées.

Qu'il s'agisse de fonctions permanentes — assurant la sécurité intérieure et extérieure en période normale — ou de fonctions exceptionnelles — résultant de circonstances extraordinaires, à chacune doit correspondre une administration d'Etat : armée, finances, police, justice, contrôle économique... par exemple. Que les salariés de ces administrations jouissent du droit syndical, qu'ils adhèrent à la C.G.T. (à l'exclusion des fonctionnaires d'autorité) sous la seule condition que ce soit en qualité de salariés et non de fonctionnaires, il n'est pas question de s'y opposer. Si pacifiste que l'on soit, on rencontre bien, sans répugnances, dans les bourses du travail, les ouvriers des usines de guerre. L'ennemi du sabre et du goupillon n'en veut pas chasser les travailleurs de l'habillement qui confectionnent les uniformes et les soutanes. Adversaire des impôts indirects, on n'en devient pas pour cela hostile aux agents de l'administration chargés de leur perception. On peut simplement espérer qu'on ne se heurtera pas à ces camarades syndiqués, lorsqu'on voudra réduire les fabrications de guerre, le nombre des porteurs d'uniformes et de soutanes, le produit de taxes légitimement impopulaires.

C'est cependant dans un esprit différent que l'on regarde les services publics. Ici, le travail s'accomplit dans l'intérêt de la collectivité. Quels que soient le régime politique, la forme et les tendances de l'Etat, même si l'Etat disparaît, il faudra des écoles, des transmissions, des transports et des routes. On n'insiste jamais assez sur cet effet de la confusion étatiste — comme de toute centralisation excessive — qui empêche toute appréciation exacte des charges subies et des services rendus. Il en est de l'impôt comme de la cotisation confédérale. Il est déjà difficile à un syndiqué ouvrier de distinguer dans sa cotisation la part qui revient à son syndicat, à l'Union, à la fédération, à la C.G.T. Dans les organisations confédérées de fonctionnaires, la superposition des organismes complique encore la machine. En 1939, l'instituteur syndiqué payait pour sa section départementale, son syndicat national, sa section de l'Enseignement, la section des fonctionnaires, la Fédération de l'Enseignement, la Fédération des Fonctionnaires, l'Union des syndicats, la C.G.T... sans parler d'organismes internationaux. Encore le syndiqué, s'il est vigilant et possède quelques notions de comptabilité peut-il contrôler — à assez longue échéance — l'emploi de sa cotisation. Le contribuable le plus averti est incapable de distinguer dans les impôts qu'il paye la part de l'instituteur, du postier et de l'ingénieur des Travaux publics... de celle du contrôleur et du gendarme.

SE LIBERER DU CENTRALISME DE L'ETAT

Est-il utopique de concevoir l'autonomie financière et administrative de chaque service public, d'évaluer les services rendus et proportionnellement les charges imposées à chaque individu, à chaque collectivité publique ? Cela suppose sans doute la décentralisation et le fédéralisme politique.

Nos amis de l'Enseignement élèveront des objections pertinentes. Ils redouteront l'hostilité à l'Ecole laïque de pouvoirs locaux et régionaux. Mais le fédéralisme n'interdit pas à la collectivité supérieure de se substituer aux collectivités inférieures défaillantes et d'assurer les droits des minorités. Et l'autonomie de l'Enseignement faciliterait peut-être une politique de constructions scolaires dont on ne nie pas la nécessité mais qu'un Etat alourdi par ses administrations hypertrophiées et parasitaires se révèle incapable d'engager. Et lorsque ses moyens lui assuraient plus d'aisance, des intérêts sordides motivaient ses initiatives arbitraires. L'efficience politique et parlementaire des grands hommes des départements pesait plus lourdement dans la balance gouvernementale que les besoins des populations. On croissait et multipliait facilement à l'ombre d'un Sarraut, d'un Clémentel ou d'un Chautemps. On peut évoquer d'ailleurs avec indulgence et regret ces politiciens de la IIIe République qui profitaient avec quelque discrétion d'une Princesse encore opulente, et qui nous apparaissent comme des modèles d'intelligence et de désintéressement, lorsque nous les comparons à leurs successeurs : les hommes du Maréchal et les profiteurs de la Libération !

Il n'est pas utile d'insister ici sur l'incapacité foncière de l'Etat à gérer ses propres services publics et sur le sabotage des nationalisations accompli par sa bureaucratie. C'est aujourd'hui chose jugée. Et même s'il n'était pas malfaisant dans son domaine propre, l'Etat national demeurerait un obstacle aux réalisations internationales imposées par le développement technique.

C'est donc remonter le courant... mais dans le sens de la raison la plus évidente que tendre à libérer les services publics de l'autorité de l'Etat centralisé. Et substituer à l'impôt unique, une série de contributions à destination limitée et précise, c'est assurer, en régime démocratique le contrôle du citoyen sur l'utilisation des crédits publics. Dans le régime socialiste — tel que nous l'avions imaginé — il nous paraissait normal que chaque entreprise socialisée prélevât sur ses bénéfices la part qui reviendrait aux services publics nécessaires.

Nous n'avons pas le loisir d'étudier ici les possibilités d'une organisation de la vie collective, substituant dans tous les domaines l'initiative à la base à l'impulsion du sommet. Maurice Thorez présentait son statut en ces termes : « La structure incohérente de l'administration entraîne l'existence d'un personnel hétérogène et diversifié à l'excès... Il en résulte l'affaiblissement de l'esprit d'initiative et du sens de la responsabilité. L'administration archaïque et autocratique étouffe la personnalité. » Heureuses formules... qui n'ont que le défaut d'être contradictoires. Car la diversité est justement la manifestation la plus éclatante de la liberté, de l'esprit d'initiative et du sens de la responsabilité personnelle. Centraliser, uniformiser c'est fatalement mutiler l'originalité propre de chaque groupe humain et de chaque individu. Il n'est pas d'administration mieux centralisée, mieux hiérarchisée que l'armée. Il n'en est pas de plus réactionnaire — au sens plein du terme.

En se détachant des administrations d'Etat, le service public prend directement contact avec la collectivité qu'il doit servir. A défaut d'un régime de concurrence — dangereux et d'ailleurs difficile-

ment concevable — le contrôle « financier » des usagers déterminera des aménagements, des allégements, une modernisation plus rapide. On a admiré avec raison l'effort prodigieux accompli par les agents de la S.N.C.F. pour rétablir les voies et ouvrages détruits par la guerre. Mais faut-il se borner à rétablir ce qui existait avant guerre et maintenir, sans admettre les changements imposés par l'évolution des moyens de transport, des positions héritées des féodaux des grandes compagnies et garanties par la toute-puissance de l'Etat ? S'opposera-t-on toujours au développement des transports routiers et aériens ? Par nature, une administration d'Etat déteste les changements. Un service public qui n'évolue pas constamment nuit à la collectivité et pour être perd sa raison d'être.

Se libérer de l'Etat c'est aussi assurer la primauté du technicien sur l'administrateur. On étudierait avec profit, à ce sujet, la structure interne de deux grandes administrations chargées de services publics essentiels : les P.T.T. et l'Enseignement, et les voies qui y mènent des services techniques aux services administratifs. Pour nous, c'est encore chose jugée. On a voulu imposer à certains corps de professeurs spéciaux, des inspecteurs généraux, créatures d'hommes politiques, qui n'avaient jamais enseigné. L'expérience fut désastreuse et concluante.

SYNDICALISME DES SERVICES PUBLICS

Cette libération des services publics, la réalisation de leur autonomie administrative et financière nous apparait à la fois souhaitable et possible. Mais là encore les syndicalistes doivent se garder d'attendre que des initiatives politiques, extérieures à leur mouvement modifient radicalement la situation et orientent leur action. On ne répétera jamais assez qu'une loi consacre un fait ou une tendance et n'intervient que lorsque le fait est accompli ou la tendance victorieuse. Et l'on ne se méfiera jamais assez de ces « révolutionnaires » doctrinaux qui n'espèrent qu'en la catastrophe salvatrice... et ménagent soigneusement leurs forces... en attendant le matin du grand soir (plutôt le lendemain matin !)

Si l'on pense comme nous que les services publics doivent se détacher des administrations d'Etat, il faut le prouver immédiatement par l'orientation de l'action syndicale... Rompre définitivement avec « le syndicalisme des fonctionnaires », combattre « le statut de la fonction publique », échapper, dans la conception et la revendication aux « suggestions » budgétaires (c'est-à-dire dominées par le budget de l'Etat.), « entendre » les collectivités que l'on doit servir.

C'est vague, penserez-vous. Des exemples précis prouveront qu'il s'agit bien de préoccupations immédiates et actuelles.

On a beaucoup parlé de l'action sur l'opinion publique, pour répondre aux campagnes réactionnaires contre les « budgétivores ». On a même tenté de l'entreprendre. Mais toujours en se plaçant sur le terrain de la défense de la fonction publique, sous le drapeau de la Fédération des Fonctionnaires. Vaines tentatives qui obligeaient, par une solidarité artificielle, à nier des faits incontestables.

Par exemple, à propos du nombre des fonctionnaires. On a rectifié « les chiffres mensongers avancés par les hommes de la réaction ». Mais il ressort de cette rectification que le nombre des agents de l'Etat est passé de 700.000 en 1936 à 1.115.000 en 1946. (Maurice Thorez **dixit.**) Il ne nous paraît pas utile de nier cette augmentation ou de la justifier. Au contraire, il nous paraît très utile que dans chaque grand service public, on établisse et publie des statistiques. Que la Fédération de l'Education nationale prouve que depuis trente ans, il n'y a eu d'augmentation sensible du nombre des enseignants que dans l'enseignement technique ! Que la Fédération syndicaliste des P.T.T. calcule le rapport entre la croissance des communications postales et celle du personnel ! Que l'ami Lapeyre nous fournisse aussi des documents sur les Travaux publics ! Et qu'il ne s'inquiète pas !

Le chauffeur de camion qui circule sur les routes — et l'on ne se plaint guère du réseau routier français — sait distinguer entre le service public dont il profite et... les administrations d'Etat qui lui assurent ample moisson d'impôts, de taxes et de contraventions.

Les syndicalisme des services publics, plus que tout autre, s'arrachera au corporatisme. En adhérant à une C.G.T., on doit souhaiter que des comparaisons s'établissent entre les travailleurs de l'industrie privée et ceux des services publics.

Tant pis si cela dérange la grande opération de classification des fonctions publiques !

On comprendra aussi que le syndicalisme implique des devoirs individuels et collectifs. Nous connaissons : l'instituteur qui, à 16 heures, court vers son jardin ou la bouche de métro pour fuir les parents de ses élèves — le postier qui laisse s'allonger la file d'attente à son guichet — le cheminot qui enjambe avec le sourire les corps des bénéficiaires de congés payés, allongés dans les couloirs d'infects wagons de troisième classe. Nous les connaissons... et nous ne sommes pas certains qu'il n'y ait pas en nous... un peu de ce « fonctionnaire » qui sommeille. Nous avons parlé dans nos congrès de l'adaptation de nos services publics (de l'Enseignement en particulier) aux besoins de la classe ouvrière. Y avons-nous pensé sérieusement ? Et lorsque nous avons élaboré et discuté des plans de réformes, avons-nous tenté d'en imposer la réalisation par un effort comparable à celui que provoquaient nos revendications corporatives ?

C'est dans le même esprit qu'il convient d'éclairer les débats sur les grèves dans les services publics. Nous n'accepterons jamais que l'on oppose à nos manifestations d'action directe, les droits souverains de l'Etat, que l'on nous incrimine d'atteinte à la sûreté de l'Etat parce que nous voulons jouir du droit de grève, du droit syndical et du droit d'opinion comme tous les autres travailleurs. C'est à nous qu'il appartient de prévoir, avant de décider une grève, la gêne causée à la population et particulièrement aux travailleurs. D'en débattre sérieusement, au lieu de peser simplement les risques que nous pouvons courir. Et d'envisager tout aussi sérieusement les activités que nous maintiendrons...

On s'étonnera peut-être que le statut de la fonction publique nous incite à de semblables réflexions. C'est qu'il parachève une évolution et dissipe définitivement une équivoque que nous avons supportée pendant trente ans. Il n'y a pas de syndicalisme des fonctionnaires — parce qu'il y a antinomie entre les deux termes. Le syndicalisme appartient à la classe ouvrière ; le fonctionnarisme appartient à l'Etat. Accordons à certains que l'on peut discuter notre thèse sur l'opposition entre ces deux grandes forces. Ce sont « deux puissants dieux » dont on peut admettre la coexistence. Au service de l'Etat, on peut s'affirmer démocrate ou totalitaire. Au service de la classe ouvrière, on peut préférer le réformisme à la Révolution, la temporisation à l'intransigeance, la négociation à l'action directe, la paix à la guerre. Mais on ne peut servir honnêtement l'un et l'autre. Il faut choisir son parti et s'y tenir.

Roger HAGNAUER.

La Librairie de documentation économique et syndicale

Si nous profitions de son déménagement de la rue de Vaugirard à l'avenue du Maine pour parler un peu de la Librairie de documentation économique et syndicale ? Voilà longtemps que nous avons l'intention de le faire. Parmi les initiatives intéressantes prises ces années dernières dans le mouvement syndical, elle mérite d'être signalée et encouragée.

Nous avons posé un certain nombre de questions au camarade qui assume la gérance de cette coopérative.

Tout d'abord, depuis quand existe-t-elle ?

— Elle fut fondée en 1946 par quelques militants dans le but principal d'approvisionner les bibliothèques des comités d'entreprise et des syndicats. La nouvelle législation sur les comités d'entreprise fut le facteur décisif de cette création.

— Quels sont les résultats obtenus pendant ces trois années ?

— Nous sommes en relations avec un certain nombre de comités d'entreprise ; ils nous passent à intervalles réguliers leurs commandes. De même quelques Unions départementales ou locales. Toutefois, il faut avouer que leur nombre est encore restreint.

— Vous avez dû faire des constatations intéressantes ? Que lit-on dans les milieux syndicaux ? Quels livres vous sont le plus demandés ? Le militant actif lit-il comme il le devrait ?

— Bien embarrassé pour vous répondre. Essayons cependant. Il existe un petit noyau de militants qui se tiennent au courant des ouvrages s'occupant du mouvement social. Par contre, il faut le constater, la masse des militants assure ne pas trouver le temps de lire. Les ouvrages les plus demandés ? Ceux dont le thème général est la Russie soviétique ou le communisme. Cela correspond à un souci d'information et à un besoin d'être documenté pour la propagande.

Les bibliothèques d'usines comportent souvent 90 % de romans à succès et 10 % de bonne littérature. Ce choix dépend du responsable de la bibliothèque, mais celui-ci est forcément obligé de tenir compte du goût des lecteurs.

D'une manière générale, lorsqu'une usine s'adresse à nous, indiquant la somme dont elle dispose, nous lui établissons une liste de livres suivant la composition de l'usine : femmes, jeunes, etc. La plupart du temps nos listes sont acceptées. Elles sont faites d'ailleurs d'après nos bulletins signalant des ouvrages choisis dans tous les domaines. D'accord avec les responsables de bibliothèques, nous faisons pour le mieux.

— Quelles sont vos espérances et quels résultats voudriez-vous atteindre ?

— Nous aspirons au maximum de contacts avec les bibliothèques d'usines, d'organisations syndicales, d'organisations de jeunesse. Nous voudrions y introduire le plus possible de bons livres. Il est évident que notre coopérative est obligée, comme n'importe quel autre organisme, de tenir compte des nécessités commerciales. Etant donné l'état déplorable de l'édition à l'heure actuelle, il n'est pas facile d'obtenir un équilibre financier. Le prix des livres augmente sans cesse. On hésite avant d'acheter. Pourtant il importe que nous augmentions notre réseau de relations dans les entreprises. Il faudrait que chaque militant syndicaliste ayant l'habitude de lire, pense à notre coopérative. Des camarades l'ont compris mais nos moyens financiers ne nous permettent pas de faire beaucoup de publicité. Toutefois, nous insérons des placards dans quelques publications syndicales, avec des résultats, il faut le dire, pas extraordinaires. Nous nous sommes adressés à des milliers de Comités d'entreprise. Nous le ferons encore. C'est là que réside notre tâche essentielle, surtout sur le plan éducatif. De plus ces organismes disposent de certains fonds, que les Unions départementales et les particuliers ne possèdent que très rarement.

— Evidemment, c'est un genre de bibliothèques qu'il faut toucher. Afin d'y faire entrer le plus possible de livres intéressants, non pour qu'ils y dorment sur leurs rayons, mais pour qu'ils passent de mains en mains. Cependant, je vous souhaiterais plus ambitieux.

— Comment cela ? On trouve déjà que je le suis trop.

— Mais non. On dirait que vous avez peur de voir grand, de réclamer que chacun vous aide dans son organisation, dans son milieu. La diffusion des livres doit être regardée comme un facteur de propagande qui en vaut un autre, qui vaut même plus que beaucoup. Le livre laisse une trace plus durable que le journal par exemple. Le problème consiste à faire leur part au livre et à la brochure dans la propagande générale. Ce n'est pas par centaines que des livres comme le Kravchenko auraient dû être diffusés dans nos milieux, c'est par milliers. De même pour le Valtin. Chaque militant, non seulement chez les marins ou les dockers, devrait l'avoir lu. De tout le blabla sur le Centenaire de 1848 que reste-t-il si l'on n'a pas lu le Guillemin ? Sur l'autre centenaire, celui du Manifeste Communiste, il en sera de même pour qui n'aura pas lu la Tragédie du marxisme, de Collinet. C'est un véritable scandale que les vieux textes de Rosa Luxembourg et de Marx republiés par Lefeuvre dans ses collections de « Spartacus » ne se soient pas enlevés comme des petits pains. Rien ne montre mieux que les sections socialistes n'ont de socialiste que l'étiquette. Pour remédier à cela, pour incorporer la diffusion du livre dans la propagande générale, je ne vois qu'un moyen, c'est que dans les conseils de nos organisations syndicales, du conseil syndical au Comité confédéral, en passant par les Comités de Fédération ou d'Union départementale un membre de ces conseils soit chargé spécialement de cette part de la propagande qu'est la propagande par le livre et la brochure. Le jour, où une centaine de syndicats parisiens par exemple auront fait ça, vous verrez votre Librairie de Documentation s'animer. La question de l'équilibre financier sera bien près d'être résolue. Ça se sentira aussi dans les syndicats, dans les usines, parmi les ouvriers parisiens. Il y aura davantage de militants et des militants mieux formés, mieux armés.

P. M.

La renaissance du syndicalisme

Une grève échantillon

Avec les mineurs de la Mure

Rien de comparable avec les sinistres régions du Borinage, ni avec la monotonie des contrées du Pas-de-Calais. La Mure n'est pas un bassin houiller, ce n'est même pas un coin industriel. En cherchant bien, on pourrait retrouver quelques points de ressemblance avec certains petits puits du plateau de Herve, en Belgique, au-dessus de Liège, en direction de la frontière allemande. Du relief (La Mure est à 1.000 mètres d'altitude) ; des champs cultivés ; une population qui a conservé, à l'abri des grand-routes, des traits particuliers.

L'industrie est plus en dessous, à une heure et demie de chemin : métallurgie de Grenoble, chaux et ciments de Voreppe, cuirs et peaux, textile, alimentation de toute la région. Comme trajet, la vallée de la Romanche, avec ses usines électrochimiques, placées au fil de l'eau, ou bien la route Napoléon par les lacs de Laffrey. Mais tout cela sans continuité, bien compartimenté.

Avec sa production de 500.000 tonnes par an, ses quelque 3.000 ouvriers et employés, La Mure représente cependant la seule industrie extractive d'importance dans les Alpes, la seule qui travaille d'un bout de l'année à l'autre et qui supporte les crises sans drame. Elle fournit un anthracite dur, bon combustible pour le chauffage domestique et pour les industries des chaux et ciments. Le transport se fait par une ligne de chemin de fer à voie étroite, aboutissant à Saint-Georges-de-Commiers.

La Matheysine, c'est le nom donné à la région, a la réputation d'être une terre de chicanes et de querelles. Les mineurs de la région sont agriculteurs, ou liés à des familles paysannes.

La culture est moitié en pâturages, un dixième en bois, le reste en labours, avec prédominance de la pomme de terre.

Il y a des coins protestants, généralement à gauche, fluctuant entre les radicaux (autrefois et aujourd'hui avec un petit revenez-y), les socialistes et les communistes.

Mais il existe bon nombre de travailleurs étrangers. Des Polonais, des Espagnols (peu nombreux) ; beaucoup d'Italiens. Six douzaines d'anciens P.G.A.

Au Villaret et dans les mines plus petites des environs, La Motte-d'Aveillans, les Béthoux, etc... on travaille à deux postes : 7 heures le matin ; 2 heures l'après-midi. La main-d'œuvre vient par ses propres moyens, à pied ou à vélo. Les plus éloignés sont amenés par cars.

Les houillères sont nationalisées. Mais le transport et la vente sont encore à charge de l'ancienne société, aux mains d'une famille noble, les de Marliave.

La municipalité est socialiste, mais la direction des houillères est communiste. Ainsi Mauberret Raymond est à la fois secrétaire du syndicat et directeur du Conseil d'administration.

Les socialistes sont municipalistes, dévoués à la chose publique, un peu à l'écart des grandes inquiétudes. Les communistes sont remuants, actifs, bagarreurs. Paulin, Rousset et quelques autres tiennent le haut du pavé, contrôlent la plupart des services sociaux. Jusqu'en décembre 1947, la C.G.T. a été seule, comme elle était à peu près seule dans tout le département.

C'est la rébellion de certains éléments jeunes, anciens F.T.P., communistes las de la discipline sans explications, qui a fourni aux socialistes ce qui leur manquait pour oser secouer le joug : l'audace et l'esprit de lutte.

Ce sont ces deux courants : socialiste et ex-communiste, qui ont permis la constitution d'un syndicat Force ouvrière au début de l'année 1948. Ce n'était pas une organisation bien forte, mais elle était solidement accrochée à deux coins : la Motte-Saint-Martin et la Motte-d'Aveillans, grâce à quelques militants tenaces : Colonel Valentin, un retraité, et son fils Colonel Désiré, mineur de fond.

Lors du referendum, F.O. a participé au vote et l'entente a été conclue entre les deux syndicats, avec participation de Girardi, le secrétaire de F.O., au comité de grève.

Les premiers accrochages ont commencé quand les militants F.O. ont senti que leur contrôle était de pure forme, et que le comité d'entraide par exemple fonctionnait sans autres directives que celles de la C. G. T.

Au moment où le gouvernement fit des propositions, F.O. demanda qu'elles fussent publiées et que les grévistes puissent se prononcer sur leur valeur, s'engageant à respecter la décision de la majorité.

Les assemblées générales furent houleuses. Les ouvriers F.O. n'arrivaient plus à parler librement. Des équipes de hurleurs couvraient leur voix. Une affiche fut alors imprimée et placardée, résumant les offres de Lacoste et demandant aux mineurs de se prononcer.

La C.G.T. refusa évidemment et F.O. se retira du comité de grève. Chose curieuse, dès ce moment les assemblées générales qui groupaient de 7 à 800 grévistes devinrent moins fréquentées et il n'y eut plus que 400 ou 450 travailleurs qui vinrent écouter les orateurs C.G.T.

La grève s'éternisait et plusieurs centaines d'ouvriers mineurs étaient partis chercher du travail ailleurs, au déchargement des wagons, dans l'agriculture, dans le bâtiment.

Ainsi partie, la grève pouvait durer longtemps. Mais elle n'avait plus qu'une issue : la rentrée, tête basse.

La population, favorable au début, devint méfiante, puis hostile au mouvement. La propagande stalinienne contribua pour beaucoup à ce changement d'attitude. La presse purement stalinienne : « Le Travailleur Alpin », hebdomadaire de Grenoble, et le quotidien « périphérique » « Les Allobroges », racontaient des histoires qui pouvaient peut-être avoir leur effet dans les départements voisins, mais qui à La Mure même suscitaient des réactions. Ainsi, la reproduction d'une feuille de paie d'un mineur — destinée à montrer que les salaires étaient extraordinairement bas — alors que cette feuille datait de 1947... Ainsi des affirmations continuelles sur l'étendue de la grève dans le Nord et dans la Loire, affirmations qui étaient démenties par tous les renseignements venant d'autres sources.

L'élan unanime du début était brisé. La grève ne pouvait plus être poursuivie qu'artificiellement, par des communiqués d'encouragement, par des appels à la solidarité, par des réunions fréquentes mais de plus en plus mornes, par la menace envers ceux qui demandaient un referendum, par le renforcement des piquets de grève. (Il y aurait tout un chapitre à consacrer à la composition de ces piquets, car les volontaires étaient peu nombreux, et les secours aux grévistes devenaient un excellent moyen de chantage pour obliger les tièdes à venir faire nombre.)

Il fallait en sortir. Les consignes de la Fédération des Mineurs Force Ouvrière étaient simples, mais difficilement applicables : organiser le referendum. Le syndicat local s'en tira en faisant signer des listes de pétition. Le caractère de ces listes n'était pas très précis. Pour les uns il s'agissait de se déclarer non-grévistes et d'espérer ainsi le salaire dès la date de la signature. Pour d'autres, c'était un moyen d'effec-

tuer un referendum pratique. Pour certains enfin, il fallait tout simplement désavouer la grève.

Menaces, pressions, discussions, escarmouches individuelles, montraient que l'appareil stalinien fonctionnait encore avec succès. Les listes ne permirent de recueillir que 500 ou 600 signatures.

André Angard, un des responsables de la Fédération des Mineurs F.O., lui-même ouvrier aux mines de Blanzy, vint parler. C'était la première fois que la Fédération se manifestait autrement que par des circulaires ou des coups de téléphone. Un auditoire de 500 mineurs l'écouta, puis Mauberret parla au nom de la C.G.T. ; puis Vizioz, secrétaire de l'U.D., C.G.T., puis encore un militant C.G.Tiste, Paulin. Quand Angard répondit, les communistes abandonnèrent la salle. Pourtant, le coup était porté. F.O. avait tenu une assemblée publique et les communistes n'avaient pu l'empêcher.

***

L'idée de reprise est lancée. Un premier puits travaille le 12 novembre. C'est Colonel, avec une cinquantaine de mineurs, qui reprend le chemin des Bethoux, sans rencontrer de résistance.

Le même soir le secrétaire F.O. fait passer le tambour dans le bourg (ça donne une idée de l'étendue et de l'ambiance du patelin) annonçant la reprise pour le lendemain samedi 13.

Le groupe de volontaires se retrouve à 7 heures du matin sur la place de l'église, une cinquantaine de gars environ, tous décidés à rompre l'étau de peur. Sur la route qui mène au Villaret, ils sont stoppés par un piquet de grève commandé par les leaders de la C.G.T. Nouveaux pourparlers, nouvelle demande de referendum, nouvelle promesse de Mauberret de poser la question au comité de grève. Pour éviter la bagarre, Girardi accepte d'attendre.

La réponse vient dans l'après-midi du samedi. La C.G.T. refuse le referendum.

Dès lors, la partie est jouée.

Le lundi 15, 300 ouvriers sont rassemblés sur la place de l'église, marchent sur la mine, et travaillent. Les piquets de grève ne bougent pas.

Mais le comité de grève réagit et fait occuper les sous-centrales, paralysant les puits. C'est alors que les gardes républicains interviennent pour faire dégager les bâtiments. Le préfet Reynier (lui-même un Matheysin) est sur place.

Les communistes vont avoir enfin un argument : les « renards » travaillent sous la protection des C.R.S., grâce aux C.R.S...

En fait, ce sont les délégués F.O. — Girardi et Guelfi — qui vont trouver le préfet et lui demandent de faire évacuer les carreaux par les forces de police. Ils déclarent être assez grands pour tenir la mine, et demandent que cela se passe exclusivement entre ouvriers.

Mais la presse communiste n'en démord pas : « Les quelques jaunes sont rentrés l'oreille basse, sous les huées de la population, encadrés par les C.R.S. ».

Le mardi 16, il y a près de 600 mineurs au travail au Villaret, 150 aux Béthoux, 100 à la Motte-d'Aveillans.

Chaque jour, les groupes grossissent au point de rassemblement. Une semaine après, le mardi 22, 1.789 mineurs, dont 963 de fond, sont au travail.

L'atmosphère a changé. Les piquets d'hommes ont été remplacés par des groupes de femmes, parfois venues de Grenoble ou des environs. L'U.F.F. fait donner ses troupes.

Par contre la colonne des ouvriers, que précède le groupe des employés, se forme, marche et arrive au puits, sans difficulté. Les C.R.S. sont surtout là pour protéger les piquets de grève. Quelques claques s'échangent, mais cette fois les éléments F.O. les donnent.

Les troncs d'arbres placés sur les routes, les pétards sur les parcours, tout cela n'est que matière à communiqués. Le cœur n'y est plus, et ceux qui braillent la veille prennent la lampe le matin.

Au moment où le gouvernement décide de ne plus verser les allocations familiales aux grévistes, l'appareil tente un dernier coup : il organise à Grenoble une manifestation, appelant toutes les organisations démocratiques à manifester. Il y aura 200 personnes au total sur le boulevard, dont une centaine de mineurs arrivés par cars...

***

Ce fut une drôle de grève. Une grève menée en dépit du bon sens.

Première constatation : la fameuse machine stalinienne, terrifiante, totalitaire se détraque facilement. Sans doute le « bassin » murois n'intéressait que fort peu le centre parisien et ce dernier n'a sans doute pas jugé utile d'envoyer quelques équipes de spécialistes. Peut-être. Mais les staliniens soignent l'Isère avec amour depuis quelque temps (on a vu se succéder en un an à Grenoble : Cachin, Marty, Waldeck Rochet, Frachon deux fois, et Bonte, vers la fin de la grève, porteur de « réconfortants » en paquets de 100.000). Et Grenoble est important pour la liaison avec l'Italie. On l'a bien vu avec la dernière grève des cheminots : Modane, Chambéry, Grenoble.

En tout cas une dizaine de gars résolus à ne pas se laisser fermer la bouche ont tenu le coup devant ce fameux appareil.

Deuxième constatation : la grève menée à la Vichinsky n'était pas populaire. Dans le microcosme murois, on a pu suivre l'évolution rapide des sentiments. Les premières rentrées se sont faites sous les applaudissements des ménagères. Les collectes faites parmi les travailleurs ont peu rendu (encore un chapitre à écrire, celui qui concerne la fabrication des listes de souscription). Et pourtant les collecteurs parlaient surtout des enfants privés de lait, ils avaient même annexé l'archevêque et les dames respectables de la Croix-Rouge. Mais les cheminots de la ligne de la Mure-St-Georges-de-Commiers ne se sont guère fendus. Toutes les petites haines se sont réveillées, précisément parce que le mouvement était mal parti et encore plus mal conduit. Quant aux grèves de solidarité, elles ont été rares, hésitantes, fugaces.

Troisième constatation : les forces ouvrières qui se dégagent de l'emprise stalinienne sont fatiguées, aspirent à la sécurité, sont velléitaires plutôt que volontaires. Elles ne sont ni à gauche ni à droite, ni réformistes ni révolutionnaires. Elles demandent, pour l'instant du moins, qu'on leur fiche la paix. Les militants sont rares, peu formés, marqués par les slogans à la mode, plus antistaliniens que pro-ouvriers.

Entre un socialisme municipaliste à la mode du Nord, périmé et sans base réelle, et la lassitude amorphe, il y a place pour un syndicalisme solide, actif, revendicatif, puisant sa doctrine dans l'action quotidienne et construisant peu à peu un mouvement neuf à coups d'expériences, de tâtonnements et d'essais. Ainsi seulement il se débarrasserait d'un certain sentiment d'infériorité envers le vieil appareil administratif et politique, pourtant bien inutile et combien inférieur aux réactions ouvrières. Il se débarrasserait aussi des tics qu'il emprunte aux propagandes extra-ouvrières : la xénophobie, la critique des staliniens en partant d'un point de vue nationaliste ; le choix du moindre mal ; la croyance aux vertus des nationalisations bureaucratiques.

A Force Ouvrière, à la Confédération nouvelle, il n'y a pas de programme, pas de but, pas de moyens qui soient ouvriers. Et c'est ce qui place les mineurs non communistes dans une triste situation du point de vue propagande, formation et action. Car les staliniens ont l'habitude d'avoir toujours un plan d'aspect ouvrier à présenter.

Il n'y a guère qu'une tentative qui ait été faite dans ce sens. C'est la création d'une coopérative animée par des copains F.O. Et ses prix ont été inférieurs à ceux pratiqués par la C.G.T., qui pourtant bénéficiait de tout l'appareil national. C'est peu, mais c'est l'indication que les mineurs peuvent eux-mêmes s'occuper de leurs problèmes et eux-mêmes s'attaquer à leur solution.

Il y a eu aussi un effort réalisé en vue de contacter les groupes de travailleurs étrangers. Mais là encore les tracts et les articles parus dans le bulletin du syndicat ne sont qu'un point de départ.

Maintenant que le syndicat Force Ouvrière des Mineurs est devenu une force, il lui faut vivre, s'or-

ganiser, dresser ses revendications proches et lointaines, manifester ses volontés.

S'il se laisse entraîner dans les aventures électoralistes il se rétrécira jusqu'à devenir une succursale S.F.I.O. Ce danger existe et il est à signaler que les employés ont formé un syndicat autonome, plutôt que de s'affilier à F.O. comme c'était logique.

Les camarades socialistes, qui sont des militants honnêtes, devraient comprendre céla, et bien faire la distinction entre leur travail syndical et leurs espoirs politiques.

Les camarades anciens communistes eux aussi devraient comprendre que leur victoire sur la peur leur impose une responsabilité énorme : celle de réaliser dans les faits les formules que les staliniens n'emploient que pour attirer la sympathie des salariés.

La Mure présente un exemple du désert syndical. Mais tout existe pour peupler ce désert, pour le fertiliser, pour le transformer en oasis. Une seule condition : partir de la mine et des mineurs, édifier par ses seuls efforts et avec ses propres moyens, connaître les expériences de partout ailleurs, se nourrir des leçons internationales, mais ne jamais oublier que le chemin qui mène à la gestion ouvrière des puits ne passe ni par Paris, ni par Moscou, ni par Washington.

28-12-1948.

Paul PAILLARD.

Constitution d'un Syndicat de l'Enseignement F. O. de la Région Parisienne

La Fédération de l'Education nationale F.O. a adressé à tous les universitaires parisiens et particulièrement aux instituteurs, un appel dont nous tirons les extraits les plus importants :

Que représentaient avant la guerre le syndicalisme universitaire en général et le syndicalisme des instituteurs en particulier ?

Sans doute la défense des intérêts professionnels des membres de l'enseignement, la défense de la profession, l'amélioration des conditions matérielles, morales et techniques de l'Enseignement. Mais aussi, la défense de l'école laïque, la défense de la paix, la défense des libertés humaines fondamentales, la défense de ces hautes valeurs morales qui assurent la permanence de la civilisation et de l'esprit de libre examen, la lutte pour l'émancipation des travailleurs. Il affirmait son opposition irréductible aux gouvernements, aux institutions et aux partis de tendance totalitaire. Il accomplissait sa multiple mission par l'union organique avec les travailleurs de la Fonction Publique et des industries privées, au sein de la C.G.T.

Pour la majorité des enseignants cette union n'existe plus aujourd'hui. Ils ont abandonné une C.G.T. qui n'est plus que la filiale d'un parti politique. Syndicats et parti ne sont plus que les rouages d'une machine qui se meut hors de la conscience et de la volonté de ses éléments, selon les ordres d'une dictature étrangère.

Les événements récents confirment ce fait qui est la cause fondamentale de la scission confédérale de 1947.

La classe ouvrière n'est plus pour les dirigeants de la C.G.T. et leurs inspirateurs qu'une masse de manœuvre qui doit peser sur les discussions et conflits internationaux dans le sens des intérêts des maîtres de l'U.R.S.S. Les grandes luttes ouvrières de jadis étaient accompagnées de terribles misères, mais celles-ci pouvaient se justifier par le but clairement affirmé de ces luttes émancipatrices et la conscience que les grévistes en avaient. Aujourd'hui au contraire les dirigeants de la C.G.T. d'une volonté délibérée exploitent ou provoquent les grèves pour augmenter et entretenir ces misères. Loin de rechercher la satisfaction des revendications ouvrières, ils craignent au contraire le succès de celles-ci dans la mesure où leur propagande et leur agitation perdraient les motifs qui les animent.

C'est ainsi que les privations subies par les familles et les industries françaises n'ont pas été la conséquence jugée pénible de la prolongation de la grève des mineurs, mais le résultat cherché par ceux qui ont lancé les mineurs dans une bataille sans issue. Dans la même intention, on a voulu arrêter les importations indispensables à la vie du peuple français, on a voulu rendre inutilisables les installations minières, on a ajouté aux revendications justifiées, raisonnables des mineurs, des mots d'ordre strictement politiques et en même temps on a caché aux grévistes les résultats obtenus au cours de l'action. Poussant jusqu'au bout l'exposé de leurs méthodes, les cégétistes ont calomnié odieusement, brutalisé même et jusque dans leurs domiciles privés, les ouvriers qui refusaient d'obéir aux ordres d'une bureaucratie politique.

Par le mensonge et par le knout, les dirigeants de la C.G.T. entendent mener la classe ouvrière française.

Le dernier congrès de la C.G.T. a suffisamment montré qu'aucune déviation de la ligne imposée n'y était admise. Les syndicats du Livre, qui par attachement traditionnel à de vieilles institutions y demeurent encore, s'isolent dans une opposition silencieuse et n'ont pas participé au dernier congrès de la C.G.T.

Alors que la très grande majorité des enseignants, éclairée par les grèves de 1947, refusait de rester plus longtemps dans la C.G.T., beaucoup d'entre eux se réfugiaient dans l'autonomie en prétendant éviter le choix entre deux centrales rivales.

Position qui marque une grave régression dans l'histoire du syndicalisme universitaire.

Position qui n'apporte même pas la protection désirée contre les manœuvres politiques, tendancieuses, ou impudentes, et qui entretient l'équivoque.

Tout en formant une fédération cégétiste, les partisans de la C.G.T. demeurent au sein de la fédération autonome dans les postes importants que certains d'entre eux occupaient. Tel d'entre eux est en partie permanent de la C.G.T. et en même temps membre du bureau, responsable de Commission dans un syndicat autonome. Les organes officiels de la fédération autonome sont encombrés de déclarations, d'articles qui ne sont que manifestations tapageuses d'une besogne de noyautage menée par contre avec une dissimulation et une ténacité diaboliques : votes de surprise dans les assemblées squelettiques, campagnes insidieuses contre les représentants de la majorité, calomnies à l'égard de ceux qui résistent à leur influence. On ne s'étonnera pas dans ces conditions qu'un malaise règne dans certains syndicats. Les récentes élections à la Commission administrative paritaire du premier degré de la Seine en révèlent l'étendue ! Dans d'autres départements le succès remporté par des listes Force Ouvrière montre que nous touchons là un point essentiel.

LA FEDERATION AUTONOME VIT DANS L'EQUIVOQUE

Pense-t-on défendre valablement l'école laïque, c'est-à-dire en fin de compte les principes d'indépendance de l'esprit humain de culture libre et désintéressée, les principes qui amenèrent l'immense majorité des enseignants à soutenir la résistance au nazisme, en compagnie de ceux qui abdiquent devant une « raison d'Etat » ? Douteriez-vous encore du double jeu à cet égard des cégétistes et de leurs tuteurs staliniens après l'étalage par eux-mêmes des mesures d'épuration qui ont sévi l'été dernier dans les milieux de savants biologistes russes ? Comment surmonteriez-vous ce dégoût que donne la lecture des déclarations où les savants les plus expérimentés reconnaissent que **seul l'esprit de parti compte dans la recherche scientifique** ? Avec ces inquisiteurs

modernes et leurs admirateurs, on **ne défend pas l'école laïque, on la met en péril.**

La fédération s'est voulue, s'est définie autonome. Sent-elle ce qu'une telle situation lui enlève d'autorité, de puissance ? Sans doute puisqu'elle recherche maintenant des liaisons plus ou moins étroites avec les organisations de fonctionnaires. S'imagine-t-elle que ceux qui ont choisi d'être F.O. dès 1947, pour ne pas connaître le sort des fonctionnaires tchécoslovaques, accepteront de siéger dans un comité, aussi léger que soit son appareil, avec des cégétistes qui applaudirent Le Léap quand celui-ci félicita Zapatocky ? S'imagine-t-elle, la fédération autonome, qu'elle reste maîtresse d'une action alors que son consentement même limité à l'unité d'action avec l'U.G.F.F. est déjà publié par « l'Humanité » comme une victoire ?

Mais un fait témoin prouve éloquemment cette équivoque dans laquelle la fédération autonome s'empêtre. Pour tout le monde, il est clair que la Fédération syndicaliste mondiale est dominée par les syndicats de l'U.R.S.S. et de ses Etats vassaux, syndicats qui ne sont que des organes d'Etats totalitaires et des filiales du Kominform. Les organisations d'esprit démocratique, comme les Trade-Unions britanniques, en ont condamné les tendances et ont pratiquement rompu avec elle. Tous les secrétariats professionnels internationaux — qui groupent chacun les travailleurs d'une grande industrie — ont refusé d'y adhérer. Tous..., sauf un. Celui de l'Enseignement dont la fédération autonome est l'animatrice. Même si aux dernières nouvelles une formule plus discrète est trouvée, verra-t-on une organisation inspirée par l'Etat soviétique, soutenue par les cotisations et l'autorité morale des enseignants syndicalistes de France ? N'y seront-ils pas encore représentés par un cégétiste notoire qui a toujours transmis, en France, avec un zèle intransigeant les consignes de sa fraction politique ?

IL FAUT SORTIR DE L'EQUIVOQUE

Il faut rompre définitivement avec les agents du stalinisme. Il faut reconstituer le syndicalisme universitaire et, partant, aider, participer aux efforts de regroupement de la classe ouvrière dans l'indépendance et la dignité.

C'est pourquoi nous avons constitué la Fédération de l'Education nationale Force Ouvrière. C'est pourquoi nous constituons les syndicats départementaux F.O. auxquels peuvent adhérer tous les enseignants, tous les instituteurs syndicalistes — qu'ils soient actuellement isolés ou qu'ils adhèrent aux syndicats autonomes, dont nous respectons la discipline mais où nous ne voulons plus jouer le rôle de dupes.

Nous ne discuterons pas sur l'origine et les tendances de la C.G.T.-F.O.

Il nous suffit de constater que pour reprendre le contact avec les travailleurs des administrations publiques et industries privées nous n'avons que le choix entre la C.G.T. et la C.G.T.-F.O.

Il nous suffit d'opposer à l'unanimité artificielle, à la mise en scène savante du congrès de la C.G.T., les longues délibérations, les discussions passionnées, les votes libres qui ont marqué le congrès de la C.G.T.-F.O. Du bureau confédéral au militant local de la C.G.T., les consignes et les ordres tombent en cascades. Cependant des secrétaires d'Unions et de Fédérations de la C.G.T.-F.O. affirment publiquement une position différente de celle du bureau confédéral.

Là, des attitudes imposées, des mouvements dirigés, des consultations dont les résultats sont toujours conformes aux prévisions du chef.

Ici, des recherches, des tâtonnements, des débats, aux conclusions imprévisibles, un effort collectif dont le succès dépend de l'action de chacun.

Les professeurs, les instituteurs syndicalistes y retrouveront le climat qui a favorisé la naissance et le développement du syndicalisme universitaire. Ils y assureront la défense de leurs intérêts corporatifs, la défense de leur profession, dans une complète indépendance à l'égard des gouvernements et des partis. Ils défendront l'école laïque contre le cléricalisme de l'Eglise, et le cléricalisme de parti. Ils maintiendront ces hautes valeurs humaines, dont le respect conditionne tout effort d'éducation et dont le mépris transforme l'enseignement en une entreprise de dressage et d'abrutissement.

Le redressement du syndicalisme dans la liberté

Le redressement du syndicalisme doit se faire dans son esprit, dans son organisation et ses méthodes de travail, dans l'affirmation des objectifs qu'il veut atteindre.

Les militants du commencement du siècle nourris de philosophie libertaire et de positivisme avaient l'esprit critique, la notion des idées générales, le goût de l'effort, et la propagation de l'idée révolutionnaire, chez les autres, était chez eux la conséquence de la révolution intérieure qu'ils avaient réalisée.

Tout cela est devenu chose rare. Depuis cinquante ans, on répète, sans se soucier des faits, que le règne du prolétariat arrivera fatalement, que l'on est en possession de la vérité, par un catéchisme qui explique tout : les pyramides, la révolution russe, le fascisme, la littérature, la biologie, etc...

La méthode d'analyse a gardé une certaine valeur mais le fatras ajouté par les épigones n'est plus que le bréviaire de doctrinants constipés, bien installés dans la société bourgeoise et marmonnant du bout des lèvres un souhait, tout en étant peu pressés de le voir se réaliser.

Le syndicalisme doit de nouveau reprendre, au nom de l'esprit critique, le goût de la discussion, de la recherche, de l'effort individuel et proclamer que le monde meilleur que chacun réclame ne saurait venir en se croisant les bras.

Les militants avaient autrefois à lutter contre le patronat ; aujourd'hui les besognes sont multiples, tout responsable doit être plus ou moins juriste et économiste, l'ancienne structure comprenant secrétaire et trésorier est insuffisante. Il faut maintenant un service de documentation important et la réforme intérieure est urgente si l'on ne veut pas voir arriver le technocrate militant qui exercera sa fonction comme le croquemort ou le balayeur, sans considérer le côté psychologique et humain du militantisme.

Matériellement, les tâches actuelles imposent une bureaucratie difficile à rémunérer, par suite du décalage entre le tarif des cotisations et les frais qu'entraînent cette bureaucratie.

Le remède réside dans une répartition du travail, sans souci des considérations de personne et de hiérarchie.

L'abolition du salariat, la transformation de la société imposent la lutte sur le terrain économique et la libération morale par le développement culturel. Ce sont là les tâches du syndicalisme, leur amplitude suffit à l'activité de tous. Le syndicalisme s'occupant de sport, de tourisme, d'allocations familiales est une séquelle de maladies électorales et politiciennes, sans intérêt ; il est un jalon sur la route du totalitarisme et par là même un facteur de dégradation.

Le rejet des méthodes instaurées par les staliniens, ne se fera que par la liberté, et c'est par la liberté que les nouveaux militants forgeront un syndicalisme à la hauteur des tâches futures, en secouant la servitude de l'esprit et la routine qui mènent à l'esclavage.

Raymond LE RAI.

REQUÊTE

au Rassemblement Démocratique Révolutionnaire

Organiser une pétition contre la guerre d'Indochine

Il n'y a guère de cas, je crois, où la « souveraineté du peuple » ait été plus ouvertement bafouée par ceux qui prétendent la représenter, que celui de la guerre d'Indochine.

Il n'y a pas un Français sur dix, peut-être un sur cent, qui ne soit pas partisan de mettre fin sans tarder aux hostilités en Indochine par un accord avec le Viet-Minh. Cette guerre interminable dure depuis plus de deux ans et rien n'en fait prévoir la fin. Tout au contraire, au fur et à mesure que Mao Tsé se rapprochera de Canton, la résistance du Viet-Minh ne pourra que se durcir.

Or la paix est facile à réaliser, sans même que nos gouvernants aient à « perdre la face » car rien ne s'oppose à ce qu'elle soit conclue sur la base de l'accord d'Hanoï de mars 1946 par lequel la France reconnaissait la République du Viet-Nam comme un « Etat libre », et celle du « modus vivendi » du mois de septembre de la même année qui le met au point.

Si les hostilités ont éclaté ce n'est que parce que le gouvernement français (lui ou ses militaires, je ne sais au juste) a outrageusement violé le « modus vivendi » le jour même où il devait entrer en vigueur, en faisant saisir contre tout droit la douane de Haïphong, puis, en faisant suivre cette première violation de toute une série d'autres de plus en plus graves, jusqu'à la dernière qui consista en un ultimatum au gouvernement du Viet-Nam d'avoir à remettre la police d'Hanoï entre ses mains. Ce n'est qu'après cet ultimatum que le Viet-Minh, qui avait jusqu'alors fait les plus grands efforts pour ne pas envenimer les choses en s'abstenant de répondre aux provocations répétées des troupes françaises, comprit que tout était inutile, et se décida à la guerre, car il n'avait plus alors, en effet, que l'alternative de se suicider ou de combattre !

Que toutes ces choses soient expliquées et qu'un institut Gallup pose aux Français la question de savoir s'ils veulent faire la paix avec l'Indochine, et vous verrez les réponses !

Mais aucun institut Gallup ou autre n'osera ouvrir une telle enquête ; alors, pourquoi ne la ferions-nous pas nous-même !

Le referendum, cette base nécessaire de toute véritable démocratie — qu'il ne faut pas confondre avec le plébiscite — n'a, bien entendu, pas été inscrit dans la constitution de la IV[e] République. Mais le droit de pétition, si je ne me trompe, existe toujours.

Pourquoi alors, si nous voulons vraiment mettre fin à la guerre d'Indochine (ce qui économiserait, soit dit accessoirement, quelque 200 milliards au moins), n'organiserions-nous pas une pétition monstre, demandant l'ouverture immédiate de négociations de paix avec le gouvernement du Viet-Nam. Ou, si l'on préfère, une pétition demandant aux Chambres de faire organiser par le gouvernement un referendum sur cette question, car, si le referendum n'a pas été institué par la constitution, il n'a pas non plus été prohibé par elle, et rien n'empêche d'y avoir recours très légalement, quand ce ne serait qu'à titre consultatif.

On serait sûr du succès. Non seulement sûr du succès de la pétition, mais sûr aussi que si des millions de citoyens signaient une telle pétition, n'importe quel gouvernement serait obligé, bon gré mal gré, d'arrêter la guerre.

Une seule condition est nécessaire : c'est que la chose soit entreprise avec des moyens suffisants. Notre petit groupe de la R.P. ne les possède pas. Mais un mouvement comme celui du Rassemblement Démocratique Révolutionnaire, s'il le veut sérieusement, peut, lui, tenter l'entreprise, et la réussir. Il a à sa tête des hommes d'une notoriété presque universelle, il possède des orateurs de talent, un embryon d'organisation à l'échelle nationale, et il peut être assuré du concours de l'un au moins, et peut-être de deux, des plus importants quotidiens de Paris. Avec de tels atouts en mains on ne peut qu'aboutir.

Les conséquences d'une telle action seraient considérables. Non seulement on mettrait fin à la guerre d'Indochine, mais on enlèverait, enfin ! aux mouvements totalitaires, R.P.F. et P.C.F., l'initiative politique, et l'on instituerait dans ce pays des mœurs plus démocratiques. Pour le Rassemblement Démocratique Révolutionnaire lui-même, quel lustre cela lui donnerait ! Il pourrait alors, mais alors seulement, devenir un véritable « rassemblement », et un rassemblement véritablement « démocratique » ; et il cesserait du même coup de se cantonner dans des discussions de chapelles et des batailles de boutiques.

R. L.

Notes d'Economie et de Politique

Colonialisme

LES GANGSTERS DE LA HAYE ET L'O.N.U.

Si elle ne comportait des conséquences aussi tragiques, quelle admirable comédie ce serait que celle que nous fournit presque quotidiennement l'O.N.U. ! Après la comédie de la Palestine, celle de l'Indonésie !

En Palestine, les Arabes étant parvenus, au début de leur offensive, à étriller durement les juifs, l'O.N.U., sous la pression de l'Amérique, arrêta les attaques arabes en imposant une « trêve » durant laquelle les importations d'armes et de matériel humain devaient être strictement interdites aux deux parties. Mais, au vu et au su de tout le monde, et sans que l'O.N.U. dise même un mot, cet embargo ne joua qu'à l'égard des Arabes, tout comme la politique de « non-intervention » de l'Espagne durant la guerre civile ne joua qu'à l'égard de l'Espagne républicaine ; tout comme Franco, les juifs purent, sans aucune difficulté tripler leur aviation (les avions de chasse ont même été décuplés) (1) et accroître leurs autres ressources militaires dans une mesure analogue, de sorte qu'ainsi réarmés ils ont attaqué

(1) Article du **Times**.

à leur tour victorieusement. Entre temps ils assassinèrent le médiateur envoyé par l'O.N.U. qui avait l'outrecuidante prétention de faire respecter les conditions de la trêve, et ils chassèrent les « observateurs » de l'O.N.U. des lieux d'où ils pouvaient « observer », tout cela sans protestations de **ladite O.N.U.** Quant aux multiples ordres de cesser le feu que prodiguait le Conseil dit de sécurité, les juifs y répondaient bien, en général, par une acceptation, mais le lendemain ils relançaient de nouveau une offensive, qu'ils n'arrêtaient qu'après avoir atteint leurs objectifs !

Même chose en Indonésie.

Cette fois c'est sous la pression de l'Angleterre et de la France que l'O.N.U. agit, mais la comédie est la même, et le résultat identique.

De même que les juifs en Palestine, les gangsters de la Haye à Java violent à deux reprises la trêve qu'ils s'étaient eux-mêmes engagés à respecter ; de même que les juifs en Palestine, ils mettent les observateurs de l'O.N.U. hors d'état de « nuire », en leur interdisant l'accès des zones d'opérations ; de même qu'en Palestine, l'agresseur n'accepte l'ordre de cesser le feu qu'après avoir atteint ses objectifs. Il y a cependant ici encore une ironie de plus : ayant reçu l'ordre de libérer les prisonniers de marque qu'ils avaient ravis dans leur attaque surprise, les Hollandais les « libérèrent » en les envoyant à 1.500 kilomètres de là, en résidence forcée ! On ne saurait mieux se foutre du monde ! Mais l'O.N.U. encaisse tout, sans sourciller. Tout au contraire : avec le sourire, car sa fonction, loin d'être de créer un droit international et de faire respecter ce droit, est de faciliter tous les brigandages exercés par les forts contre les faibles en leur donnant une apparence de légitimité du fait qu'elle les entérine... après les avoir déplorés.

LE JEU DES RUSSES

Naturellement, dans cette vaste association de brigandage indo-européen que constitue l'O.N.U. la Russie ne saurait être absente. Elle se trouve nécessairement parmi les meilleurs auxiliaires des colonisateurs. De même qu'elle s'est précipitée la première, en Palestine, au secours des colonisateurs juifs, de même elle s'est empressée, en Indonésie, de faire le jeu des colonisateurs hollandais. La seule différence est que, dans ce dernier cas, pour des raisons évidentes, son rôle a dû être plus camouflé.

D'abord, elle a suscité une grosse difficulté au gouvernement national de la République indonésienne en lui lançant dans les jambes une émeute « communiste » peu avant la seconde attaque hollandaise. Puis, lorsque la question de cette seconde agression hollandaise est venue devant le Conseil de sécurité, la Russie s'est abstenue de voter sur la proposition américaine de donner l'ordre aux Hollandais de revenir à leurs positions de départ, ce qui était naturellement la chose fondamentale si l'on voulait préserver l'existence de la République et établir, une fois pour toutes, que l'agression ne doit rien rapporter. Du fait de cette abstention de la Russie et de sa commère l'Ukraine, les gangsters de la Haye furent sauvés.

Et ce n'est pas parce que, le lendemain, par l'une de ces manœuvres grossières qui peuvent tout juste tromper les benêts de la Sorbonne, les Russes ont repris la proposition américaine que cela a pu donner le change. Ce sont eux qui ont tué, au moins provisoirement, la République indonésienne.

Et l'on comprend pourquoi !

La Russie n'est point anticolonisatrice, elle est **panrusse.** Les seuls mouvements « nationaux » qu'elle accepte dans les pays actuellement colonisés par les Etats d'en-deça le rideau de fer sont ceux qui lui sont **subordonnés.** Si un mouvement national indépendant d'elle, se constitue, sa politique est de **le détruire.** Elle préfère qu'un pays demeure la colonie d'un Etat capitaliste plutôt que de le voir libre. Car, indépendant, ce pays serait une force qui pourrait un jour s'opposer à la Russie, tandis que, en restant colonie, il n'est pas une force par lui-même et il est une cause de faiblesse pour l'Etat qui le possède, du fait de l'hostilité croissante que celui-ci y rencontre et des révoltes auxquelles il doit faire face.

L'Etat sioniste apparaît comme susceptible d'être russifié, en tout cas il est beaucoup plus susceptible de l'être que les Etats arabes : Vive l'Etat juif ! La République indonésienne, elle, est bien résolue à ne point devenir russe, donc : A bas la République indonésienne !

L'ennemi numéro 1 de l'indépendance des peuples, c'est la Russie !

Tout comme elle est l'ennemie numéro 1 de l'indépendance des individus.

Impérialisme

L'AVEU DES COMPLICES

Nous avons montré le mois dernier, par le simple rappel des faits, que c'étaient les Etats-Unis qui avaient voulu la guerre avec le Japon, que celui-ci n'avait fait que répondre à leurs systématiques provocations, et que donc, en pendant Tojo, l'Amérique avait fait retomber sur le vaincu la responsabilité qui était sienne.

Depuis lors, **the Socialist Leader,** organe de l'**Independent Labour Party** britannique, a publié des aveux des complices de Roosevelt, ceux de Churchill d'une part, et ceux de l'ancien président des Etats-Unis, Hoover, d'autre part ; les voici :

Le 28 janvier 1942, dans un discours à la Chambre des Communes, Churchill s'exprimait ainsi :

La politique du Cabinet a été d'éviter, presque à tout prix, toutes difficultés avec le Japon jusqu'à ce que nous soyons sûrs que les Etats-Unis se trouvent eux aussi engagés. D'autre part, depuis la conférence de l'Atlantique où j'avais discuté de cette question avec le président Roosevelt, il était apparu que les Etats-Unis, même s'ils n'étaient pas eux-mêmes attaqués, participeraient à la guerre en Extrême-Orient, et cela chassa quelques-unes de mes craintes ; notre attente n'a pas été déçue par les événements.

Quelques jours plus tard, en février 1942, dans un commentaire sur la guerre de l'Amérique avec le Japon, le même Churchill déclarait :

Voilà ce que j'espérais, ce à quoi je visais, ce à quoi j'ai travaillé ; maintenant c'est chose faite.

Quant à l'ancien président Hoover il écrivait en 1947 :

Ce fut une faute pour nous que d'entrer dans la guerre... Nous n'aurions jamais été attaqués par les Japonais, si nous ne les avions pas provoqués.

Exactement ce que nous avons dit !

UN JUGE HONNETE... MAIS IL EST HINDOU

Rappelons, pour terminer, que le jugement condamnant à mort Tojo, Hirota et cinq autres Japonais n'a pas été rendu à l'unanimité.

Le représentant de l'Inde au « tribunal » international, Justice Pal, vota contre, et il expliqua ainsi sa décision :

« J'ai estimé que tous les accusés et chacun d'eux devaient être déclarés non coupables de toutes et de chacune des charges portées contre eux et devaient, en conséquence être acquittés. »

R. L.

Défense de l'Ecole normale primaire

Depuis sa réapparition, la « R. P. » a consacré d'excellents articles aux questions de l'enseignement. Les études de portée générale sont utiles et nécessaires. On ne peut se passer de vues d'ensemble pour l'examen des problèmes sociaux. A les négliger on tomberait dans le corporatisme et le réformisme à la petite semaine. Mais il est non moins indispensable de savoir, en toutes choses, entrer dans les plus minces détails. Nous avons à la fois besoin d'études à l'échelle mondiale et de monographies traitant de ce qui se passe dans un modeste village, voire dans un hameau de ce village.

L'administrateur, le praticien — dit le bon juriste Maxime Leroy — ont besoin de renseignements fortement particularisés, sans quoi les coutumes, la jurisprudence, les incidences déforment la loi trop générale dès sa promulgation, elles « la tournent, la désagrègent et la rendent même parfois caduque avant toute velléité d'exécution de la part. des gouvernés ». Les garanties de la nouvelle déclaration des Droits n'ont pas diminué d'un iota les procédés brutaux et inquisitoriaux des policiers.

C'est cette sagesse un peu terre à terre que l'on oublie trop, bien qu'elle soit la gloire du fédéralisme générateur de novation et de liberté. Pour m'en tenir à l'école rurale, que je crois bien connaître, il y a un abîme entre l'énorme masse des règlements qui prétendent la perfectionner en bloc et la réalité de cette même école rurale déclinant sans arrêt depuis le tiers de siècle qui a commencé au fatal 2 août 1914. Aussi ai-je tenu à consacrer tout un article à un livre récent : « Les Ecoles normales primaires de l'Ardèche », par Elie Reynier et Louise Abrial (Librairie Volle, à Privas).

***

« L'instruction primaire est tout entière dans les écoles normales primaires. Ses progrès se mesurent sur ceux de ces établissements. » Cette juste pensée de Guizot ouvre cet utile et bon livre.

L'ouvrage de Reynier doit se trouver sur la table de travail des défenseurs de l'école primaire et des éducateurs qui aiment leur beau métier. Aux anciens, il rappellera des souvenirs dont ils peuvent être fiers. Il instruira les jeunes. Il sera surtout un lien entre les générations qui s'en vont et celles qui viennent. Or on ne dira jamais trop la nécessité de ce lien que par deux fois la guerre a brisé. Et je trouve beau que ces militants exemplaires que sont nos bons camarades de l'Ardèche aient organisé une fête de la réouverture de leur école normale et l'aient placée sous la présidence d'un de leurs anciens directeurs, M. Raffault (1904-1907).

Lycéen à Tournon, puis élève de Saint-Cloud, Reynier a fait presque toute sa carrière professorale à Privas, dans son Ardèche natale. Il s'est pris d'affection pour les écoles normales. Il les a aimées comme il faut les aimer, je veux dire qu'il ne leur a pas ménagé les critiques. Il a parlé d'elles dès 1904, dans les « Pages libres » de Guieysse. Il est revenu à la charge en 1927-28, alors qu'il appartenait à la Fédération unitaire de l'enseignement. J'imagine sans peine — tant fut grand mon chagrin personnel — que les décrets de Vichy causèrent à Reynier une profonde douleur que seule a pu dissiper la réouverture des écoles normales.

***

C'est un lieu commun de dire que connaître une école normale c'est les connaître toutes. Elles sont, en effet, uniformément soumises au même programme passe-partout. Leur corps professoral sort presque uniquement de Saint-Cloud pour les garçons, de Fontenay-aux-Roses pour les filles. Pourtant, si les écoles normales se ressemblent, elles ne sont pas identiques. Reynier constate « qu'il y a sans doute lieu de distinguer les écoles normales de petites villes (Privas, Dax, Guéret, Gap, etc.) aux effectifs restreints et moins distraites par la vie urbaine et celles des grandes villes, écoles plus peuplées, aux directeurs et professeurs plus distants et très soucieux de l'horaire (plus semblables à ceux des lycées) ». Il faut prendre également en considération le fait du recrutement aisé ou difficile des écoles normales. Il crée des différences de niveau très sensibles d'une école normale à l'autre.

En bon historien, Reynier nous fait assister à l'humble naissance, aux modestes débuts et au lent développement de l'école de Privas. L'école n'a d'abord qu'une année d'études, puis deux. Les élèves-maîtres sont souvent médiocres, en dépit des horaires « bourrés à craquer comme celui de Gargantua ». Cependant des progrès se manifestent dès que paraissent de nouveaux élèves-maîtres formés par d'anciens normaliens (1).

De bonne heure à l'école de Privas (1837) on s'intéresse à l'horticulture et à l'arboriculture. « Dès ses débuts, l'école normale s'est préoccupée assidûment de fournir un enseignement concret, vivant, pratique, adapté à la région ; cet esprit réaliste qui n'exclut pas de hautes ambitions intellectuelles continuera à l'animer avec plus ou moins de succès dans toute son histoire. » (2)

Il est des légendes qui ont la vie plus dure que le fait historique dûment constaté et impartialement enregistré. Comment, par exemple, s'est créée **partout** la légende d'une **école normale-séminaire,** où directeur et professeurs s'appliquent à fabriquer en série des instituteurs essaimant de la maison-mère et évangélisant les campagnes en tant que missionnaires d'un nouveau culte ? On ne sait. En tout cas, il est certain qu'elle a vu le jour aussitôt après la naissance des écoles normales. Or le livre de Reynier prouve exactement le contraire. A d'assez rares exceptions près, le corps directorial et professoral des écoles normales fut toujours timide et conformiste à l'excès, toujours en retard sur le mouvement réel des idées. En 1836, à Privas, le directeur de l'école normale compose une cantate en l'honneur du roi-citoyen. Il met tout son cœur dans ces vers de mirliton que Déroulède lui-même aurait trouvés enfantins :

> Quel bon roi ! Que le plaisir brille (sic)
> Que les Français autour de lui
> Ne forment plus qu'une famille
> Dont il est l'amour et l'appui.

Rien de nouveau sous le soleil. Après les journées de Juin 48, on épure. En 1850, dans l'Ardèche, on réprimande, on suspend, on révoque des instituteurs. Ces mesures de répression stupéfient les populations. Les rapports des inspecteurs primaires sont très élogieux et le juge de paix de Privas déclare : « Aucun acte répréhensible de la part d'aucun instituteur ne m'a été signalé. » Mais le

---

(1) Le passage direct de l'école primaire à l'école normale donna toujours de très bons résultats, les élèves-maîtres ayant, en ce cas, une grande fraîcheur d'esprit. Dans le Rhône, de 1910 à 1914, pour favoriser ce recrutement, les instituteurs et leurs élèves candidats étaient guidés par la direction de l'école normale. La guerre mit fin à ce système excellent.

(2) C'est cette orientation vers la vie et le métier qui doit faire l'originalité des écoles normales.

petit Thiers, c'est le hideux père Roque de **l'Education sentimentale**; 1848 l'a fait trembler et il hait l'enseignement public.

La période 1851-1870 telle que nous la présente Reynier est terne, atone à l'école normale de Privas. Cependant, presque chaque année, des installations nouvelles la modernisent.

A très juste titre, Reynier estime que 1880 est une grande date pour les écoles normales. Le ministre Armand Fallières — Ferdinand Buisson tenant la plume — les dote d'un régime libéral et de nouveaux programmes d'un niveau singulièrement élevé pour l'époque. Pendant 25 ans ce sera l'âge d'or des écoles normales; c'est d'elles que sortiront tous nos grands militants de la période héroïque du syndicalisme universitaire.

Mais l'ardente participation des instituteurs aux luttes politiques et sociales précédant, accompagnant et suivant l'affaire Dreyfus vaut aux écoles normales d'acerbes critiques. On accuse les instituteurs de manquer de culture et de personnalité. D'où la réforme Gasquet de 1905. Reynier la définit ainsi : « A l'école normale deux ans de préparation au brevet supérieur, la troisième année consacrée à la culture générale et à l'éducation professionnelle. En gros et pour simplifier : Deux années de bourrage, suivies d'une année de travail presque libre et de délassement total. »

Ce fut l'échec et d'autant plus l'échec que les écoles normales commençaient à recruter moins facilement.

Reynier fait le plus grand éloge des réformes introduites en 1920 par M. Lapie qui « voulait placer haut l'instituteur ». Sans le contredire expressément, je lui objecterai qu'il y a le papier qui supporte tout et la réalité qui résiste. D'intentions excellentes, les réformes de M. Lapie constituèrent en fait un simple retour au régime de 1880-1905 car les espoirs que M. Lapie avait mis dans les écoles primaires supérieures en tant que pépinières de normaliens ne se réalisèrent pas (3). Il fallut très vite adopter des programmes limitatifs et les examinateurs durent se montrer de plus en plus coulants lors des concours d'admission aux écoles normales. La préparation au brevet élémentaire et à l'école normale devint en quelque sorte le monopole des petits cours complémentaires cantonaux où l'on « bachotait » du premier de l'An à la Saint-Sylvestre. Conséquence : à l'école normale on devait recommencer les études précédemment faites (à un niveau plus élevé il est vrai) au lieu de les continuer. Voilà la plaie qui n'a cessé de béer et de s'approfondir depuis 25 ans.

M. Lapie — comme naguère le vieux petit papa Buisson — était exécré par toute la réaction. Aussi est-ce de son temps que l'on commence à parler, sans la moindre compétence, de la suppression des écoles normales et du passage de l'instituteur par le lycée. Un vieux barbon du « Temps », le sieur Hippolyte Parigot, qui écrit avec ses pieds et aurait grand besoin de passer par l'école normale pour y apprendre à s'exprimer correctement, lance contre elles son « Delenda Carthago ».

Le mauvais coup est réalisé par Vichy, sous deux prétextes dont Reynier fait bonne justice. Jamais les écoles normales ne furent, ni de près ni de loin, des foyers de stalinisme ou des séminaires laïques. Jusqu'à présent, le normalien a été un joyeux luron, animé du plus alerte scepticisme. Ne laissant à personne le soin de défendre sa liberté intellectuelle, il se cabre dès qu'il voit poindre la pression sur l'esprit, la volonté d'embrigadement.

Il a le goût du fruit défendu et les « vérités de propagande » lui semblent être de gros mensonges. Un vent de fronde et de non-conformisme a toujours soufflé dans les écoles normales, il a parfois abouti à la rébellion.

Les écoles normales ont été rétablies par le gouvernement de Gaulle. Cette mesure réjouit Reynier. Mais, depuis, le temps a marché, des changements malencontreux se sont produits. Aussi le livre de notre camarade nécessite-t-il une sérieuse rallonge.

***

Encore une fois — dût-on me traiter de maniaque — il y a d'un côté le plan sur le papier, le plan où tout colle, le joli lit de Procuste où les faits doivent entrer de gré ou de force, et... la matière qui résiste ou se dérobe.

Le fait dont il faut partir pour y voir clair dans la question des écoles normales est celui-ci : leur recrutement devient de plus en plus difficile, faute de candidats et dès lors leur niveau d'accès se trouve très abaissé. On admet couramment des candidats qui ont péniblement 8 ou 9 sur 20 de moyenne. A une réunion de « l'Ecole émancipée », on a avancé le chiffre de 7 sur 20 (4).

Que l'on paie convenablement les instituteurs, voilà un premier élément de solution. Mais ce n'est pas suffisant. Quelles écoles, à l'heure actuelle, fournissent encore des candidats désireux de devenir normaliens ? Les cours complémentaires et les collèges modernes des petites villes, deux catégories de modestes établissements qui se font une concurrence acharnée afin de se suivre. Or leur base de recrutement, à savoir le chef-lieu de canton, est très étroite. Pour les maintenir, vaille que vaille, on n'attend pas les élèves, on les racole; on admet tout ce qui veut bien se présenter. Dans ces conditions, le surchauffage sévit. On prépare le brevet et l'école normale à coups d'épreuves-types maintes fois répétées. Le jour de l'examen ou du concours, les malheureux candidats font parfois illusion, mais dès le lendemain, ils se dégonflent à la manière d'un pneumatique.

Un quart de siècle de militarismes et de dictatures semble nous avoir fait perdre le sens de la différence, de la non-uniformité. Le grand historien Marc Bloch entrait en fureur — une sainte fureur — quand nos agrariens professionnels parlaient de paysan en soi, du Paysan « majestueusement au singulier », comme s'il y avait eu quelque part, en quelque musée, en quelque Conservatoire des arts et métiers, un paysan archétype, un paysan étalon dont les paysans de chair et d'os ne seraient que des approximations, des reproductions infidèles. Eh bien ! dans notre enseignement centralisé, nous avons, nous aussi, dans la vanité des majuscules, des établissements en soi, qui planent dans les airs comme des génies. Ainsi le Cours Complémentaire, le Collège Moderne, l'Ecole Normale, qui vivent d'abord sur le papier et les programmes et sur lesquels doivent s'aligner les écoles

---

(3) M. Lapie esprit schématique avait passé par Bordeaux, Toulouse et Paris. Il avait vu des écoles primaires supérieures de grande ville préparer au brevet supérieur, au baccalauréat, aux Arts et Métiers, aux instituts techniques rattachés aux Facultés. Il pensait qu'il en allait à peu près de même partout. Les maigres résultats de ses réformes le surprirent. Il y eut de vives critiques dont il s'affligea car il était très sensible.

(4) Rien de meilleur que les exemples vivants. L'un de nos abonnés, le camarade S..., au dîner de fiançailles de sa fille, a parmi les convives un professeur qui a été examinateur au concours des écoles normales. Le professeur dit à son condisciple : « Plus de la moitié des élèves-maîtres admis étaient de la force des derniers de notre promotion, de ces derniers dont nous nous demandions par quel miracle de bourrage ils avaient pu réussir ! »

réelles. C'est le système procustien de l'élongation ou du raccourcissement obligatoire.

Tout au contraire, il faut d'abord partir des écoles réelles si nous voulons les modifier dans un sens heureux (5). En procédant ainsi, on voit qu'aujourd'hui, à l'école normale de la libération, l'obtention du baccalauréat deuxième partie, au bout de deux ans (au lieu de trois !) est une gageure, attendu qu'on admet des élèves-maitres normalement faibles. En fait, il y a déjà eu et il y aura encore des échecs et des redoublements. Au fond le système actuel ressemble beaucoup au système Gasquet de 1905. Cette comparaison, Reynier la fait, lui aussi, dans le bref post-scriptum qui termine son livre et où il accuse les pouvoirs publics de saboter l'enseignement public.

Une idée juste est très chère à Reynier. En fidèle disciple de Proudhon, il veut qu'à l'école normale le métier d'instituteur ne soit jamais perdu de vue. Il entend que l'élève-maître soit instruit d'une façon spéciale, en fonction de ce qu'il aura à enseigner plus tard.

J'ai développé ailleurs, à maintes reprises, les mêmes idées que Reynier. Je propose en outre que le recrutement des écoles normales soit modifié et surtout élargi. C'est du vaste réservoir des écoles primaires que doivent sortir les futurs élèves-maitres. Rien d'impossible à cela : à l'heure actuelle nous voyons de braves petits gars de nos écoles primaires — quand celles-ci possèdent un cours supérieur vrai — faire très bonne figure soit dans les écoles nationales professionnelles, soit dans les écoles pratiques d'agriculture. Quatre ans après leur sortie de leur modeste école de campagne, ils obtiennent leur baccalauréat technique et réussissent au dur concours des Arts et Métiers.

Autre point que je tiens pour important. Le livre de Reynier nous montre que les directeurs d'école normale sont souvent des hommes de très grande valeur. Ainsi, à Privas, M. Curély, que mes parents avaient pour ami à Grenoble, M. Mironneau, M. Ancel, M. Raffault. Ayant personnellement connu M. Devinat (Paris), M. Paul Bernard (Alger), M. Magnin (Belfort), je demande que, dans le cadre départemental, le chef du service de l'enseignement primaire soit désormais le directeur de l'école normale et non l'inspecteur d'académie, dont l'origine est trop souvent inquiétante. Ainsi disparaîtra la cloison qui sépare l'école normale des écoles primaires.

Forteresses de la liberté, républiques fraternelles où les élèves-maitres se formèrent et se forment encore en de mutuels et libres entretiens, les écoles normales sont visiblement menacées de noyautage puis de mise au pas par les totalitarismes qui s'affrontent.

En effet, une conception profondément réactionnaire, d'origine cléricale — qui s'exprime déjà par le vote d'un statut régalien des fonctionnaires — tend, de nos jours, à faire de l'instituteur un simple agent de l'Etat, un porteur et un propagandiste de ses idées. D'où la nécessité, pour les pouvoirs dictatoriaux, d'une « césarisation » de la pensée des élèves-maitres et des instituteurs regardés comme des robots destinés à moudre les disques orthodoxes dont l'Etat juge nécessaire de répandre la connaissance et d'inspirer la vénération. Le portrait du sauveur Pétain a orné toutes nos écoles. A quand celui de de Gaulle, ou celui de Maurice Thorez, l'infaillible interprète du czar russe ?

***

Le propre d'un bon livre est d'appeler des objections, de faire naitre des réflexions, de poser de vrais problèmes. Tel est le cas du travail de Reynier, un travail utile qui traite avec compétence de questions graves que les milieux officiels résolvent avec une frivolité et un optimisme déconcertants qui, depuis un tiers de siècle, conduisent l'enseignement populaire à un effritement continu.

A.-V. JACQUET.

(5) Le grand philosophe relativiste Harold Hoffding, dit très justement à propos des hommes et donc de leurs institutions : « Il faut commencer par prendre les hommes où ils se trouvent effectivement, par s'installer dans leurs suppositions, pour les amener à en accepter de nouvelles. L'ironie socratique n'est essentiellement qu'un moyen de prendre les hommes au piège, de les amener à se découvrir, à se manifester pour que l'on puisse connaitre par là comment l'aide, l'éducation et la coopération peuvent devenir possibles. »



LES FAITS DU MOIS

VENDREDI 3 DECEMBRE. — Occupation de Seou-Tcheou par les communistes **chinois.**

DIMANCHE 5 DECEMBRE. — Elections municipales dans les secteurs occidentaux de **Berlin.** Victoire social-démocrate. L'U.R.S.S. déclare l'opération contraire aux accords de Potsdam.

JEUDI 9 DECEMBRE. — 20.000 manifestants réunis au **Vélodrome d'Hiver** acclament Garry Davis et la Paix.

VENDREDI 10 DECEMBRE. — Le tribunal correctionnel de **Saint-Etienne** condamne à 6 mois de prison le délégué mineur Vallet pour avoir refusé de laisser assurer les services de sécurité du puits Saint-Charles.

SAMEDI 11 DECEMBRE. — Echec des négociations **hollando-indonésiennes.**

JEUDI 16 DECEMBRE. — Proclamation de l'indépendance du **Cambodge**, au sein de l'Union française.

DIMANCHE 19 DECEMBRE. — Les troupes hollandaises, malgré la trêve envahissent la république **indonésienne.**

LUNDI 20 DECEMBRE. — Rencontre à Cannes du comte Sforza et de M. Schuman qui jettent les bases d'une union **franco-italienne** et ont examiné la réalisation de l'union douanière.

Grève de 24 heures des ouvriers et employés de l'Etat italien.

MERCREDI 22 DECEMBRE. — Exécution au **Japon** de l'ex-président Tojo et de six de ses coïnculpés.

JEUDI 23 DECEMBRE. — **L'Assemblée nationale**, par 3 votes sur les projets financiers, fait confiance au gouvernement Queuille.

Protestation des fédérations de **Fonctionnaires** contre l'insuffisance des crédits pour le reclassement.

VENDREDI 24 DECEMBRE. — Le conseil de sécurité ordonne aux **Hollandais** de cesser le feu en **Indonésie.**

LUNDI 27 DECEMBRE. — Arrestation en **Hongrie** du cardinal-primat accusé de complot contre le régime.

MARDI 28 DECEMBRE. — Assassinat au **Caire** du premier ministre égyptien.

Accord des alliés occidentaux sur le régime de **la Ruhr** qui provoque de violentes protestations allemandes.

Frachon et les délégués « porte-serviette »

On a beau être souple, on n'est pas toujours capable de suivre avec virtuosité l'évolution en ligne brisée de nos staliniens. Lorsque Thorez, Croizat, Tillon et Billoux étaient ministres, il fallait « retrousser ses manches » pour activer la Renaissance française — les grèves étaient « l'arme des trusts » — et les délégués d'entreprise, élus sous le drapeau de la C.G.T. devaient s'employer à discipliner les ouvriers et à activer la production...

Mais Staline a donné l'ordre de saboter la production française, pour faire échouer le plan Marshall.

Les délégués d'entreprise, qui ne comprennent pas cette « grande politique », sont violemment rappelés à l'ordre par Frachon, qui écrit dans *l'Humanité*, du 21 décembre, en partant de l'exemple des travailleuses de l'usine de Vénissieux (Rhône) qui ont révoqué leurs déléguées au Comité d'entreprise :

Elles avaient oublié que, dans le comité, elles ne représentaient pas l'intérêt patronal, volontiers baptisé « intérêt de l'entreprise », mais le personnel salarié, ce qui est tout de même un peu différent.

Elles furent rappelées à l'ordre et ne tinrent aucun compte des observations et des mises en demeure qui leur furent adressées.

Mieux, elles raillèrent, devant le patron, certaines revendications des femmes.

La secrétaire de la section syndicale estima fort justement que c'en était assez.

Elle exigea la démission des deux déléguées qui violaient le mandat qu'elles avaient reçu de leurs électeurs. Elles refusèrent de démissionner.

Conformément à la loi la section syndicale demanda leur révocation. Une assemblée du personnel ratifia cette décision après une large discussion et une critique sévère de l'activité du Comité d'entreprise. Au vote à bulletin secret pour la révocation, l'immense majorité se prononça pour chasser les délégués indignes.

Voilà les faits tout simples. La secrétaire de la section syndicale, que je félicitais pour sa vigilance et sa fermeté, me fit cette réponse : « Je trouve cela tout naturel ».

Mais non, chère camarade, cela n'est pas aussi naturel que vous le pensez.

Vous avez parfaitement compris la similitude qui existe entre le paternalisme, l'esprit de collaboration et d' « association », que le patronat essaie de faire prédominer et les propos de de Gaulle sur l'organisation du travail à la mode fasciste.

Votre cœur de femme du peuple, de combattante pour le bien de vos camarades ne peut admettre l'hypocrisie d'un patronat qui s'oppose violemment aux revendications ouvrières pour accroître ses bénéfices et qui se déclare « l'associé » de ses salariés.

Vous avez pensé que votre patron n'agit pas seul, qu'il suit les directives de l'organisation patronale, pour le compte de laquelle le gouvernement fait tuer des ouvriers, emprisonne et condamne des centaines et des centaines de mineurs.

Mais ne croyez pas que tout ceci est tellement naturel. Si c'était naturel le contrôle que vous avez exercé sur vos élues se ferait naturellement partout. Nous ne verrions pas de ces journaux de Comités d'entreprise où patrons et délégués ouvriers parlent le même langage et naturellement pas pour faire triompher les revendications ouvrières.

Si ce que vous avez fait était naturel, les sections syndicales et les syndicats seraient déjà intervenus avec beaucoup de vigueur pour redresser les erreurs de camarades qui oublient qu'ils ne représentent pas l'entreprise mais les salariés de l'entreprise.

Et c'est précisément parce que ce n'est pas naturel que nous devons vous citer en exemple et demander à l'ensemble des travailleurs — qui n'approuvent pas du tout l'hypocrisie de la « collaboration » — de nous aider et d'aider les sections syndicales à ramener les choses à l'état naturel comme vous le comprenez, là où l'on s'en écarte.

Après l'intervention de la camarade en question, l'assemblée des syndicats du Rhône a décidé que les délégués aux Comités d'entreprise, membres de la C.G.T. devraient supprimer les journaux des comités où collaborent patrons et ouvriers.

Qu'en tout état de cause, ils devraient cesser toute collaboration à ces journaux, que partout où paraissaient de tels journaux seront édités les journaux de la section syndicale où les délégués pourront exposer leur activité au sein du comité. La décision, a dit l'assemblée, devra être entièrement appliquée dans le délai d'un mois.

Cette mesure est sage et correspond entièrement aux intérêts des travailleurs que les délégués ont le devoir de soutenir comme les syndicats qui les ont désignés aux suffrages.

Certains délégués de la C.G.T. ayant protesté contre son premier article, Frachon ajoutait dans *l'Humanité* du 1er janvier :

Chez nous aussi quelques camarades ont pris le mors aux dents. Ça non plus, ce n'est pas si mal. Cela montre avant tout qu'on n'est pas très fier de s'être laissé prendre en défaut alors que tout commandait la vigilance.

Nous sommes tranquilles ; après ce premier mouvement (dicté le plus souvent par l'amour-propre froissé), la réflexion et la discussion avec les camarades d'atelier amèneront la plupart des protestataires à comprendre que nous avons raison.

Mais pourquoi faire cela avec tant d'éclat ? protestent certains rouspéteurs qui, sur le fond, reconnaissent que nous avons raison.

Eh ! chers camarades, parce que ni la classe ouvrière ni des organisations comme les nôtres ne sont atteintes de maladies honteuses.

Il se trouve que dans certaines entreprises un ou plusieurs délégués, avec l'accord, disons plutôt la complicité du patron, ont cessé tout travail. Ils sont devenus les permanents du comité d'entreprise. Ils parcourent l'usine, les « bleus » propres, la serviette sous le bras, l'air affairé, ou bien trônent le plus souvent dans un bureau parfois installé hypocritement par le patron, bien en vue de tout le personnel, afin que nul n'en ignore.

Certains d'entre eux vous disent naïvement qu'ils ont remporté une victoire en obtenant un ou plusieurs permanents payés par le patron ou par la caisse du comité d'entreprise.

Ils essaient de se justifier à leurs propres yeux en disant qu'ainsi ils sont mieux aptes à militer pour le syndicat. Ouais ! Dans le meilleur des cas, c'est le patron qui les a eus.

•

Le C.N.T. et le Cartel autonome

Le C.N.T. participe au Cartel autonome, dont la R. P. de décembre 1948 a précisé les conditions de formation. Il est intéressant de savoir dans quel esprit et dans quelles intentions.

Nous trouvons dans *le Combat syndicaliste*, l'organe officiel de la C.N.T. du 17-12-48, des indications précieuses à ce sujet :

C'est certainement avec impatience que nos camarades de province attendent l'opinion de notre C.S. sur la Conférence nationale des syndicats « autonomes ». D'autant plus qu'ils savaient qu'une délégation de notre Confédération serait présente.

Sortirait-il, de l'événement, une décision susceptible d'amorcer un renouveau d'esprit et d'action syndicalistes chez les travailleurs, tant dupés et désillusionnés ? Quand on tombe à l'eau, n'attrape-t-on pas tout ce qui se présente à la main afin de ne pas s'enfoncer plus ?

Nous devons la vérité à nos amis : la conférence n'a rien fait dans le sens qu'ils espéraient. Plus encore, elle n'a rien préparé. Et nous nous autorisons à dire que si, dans une certaine mesure, une lueur d'espoir peut encore luire, c'est à notre délégation confédérale qu'on le doit.

Que ce soit au cours de la conférence, que ce soit en séance de commissions, sans se lasser, obstinément, les représentants de la C.N.T. orientèrent et ramenèrent les discussions sur les intérêts immédiats et futurs, matériels et culturels des travailleurs.

Placée, d'une part, en face de gens ayant fait de malheureuses expériences d'action politisée et qui se sont insurgés contre elles, mais qui, par ailleurs, n'ont pas su orienter leur révolte ; d'autre part, de-

vant des politiciens s'abritant derrière la façade d'un verbiage faussement syndicaliste, ne visant qu'à la constitution d'une nouvelle formation qui serait bien à eux, notre délégation sut dire aux premiers ce qu'était le véritable syndicalisme ouvrier et acculer les seconds dans une impasse sans issue.

Les leaders « autonomes » s'élevèrent contre l'emploi de la violence révolutionnaire. Nous entendîmes dire qu'on ne pouvait en même temps construire et détruire. Nous dûmes enregistrer de vieilles thèses réformistes, présentées sous une forme nouvelle, dont on se gardait bien d'expliquer le contenu à un auditoire non préparé.

Dans les écoles de pilotage d'avion, il est employé des appareils à double commande. L'élève occupe l'un des postes, l'instructeur l'autre. En vol, si l'élève fait une erreur, elle est immédiatement sentie et corrigée par l'instructeur. Et cela jusqu'à ce que l'élève, ayant enfin acquis le « sens de l'air », l'instructeur l'estime capable de « voler de ses propres ailes ».

Transposé sur le plan social, voici ce que ça donne : l'ouvrier est un élève pilote, il tend à acquérir le « sens de la gestion » de l'entreprise. Le propriétaire-patron est l'instructeur, il tend à instruire son élève pour, un jour, lui abandonner et la gestion et la propriété de l'entreprise.

Ne sentez-vous pas tout le danger d'une telle thèse ? N'est-ce pas la négation la plus certaine de la lutte des classes, l'affirmation habituellement camouflée d'une nécessité de collaboration ?

Voyez-vous ces patrons instruisant bénévolement leurs ouvriers des techniques de gestion afin de permettre à ceux-ci de les relayer aux responsabilités; renoncer au profit et aux jouissances de la vie que leur procure l'exploitation de la capacité de travail de leurs salariés ?

Nos « autonomes » sont des naïfs, ou des illusionnés. Nous nous refusons à penser qu'ils pourraient n'être que des pantins destinés à jouer un rôle.

Notons qu'il nous fut cité l'exemple collaborationniste de l'entreprise Télémécanique où un accord de répartition des bénéfices existe. Comme cette entreprise appartient à un secteur privilégié de l'économie, il est évident que le patronat a trouvé là le moyen d'obtenir une certaine paix sociale, à l'abri de laquelle il conserve la moitié des bénéfices « sués » par les « prolos ».

Dans la « Somme Révolutionnaire », de Gaulle, par la plume d'un de ses dévots, ne propose pas autre chose.

Pour être objectif, rappelons qu'un délégué vint dire à la tribune que le but des travailleurs n'est pas de partager les bénéfices, « le gâteau », avec le patronat, mais de les supprimer, ce que nous avons applaudi chaleureusement.

Il nous faut encore ajouter ceci : le principe d'une possible adhésion à l'A.I.T., fut considéré « comme dans l'ordre des choses susceptibles d'être examinées ».

Il s'ensuit que la présence de la délégation de la C.N.T. fut, à ce sujet, extrêmement utile et positive.

Positive ? Oui ! parce que tout de même, lorsque notre proposition de fusion immédiate fut repoussée et que nous dûmes nous replier sur la constitution d'un cartel d'action commune, tout ce qui ne laissait pas dans l'ombre la tâche historique des travailleurs et sa préparation, vint de la C.N.T.

C'est à ce résultat que nos militants doivent s'attacher. Qu'ils prennent connaissance du protocole d'accord, qu'ils s'en inspirent et agissent en conséquence, qu'ils en soient l'aile marchante et nous sommes convaincus que la classe ouvrière en tirera bénéfice.

Pour terminer, nous dirons que ceux qui espéraient, au travers de cette conférence, séparer nos éléments, les dresser les uns contre les autres, diminuer la C.N.T., voire même l'absorber, sortent marris de l'affaire.

La C. N. T. n'est pas une organisation **provisoire**, elle n'est pas née d'intentions individuelles, elle est une nécessité révolutionnaire.

Merci à ceux qui, voulant le contraire, ont permis à notre délégation de faire une éclatante démonstration de l'unité morale intérieure de notre organisation et de son homogénéité.

Et maintenant, les gars, la main dans la main, un obstacle de plus franchi, au travail pour une C.N.T. toujours plus forte, pour la prise de gestion fédéro-syndicaliste du pays.

La fin du syndicalisme en Hongrie

Sous ce titre, notre camarade A. Lafond, secrétaire de la C.G.T.F.O., publie dans le *Réveil syndicaliste* du 30-11-48, un article qui apporte une utile contribution à l'histoire du mouvement syndical dans les démocraties populaires :

Nous recevions, ces jours derniers, notre camarade Samuel, ex-secrétaire général de la Fédération des Cheminots de Hongrie, et d'autres militants de cette fédération.

Pour la seconde fois, Samuel était sur le chemin de l'exil. Une première fois, il avait dû fuir le régime dictatorial du régent Horthy, devant le fascisme. La seconde, il a dû échapper au régime dictatorial de la république populaire démocratique hongroise. Même régime, même résultat pour les syndicalistes libres.

Notre camarade nous a donné des renseignements sur l'évolution du mouvement syndical en Hongrie. Nous pensons intéressant de les résumer pour les cheminots français. Ils mesureront ce qui les attend s'ils cèdent à la pression des communistes syndicalistes de la Fédération Nationale.

Le syndicalisme ouvrier naquit en Hongrie à la fin du XXe siècle. Comme en France et beaucoup d'autres pays, son action fut d'abord essentiellement mutualiste. Avec la formation des syndicats nationaux, éclata, en 1905, la première grande grève. Leur action se donna comme objectif la fixation des conventions collectives de travail, pour limiter la durée de celui-ci, introduire des assurances accidents et maladie.

La monarchie austro-hongroise mena une lutte violente contre les syndicats, ne leur reconnaissant pas de droits. Pendant la première guerre mondiale, l'autorité militaire accentua encore la rigueur en pratique.

Le développement du syndicalisme libre fut considérable au lendemain de la guerre. Horthy, après Bela Kun, devait s'attaquer aux syndicats. Toutefois une détente se produisit en 1922, la dictature Horthy se faisant moins rigide. Une action syndicale se développa et certaines lois furent promulguées : journée de 8 heures, congés payés, allocations de vieillesse, etc... La mise au pas des syndicats dans un « front du travail », comme en Allemagne, échoua.

Toute activité syndicale devait cesser avec l'occupation allemande en Hongrie, et les syndicalistes n'échappèrent pas à la répression.

En examinant plus spécialement le mouvement chez les cheminots, nous verrons que l'espoir d'un syndicalisme libre avec l'occupation des troupes soviétiques devait être déçu.

Les syndicats sont devenus des « organisations administratives d'Etat ». Pour assurer le succès du plan triennal, des normes sont fixées pour chaque ouvrier, dans chaque profession. Le montant normal du salaire correspond à cette norme. Au-dessus, il y a octroi de prime, au-dessous, réduction de salaire. Mais les normes ont été fixées de telle sorte que trop rarement elles sont atteintes.

Les conventions collectives de travail ne sont pas discutées par les ouvriers intéressés ; elles sont élaborées par les responsables syndicaux, fonctionnaires d'Etat, avec l'Etat-patron. Il en va de même pour les salaires.

(1) Karl Payer, ex-secrétaire général du Conseil central des Syndicats hongrois « Nouvelles internationales du mouvement syndicaliste libre », novembre 1948).

L'insuffisance de rendement, les « loups » sont assimilés au sabotage, même si la défectuosité n'est pas volontaire. Il s'ensuit un jugement entraînant le séjour au camp de travail, c'est-à-dire au camp de concentration.

De même, le recours à la grève, est interdit. La propagande ou la participation à la grève peut valoir cinq années de travaux forcés.

Le syndicalisme est évidemment obligatoire. L'utilisation des fonds syndicaux pour l'entraide est exclue. Les ressources énormes provenant des cotisations

forcées font vivre une organisation bureaucratique pléthorique dont la tâche principale est la propagande communiste.

⁂

Les cheminots constituent une avant-garde dans le mouvement hongrois. Les trente années de fascisme entamèrent pourtant les traditions de lutte des cheminots.

Pour autant, ils n'acceptèrent pas de se mettre au service du régime. A la libération de la Hongrie, il existait chez les cheminots quelques éléments fascistes, la grande masse était indifférente, mais les communistes étaient inexistants.

Des militants communistes formés à Moscou revinrent en Hongrie dans les bagages de l'armée rouge. C'était pourtant insuffisant pour s'emparer du mouvement syndical car les travailleurs hongrois et les cheminots entre autres faisaient preuve à leur égard de la même réserve qu'envers les fascistes dont ils reprenaient les méthodes. C'est pourquoi les portes du parti communiste furent ouvertes aux fascistes. Pour ceux-ci, c'était l'occasion inespérée de se dédouaner, de conserver une situation. Pour les communistes, le matériel humain était bon. Il avait la technique, le manque de scrupules, tenu par son passé, il était d'une souplesse à toute épreuve.

Les communistes maitres du ministère des Transports commencèrent alors la conquête des syndicats cheminots d'obédience sociale-démocrate. 52.000 cheminots sur 100.000 appartenaient à ce parti.

Avec l'aide de la police, une pression s'exerça individuellement sur ces cheminots. Contre l'adhésion au P.C. ils reçurent promesse d'avancement ou d'avantages matériels. Ensuite, ce fut la « terreur froide » avec procédure disciplinaire. L'adhésion au P.C. entrainant l'abandon de la procédure. Sinon, la révocation ou le déplacement étaient prononcés avec application en quelques heures.

La liste E fut dressée en 1946. Il s'agissait d'un décret comportant le licenciement de 20.000 cheminots non communistes sous le prétexte ordinairement de sabotage.

Après licenciement, les victimes étaient convoquées aux bureaux du P.C. Il leur était promis le réengagement s'ils signaient une demande d'adhésion au parti communiste. Sous cette pression, aidée par la carence des partis politiques et des gouvernements (y compris les socialistes quand ils ne trahissaient pas) au 1er janvier 1948, la moitié des dirigeants syndicalistes cheminots étaient staliniens.

La suite de l'histoire est classique. Malgré leur courage, malgré des réactions ouvrières, les communistes aidés par la police, les détectives et les soldats soviétiques, lorsque cela était nécessaire, liquidèrent les derniers opposants.

MEFIANCE SOVIETIQUE

La petite histoire suivante émane d'une source qu'on peut considérer comme sûre. L'ambassadeur américain en Russie, Bedell Smith, n'a jamais été autorisé à garder son avion privé à Moscou. L'avion doit rester à Berlin et pour qu'on l'amène à Moscou une autorisation spéciale est nécessaire. Quand cette autorisation est obtenue, l'équipage de l'armée américaine doit prendre avec lui un copilote russe et un télégraphiste russe. Ce copilote exige avant tout que l'avion vole bas — il faut empêcher les Américains de voir trop loin, une trop grande étendue du territoire russe.

Au cours d'un voyage vers Moscou, le temps devint soudain mauvais. Le pilote américain manœuvra aussitôt pour prendre de la hauteur et sortir de la brume. A peine avait-il commencé la manœuvre que le copilote russe braquait un revolver sur lui. Le télégraphiste américain, qui était assis derrière l'homme au revolver se préparait à prendre le sien quand il s'aperçut qu'il était « couvert » lui aussi par le télégraphiste russe, assis directement derrière lui. L'avion continua de voler bas, malgré le mauvais temps. Charmant voyage, comme on voit...

Le Gérant : J.-P. FINIDORI



Imprimerie « E. P. »

232, rue de Charenton, Paris-12

ENTRE NOUS

PREOCCUPATIONS POUR 1949

Nous avions promis de publier dans ce numéro nos chiffres de 1948. Le temps nous a manqué. Vous trouverez à la couverture les chiffres du mois de décembre. Ceux de l'année, nous les donnerons le mois prochain.

En attendant, pouvons-nous jeter un rapide coup d'œil sur les tâches qui attendent la « R. P. » en 1949 ? Il n'est pas prétentieux de penser que notre revue a, sinon un rôle à jouer, du moins son mot à dire dans les événements qui se préparent.

Les revendications de salaires ne disparaitront pas des préoccupations ouvrières. Les deux réformes fiscales, celle de septembre et celle de janvier ; la première hausse des loyers ; l'augmentation des tarifs postaux, tout cela est en train de déterminer une nouvelle élévation du coût de la vie, de 20 à 30 % pour le moins. On ne pourra donc prétendre que de nouvelles réclamations des travailleurs soient injustifiées.

Mais les militants devront, pourtant, conserver le souci d'éviter l'exploitation de la revendication ouvrière pour des fins étrangères aux intérêts dont ils ont la charge. La colonisation des syndicats par les contre-révolutionnaires staliniens pèse lourdement sur l'action ouvrière. A chaque instant, le secrétaire de syndicat est obligé de se demander s'il ne va pas à l'encontre du résultat recherché.

Cela dit, nous voudrions pouvoir examiner de plus près le problème des salaires et des prix. Ce n'est pas là une mince affaire. C'est un lieu commun de dire que le nominal du salaire ne veut rien dire, que son pouvoir d'achat est ce qui importe. Il sera plus difficile d'éclairer le mécanisme de la hausse des prix, en se dégageant des poncifs de l'économie politique. La hausse des prix ne tombe pas du ciel. Elle a des causes précises, chiffrées. Nous voudrions au moins essayer de voir clair là où personne ne semble rien comprendre.

L'année dernière a été l'année du morcellement syndical. Cette année verra-t-elle, sinon l'unité, au moins la fin du morcellement ? Nous voudrions pouvoir le souhaiter. Mais ici encore le stalinisme pèse sur nous. L'unité syndicale est impossible lorsqu'une fraction de la classe ouvrière poursuit des objectifs et applique des méthodes déterminées en dehors du mouvement. La discipline syndicale n'existe plus lorsqu'il n'y a pas libre recherche et discussion des revendications et des moyens d'aboutir.

On nous dira peut-être que nous avons l'obsession du stalinisme. Nous répondrons qu'il serait impossible de citer un fait historique aussi important que celui d'une révolution, qui nous compte parmi ses premiers défenseurs, devenue aussi vite et aussi radicalement une contre-révolution. Grâce à leur bluff et à leurs moyens matériels, grâce aussi à l'activité de ceux qu'ils trompent, les prétendus communistes dominent le mouvement ouvrier. Mais ils sont les agents de cette contre-révolution. Rien d'autre. Ils constituent ainsi un corps tout à fait étranger à la vie syndicale. Ne pas voir ce fait essentiel, c'est se condamner à ne rien comprendre de la réalité. Nous ne pouvons, quant à nous, dissimuler la vérité aussi cruelle soit-elle.

L'année nouvelle verra-t-elle la fin de la paix précaire dont nous jouissons ? C'est la grande question, la seule grande peut-être. Nous voudrions l'approfondir. Comment empêcher la guerre ? Problème difficile s'il en est. Qu'est devenu l'internationalisme ? Quelles sont ses possibilités d'agir sur les faits ? Le problème est évidemment simple pour ceux qui ont choisi leur camp, le camp russe ou le camp américain. Il ne nous semble pas possible d'opter. Nous sommes contre tous ceux qui préparent la guerre, alors qu'une fois de plus la guerre vient elle-même de démontrer qu'elle ne résolvait rien. « Nous ne sommes ni collaborateurs, ni gaullistes », disions-nous sous l'occupation. Nous pouvons dire maintenant que nous ne sommes ni Russes, ni Américains. Nous sommes des syndicalistes qui voulons la paix, et nous disons que si un accord est possible entre les deux futurs belligérants, eh bien ! la classe ouvrière doit favoriser cet accord, le réclamer, l'imposer.

D'où vient l'argent ?

MOIS DE DECEMBRE 1948

RECETTES

Abonnements :		
Ordinaires	18.760	
De soutien	1.300 =	20.060
Souscriptions		2.490
Participation à l'achat du papier		2.400
Vente au numéro		5.260
Publicité et divers		3.555
Total des recettes		33.765
En caisse au 1er décembre		112.033
		145.798

DEPENSES

Impression du nº de novembre	48.900	
Frais généraux :		
Timbres, P. T. T.	1.943	
Fournitures de bureau	443	
Divers	1.500 =	52.786

SOLDE

Espèces	7.898	
Chèque postal	85.114 =	93.012
Reste à payer :		
Impression du nº de décembre		51.420

SOUSCRIPTIONS DE DECEMBRE

Buissonnière (Allier) 100 ; Duperray (Loire) 100 ; Mormiche (Deux-Sèvres) 100 ; Granger B. (Loire) 100 ; Laplaud J. (Haute-Vienne) 100 ; Jardin A. (Côte-d'Or) 300 ; Marcadet (S.-et-O.) 2ᵉ vers. 500 ; Blondel A. (Seine) 100 ; Rousset (Paris) 200 ; Salter (Oise) 20 ; Bigué P. (Haute-Garonne) 70 ; Guillet (P.-de-C.) 250 ; Lacrouts (Calv.) 100 ; Testud (Loire) 100 ; Le Ral (Seine) 350. — Total : 2.490 francs.

PARTICIPATION A L'ACHAT DU PAPIER

Spinetta (Nord) 500 ; Véga (Aube) 500 ; Cordier C. (Seine) 500 ; Mons G. (Seine) 2ᵉ vers. 200 ; Picard (Seine) 2ᵉ vers. 200 ; Royer A. (Loire) 500. — Total : 2.400 francs.

ABONNEMENTS DE SOUTIEN

Germain R. (Belgique) 700 ; Estève R. (Gard) 600. — Total : 1.300 francs.

ABONNEMENTS ANTICIPES

pour aider à payer l'avance sur papier

Laplaud (Haute-Vienne).

SPARTACUS
CAHIERS MENSUELS

ROSA LUXEMBOURG : fr. fr.

REFORME OU REVOLUTION, 112 p. . . . . . 90 franco 100

GREVE GENERALE, parti et syndicats 80 p. . . . 80 franco 90

LA VIE HEROIQUE, Lettres de la prison, La Révolution russe. 96 p. . . . . 80 franco 90

MAURICE CEYRAT :

LA TRAHISON PERMANENTE. Documents clandestins communistes. 168 p. . . . . 150 franco 165

JEAN JACQUES :

VIE ET MORT DES CORPORATIONS. Grèves et luttes sociales sous l'ancien régime. 144 p. 125 franco 140

MARX et ENGELS :

CRITIQUE DES PROGRAMMES SOCIALISTES. (Gotha, Erfurt, Le Havre). 100 p. . . . . 80 franco 90

MAURICE DOMMANGET :

LA REVOLUTION DE 1848 ET LE DRAPEAU ROUGE. 80 pages . . . . 80 franco 90

JACQUES ROUX, LE CURE ROUGE. Le manifeste des enragés. 96 pages . . . . 90 franco 100

LUCIEN LAURAT :

DECHEANCE DE L'EUROPE. Capitalisme et socialisme devant l'héritage de la guerre, 128 pages . . . . 125 franco 140

ROBERT LOUZON :

L'ERE DE L'IMPERIALISME. 96 pages . . . . . . 80 franco 90

J. LEFEUVRE 15 RUE DE LA HUCHETTE
PARIS (5me) C. C. P. PARIS 653-75